Services à la famille et Logement Manitoba

Rapport annuel 2003-2004

Manitoba

106-02659/

Ministre des
Services à la famille et du Logement

Palais législatif
Bureau 357
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8
CANADA

Septembre 2004

L'honorable John Harvard
Lieutenant-gouverneur
Province du Manitoba

Monsieur le Lieutenant-gouverneur,

J'ai le privilège de vous présenter, à titre d'information, le rapport annuel du ministère des Services à la famille et du Logement de la province du Manitoba pour l'exercice 2003-2004.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Lieutenant-gouverneur, l'expression de ma plus haute estime.

C. Melnick

Christine Melnick

Manitoba

Sous-ministre
Services à la famille et Logement

Winnipeg (Manitoba) CANADA
R3C 0V8

Septembre 2004

L'honorable Christine Melnick
Ministre des Services à la famille et du Logement
Palais législatif, bureau 357

Madame la Ministre,

J'ai le privilège de vous présenter le rapport annuel du ministère des Services à la famille et du Logement pour l'exercice terminé le 31 mars 2004.

Au cours de l'exercice 2003-2004, le ministère a exercé ses activités dans le cadre de sa nouvelle structure organisationnelle créée par la mise en œuvre du Projet d'intégration des services. Cette nouvelle structure favorise une prestation de services davantage intégrée et axée sur la personne, et le remaniement des divisions améliore l'accès aux programmes et la coordination des services afin de mieux répondre aux besoins des Manitobains.

Par ailleurs, le ministère a continué à contribuer à l'avancement de sa vision, qui consiste à améliorer la qualité de vie des Manitobains grâce à l'intégration sociale, économique et professionnelle de tous les citoyens ainsi qu'à s'assurer qu'ils se sentent acceptés et valorisés et qu'ils vivent en toute dignité et sécurité. Les projets entrepris pendant l'exercice 2003-2004 pour appuyer cette vision sont exposés dans un nouveau volet du rapport annuel intitulé « Coup d'œil sur l'année », lequel résume les activités mises en œuvre en vue de réaliser les objectifs du ministère.

Ces activités témoignent de l'engagement constant du ministère pour ce qui est d'aider les enfants, les familles et les autres personnes du Manitoba à s'épanouir. Le ministère poursuivra sa collaboration avec les autres gouvernements, ministères et organismes communautaires afin de veiller à ce que la prestation des services s'effectue de la façon la plus efficace possible pour lui permettre d'atteindre ses buts.

Je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de ma plus haute estime.

Debra Woodgate

Debra Woodgate

Table des matières

Titre	Page
Lettre d'accompagnement de la ministre	3
Lettre d'accompagnement de la sous-ministre	5
Table des matières	7
Préface/Introduction	11
Structure du rapport	11
Vision, mission, objectifs et principes directeurs	11
Vue d'ensemble	12
Organigramme en date du 31 mars 2004	14
Structure de prestation des services des régions rurales et du Nord en date du 31 mars 2004	15
Structure de prestation des services de la région de Winnipeg en date du 31 mars 2004	16
Développement durable	17
Coup d'œil sur l'année	19
Soutien à la ministre et à la direction générale	33
Commission d'appel des services sociaux	35
Gestion des ressources humaines	36
Politique et planification	39

Titre	Page
Division de l'administration et des finances	41
Services financiers et administratifs	41
Technologies de l'information	43
Bureau des personnes handicapées	45
Division de l'emploi, du revenu et du logement	46
Initiatives stratégiques et soutien des programmes	47
Programmes d'aide à l'emploi et au revenu	48
Société d'habitation et de rénovation du Manitoba (SHRM)	56
Programmes de logement	57
Services généraux	64
Bureau de logement du Manitoba (BLM)	66
Division des services pour personnes handicapées	68
Initiatives stratégiques et soutien des programmes	69
Programmes pour enfants et adultes	70
Bureau du commissaire aux personnes vulnérables	86
Division des services à l'enfant et à la famille	88
Initiatives stratégiques et soutien des programmes	89
Services de protection des enfants	91
Aide aux familles et aux communautés	100
Garde de jour pour enfants	100
Prévention de la violence familiale	106
Aide aux communautés	112

Titre Page

Division de la prestation de services dans les communautés 117

Aide à la prestation de services 117
Services ruraux et du Nord 119
Services à Winnipeg 121
Services provinciaux 123
Centre manitobain de développement 125
Services à l'enfant et à la famille de Winnipeg 127

Information financière 133

Sommaire des recettes selon la source 133
Sommaire des dépenses et de l'effectif des cinq derniers exercices par affectation budgétaire 134
Rapprochement 135
Sommaire des dépenses 136

Annexe

Société d'habitation et de rénovation du Manitoba – États financiers

PRÉFACE/INTRODUCTION

STRUCTURE DU RAPPORT

Le rapport annuel est présenté en fonction de la structure des crédits du ministère des Services à la famille et du Logement, telle qu'établie dans le Budget des dépenses principales de la province du Manitoba pour l'exercice terminé le 31 mars 2004.

Le rapport contient des renseignements, au niveau des postes principaux et secondaires, sur les objectifs du ministère, les résultats réels, le rendement financier et les écarts. Un tableau des dépenses et des effectifs rajustés du ministère pour les cinq dernières années est fourni dans le rapport, de même que les notes explicatives des écarts au chapitre des revenus et des dépenses.

VISION, MISSION, OBJECTIFS ET PRINCIPES DIRECTEURS

Vision

Le ministère des Services à la famille et du Logement s'engage à :

- améliorer la qualité de vie des Manitobains grâce à la poursuite de l'intégration sociale, économique et professionnelle de tous les citoyens. Nous faisons tout en notre pouvoir pour assurer le respect de la diversité et veiller à ce que les citoyens se sentent acceptés et valorisés et qu'ils vivent en toute dignité et sécurité. Nous travaillons de concert avec la collectivité pour aider les enfants, les familles et les particuliers à s'épanouir.

Mission

Services à la famille et Logement Manitoba aide les citoyens qui en ont besoin à participer pleinement à la vie en société ainsi qu'à parvenir à une plus grande autosuffisance et à une autonomie accrue. Nous contribuons à assurer la sécurité des enfants, des familles et des collectivités de même qu'à promouvoir le développement sain et le bien-être des citoyens. Nous accomplissons notre mission grâce à :

- l'apport d'une aide financière;
- la prestation de services de soutien qui aident les personnes à accroître leur sentiment d'appartenance au marché du travail;
- la prestation de services de soutien pour les adultes et les enfants handicapés;
- la prestation de services de protection des enfants et d'autres services connexes;
- l'aide aux personnes aux prises avec des problèmes de violence familiale ou de dysfonctionnement familial;
- la prestation de services de soutien pour promouvoir le développement sain et le bien-être des enfants et des familles;
- l'aide aux Manitobains pour leur donner accès à un logement sûr, convenable et abordable;
- la stimulation des capacités communautaires et l'engagement de l'ensemble de la collectivité dans la participation aux prises de décisions;
- la prestation adéquate et respectueuse des programmes et services.

Objectifs

Le ministère des Services à la famille et du Logement s'est fixé les objectifs suivants en ce qui concerne ses programmes et services :

- réduire l'ampleur et les conséquences des faibles revenus;
- accroître la participation des personnes sur le marché du travail et dans la collectivité;

- accroître l'autosuffisance, l'autonomie et l'intégration dans la société des enfants et adultes handicapés;
- accroître la sécurité et le bien-être des personnes vulnérables;
- favoriser le développement sain des enfants, des familles et des collectivités;
- accroître la disponibilité de logements sûrs, abordables et convenables;
- améliorer la qualité, l'efficacité et l'accessibilité des services fournis par le ministère;
- permettre à la collectivité de participer davantage aux prises de décisions.

Principes directeurs

Le ministère effectue son travail en s'inspirant des principes suivants :

- il faut valoriser la diversité tout en appuyant et en respectant les différences individuelles, de façon à encourager l'autonomie et l'interdépendance;
- tous devraient bénéficier du même accès à des résultats positifs, à l'autonomie, à une participation pleine et entière et à une valorisation des rôles;
- la collectivité a la capacité de miser sur les réussites.

VUE D'ENSEMBLE

Le ministère des Services à la famille et du Logement est composé de cinq divisions, de deux directions qui offrent un soutien à la direction à l'intention de la ministre et de la sous-ministre, de même que de deux entités semi-autonomes (voir l'organigramme qui suit la présente vue d'ensemble).

La Division de l'administration et des finances fournit au ministère des services centralisés de soutien financier, administratif et informatique. De plus, trois divisions, c'est-à-dire la Division de l'emploi, du revenu et du logement, la Division des services pour personnes handicapées et la Division des services à l'enfant et à la famille, concentrent leurs efforts sur l'élaboration de politiques et de programmes, l'établissement de budgets, la mise en place de normes, la surveillance, l'assurance de la qualité et l'évaluation. Enfin, une cinquième division, soit la Division de la prestation de services dans les communautés, est responsable de l'ensemble de la prestation intégrée des programmes et services du ministère. (Des cartes qui illustrent la structure régionale de prestation de services se trouvent à la suite de la présente vue d'ensemble.)

Les fonctions de supervision du ministère sont assurées par deux directions qui offrent du soutien au cabinet de la ministre et au bureau de la sous-ministre :

- Gestion des ressources humaines
- Politique et planification

Deux entités semi-autonomes relèvent de la ministre des Services à la famille et du Logement :

- Commission d'appel des services sociaux
- Bureau des personnes handicapées (relève de la ministre en sa qualité de ministre responsable des personnes ayant des déficiences)

Le ministère des Services à la famille et du Logement est chargé de l'application des lois suivantes :

Loi sur l'adoption
Loi sur les services à l'enfant et à la famille
Loi sur les régies de services à l'enfant et à la famille
Loi sur les garderies d'enfants
Loi sur le logement des infirmes et des personnes âgées
Loi sur l'aide à l'emploi et au revenu
Loi sur la Société d'habitation et de rénovation
Loi sur l'adoption internationale (Convention de La Haye)
Loi sur l'obligation alimentaire des enfants (article 10)

Loi sur les services sociaux
Loi sur la Commission d'appel des services sociaux
Loi sur les personnes vulnérables ayant une déficience mentale

La *Loi sur l'aide à l'emploi et au revenu*, la *Loi sur les services sociaux* et la *Loi sur la Société d'habitation et de rénovation* exigent que la ministre rende des comptes chaque année devant l'Assemblée législative. Le présent document remplit cette exigence de déclaration pour l'exercice 2003-2004.

Services à la famille et Logement
Organigramme
31 mars 2004

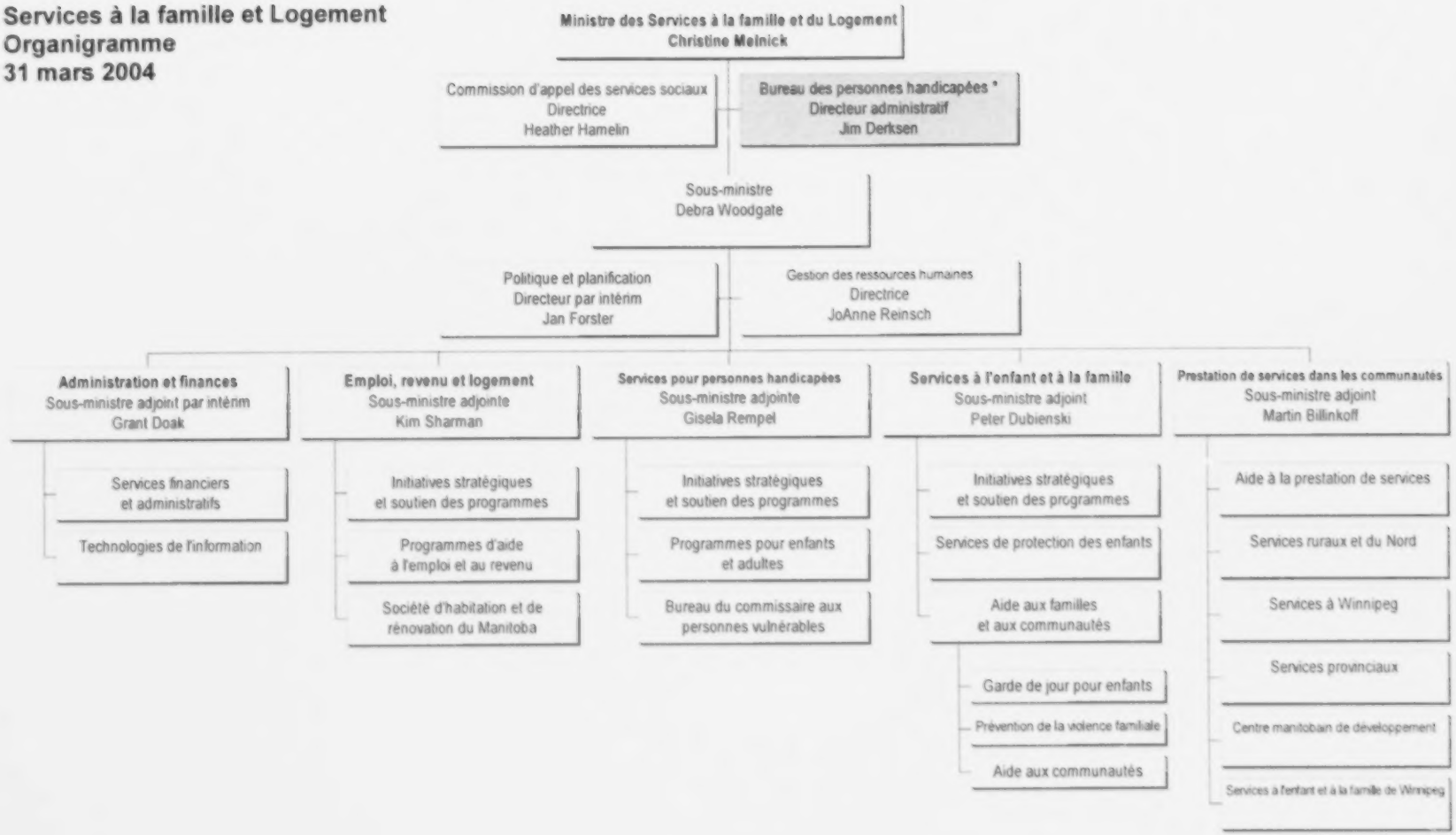

* *Relève de la ministre en sa qualité de ministre responsable des personnes ayant des déficiences*

** *La Division des services à l'enfant et à la famille accorde une aide administrative à Enfants en santé Manitoba*

Services à la famille et Logement
Structure de prestation des services dans les régions rurales et du Nord
(au 31 mars 2004)

Services à la famille et Logement
Structure régionale de prestation des services à Winnipeg
(au 31 mars 2004)

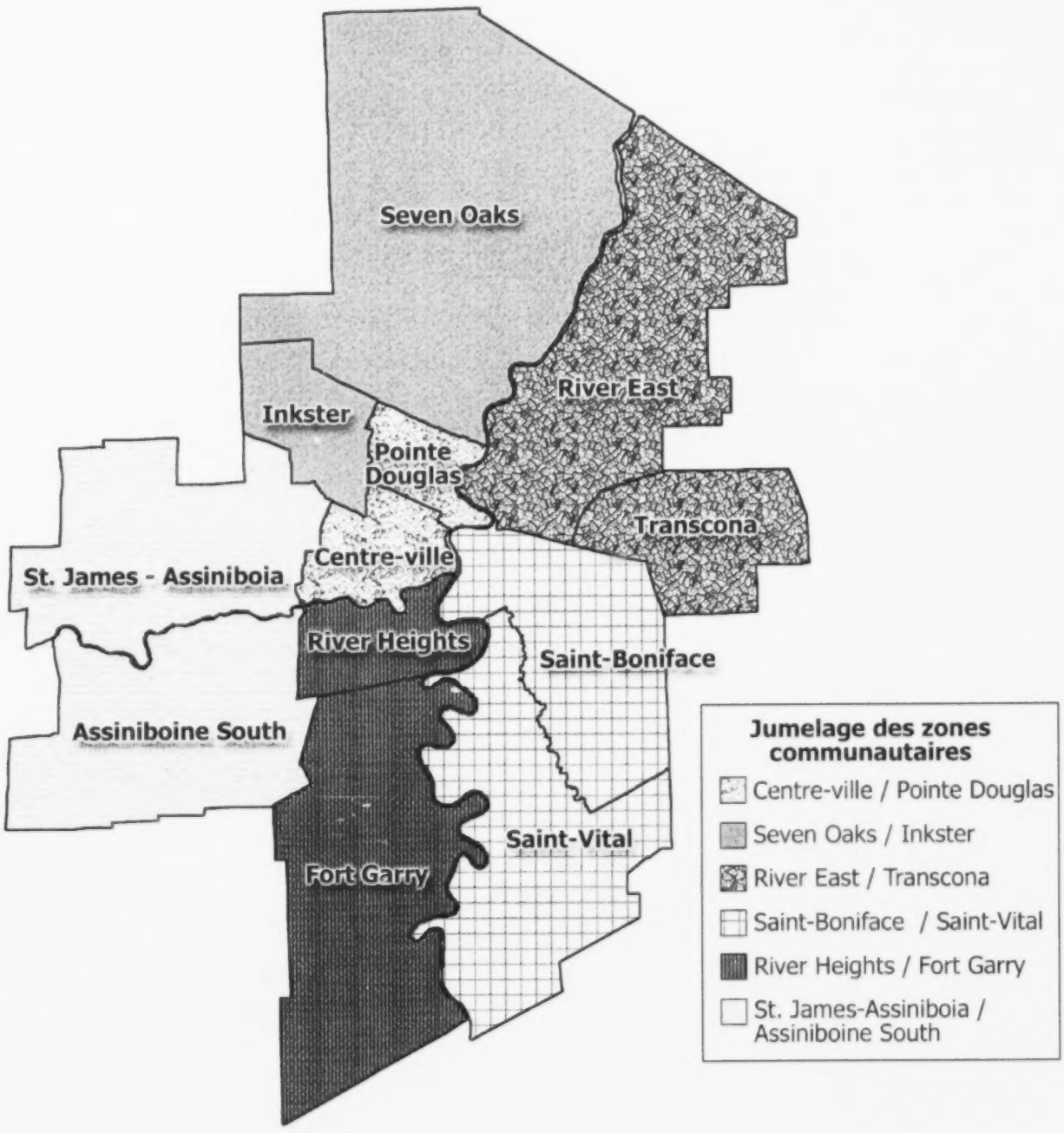

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En vertu de l'alinéa 12(1)(c) de la *Loi sur le développement durable*, les ministères de la province doivent intégrer à leurs rapports annuels de l'information sur les progrès réalisés dans l'intégration du développement durable à leurs activités.

Le ministère des Services à la famille et du Logement est conscient du fait que l'incorporation des principes et lignes directrices de développement durable dans les activités et les cycles de planification ministériels se fera étape par étape. En 2003-2004, le ministère a réalisé des progrès dans la mise en place de méthodes de travail et d'activités plus durables et écologiques et il a pris part à plusieurs projets qui ont témoigné de son engagement dans l'atteinte de ces objectifs.

Par exemple, le ministère a mis en œuvre des procédures administratives pour réduire la consommation de carburant pour véhicules ainsi que les émissions qu'ils produisent et pour encourager de façon plus active les utilisateurs des véhicules gouvernementaux à utiliser dans la mesure du possible des mélanges d'essence-éthanol pour faire le plein. En outre, lors du Défi Transport 2004, le ministère des Services à la famille et du Logement a obtenu le nombre de participants le plus élevé de tous les ministères provinciaux, et son personnel a parcouru un total de 8 653 kilomètres en moyens de transport écologiques.

Le ministère a également excellé au niveau du recyclage des ressources renouvelables. Au cours de 2003-2004, le Centre manitobain de développement a accru de 9,5 % le poids des matières recyclées comparativement à l'exercice précédent; ce poids a dépassé les 21 000 kilos. En juin 2003, le Centre s'est mérité le Prix d'excellence pour les initiatives de recyclage.

Le programme d'efficacité énergétique adopté par le Bureau de logement du Manitoba constitue un autre progrès notable. Au cours de cette initiative, des mesures d'efficacité énergétique ont été intégrées avec succès aux activités de modernisation et de réfection entreprises dans le cadre de projets d'habitation du Bureau de logement du Manitoba.

Par ailleurs, grâce à sa représentation au sein de trois groupes de travail interministériels, soit le groupe de travail de gestion financière, le groupe de travail sur le code de pratiques et le groupe de travail sur la présentation de rapports consacrés au développement durable, le ministère a continué à soutenir l'intégration des principes de développement durable à l'échelle gouvernementale pendant l'exercice 2003-2004.

Le ministère défend vigoureusement l'application des principes de développement durable et continuera donc de participer activement à ces groupes de travail en 2004-2005. Il continuera également à définir des stratégies et des politiques facilitant l'intégration des principes et lignes directrices de développement durable dans ses activités quotidiennes.

COUP D'ŒIL SUR L'ANNÉE

Au cours de 2003-2004, le ministère des Services à la famille et du Logement a réalisé des progrès considérables dans nombre de différents programmes. Comme par les années passées, il a continué à mettre des initiatives en œuvre afin d'atteindre ses objectifs. La section qui suit résume ses activités principales pendant le dernier exercice.

Objectif - Réduire l'ampleur et les conséquences des faibles revenus

Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire d'avoir recours à une démarche polyvalente à long terme à l'égard de la pauvreté. La stratégie complète du ministère en matière de lutte contre la pauvreté comprend la prestation d'une aide au revenu, d'un logement sûr et abordable, de services de garde accessibles et de qualité ainsi que d'un ensemble de services de développement des jeunes enfants conçus pour venir en aide aux familles. Durant les quelques dernières années, beaucoup des projets du ministère ont appuyé cette stratégie globale, et des progrès notables ont été réalisés quant à l'amélioration de la situation des Manitobains à faible revenu.

Bien que les points qui suivent concernent surtout des initiatives touchant le domaine de l'aide au revenu, d'autres mesures qui contribuent à atténuer l'ampleur et les conséquences des faibles revenus, notamment celles qui touchent les services de garde de qualité, le logement abordable et la participation au marché du travail, sont exposées ailleurs dans le présent rapport.

- Pour aider les Manitobains dans le besoin, le ministère a depuis 1999-2000 apporté des améliorations progressives au Programme d'aide à l'emploi et au revenu. Cela a entraîné l'augmentation du niveau de revenu des participants de façon directe, grâce à la hausse des montants d'aide au revenu, et de façon indirecte, grâce à l'exonération du revenu provenant d'autres sources. En 2003-2004, voici ce qu'a réalisé le ministère pour continuer à miser sur ces résultats :

  - Il a respecté son engagement qui consistait à remettre en place le Supplément de la prestation nationale pour enfants (SPNE) à l'intention de toutes les familles bénéficiaires de l'aide au revenu. En effet, depuis janvier 2004, toutes les familles bénéficiaires de l'aide au revenu ayant des enfants de moins de 18 ans ont reçu la totalité du SPNE. Le rétablissement du SPNE représente un montant annuel de 13,7 millions de dollars, qui revient aux familles manitobaines bénéficiaires de l'aide au revenu.

  - Il a augmenté le montant d'aide au revenu de base de 20 dollars par adulte dans le cas des célibataires et couples sans enfant sans déficience ainsi que de tous les adultes faisant partie des catégories de personnes handicapées ou âgées. Cette modification est entrée en vigueur en janvier 2004, et 27 915 adultes en ont profité. Elle a représenté une hausse de l'aide au revenu annuelle de 240 dollars par personne.

  - Depuis avril 2003, la réduction des prestations des personnes handicapées, y compris des enfants, bénéficiant d'une aide au revenu, vivant au sein de la collectivité et ayant reçu des paiements forfaitaires tels qu'un héritage ou le règlement d'une assurance-vie, est abolie, à la condition que ces personnes mettent des fonds en fiducie réservés à l'achat d'équipement ou de services visant à améliorer leur qualité de vie. Ces fonds en fiducie peuvent atteindre un maximum à vie de 100 000 dollars par personne handicapée. Cette nouvelle politique respecte également l'un des engagements énoncés dans le document intitulé *Citoyens à part entière : une stratégie manitobaine pour les personnes ayant des déficiences*.

- Depuis le 1er juillet 2003, le tarif des pensions et des chambres a augmenté de deux pour cent pour les personnes ayant besoin de soins et de supervision ou vivant en établissement de soins en résidence (y compris pour les organismes qui offrent des services en résidence et reçoivent des indemnités journalières calculées selon ces tarifs).

- En 2003-2004, l'aide au revenu et les services de soutien ont été offerts dans une moyenne de 31 446 cas par mois pour ce qui est du Programme d'aide à l'emploi et au revenu; de 1 150 cas par mois pour ce qui est du Programme d'aide municipale et de 32 091 cas par mois pour ce qui est du Programme de services de santé (y compris pour les enfants pris en charge et les personnes handicapées).

- Au cours de l'exercice 2003-2004, 12 741 personnes ont reçu des prestations de supplément du revenu dans le cadre du Programme 55 ans et plus (10 220 dans le volet pour les 65 ans et plus et 2 521 dans le volet pour les 55 à 64 ans); et 1 153 familles en ont bénéficié dans le cadre du Programme de revenu supplémentaire des parents.

- Pendant 2003-2004, le nombre d'enfants moyen pour lesquels des allocations ont été versées à toutes les quatre semaines dans le cadre du Programme d'allocations pour la garde d'enfants s'est élevé à 11 568. En moyenne, 2 469 (ou 21 %) de ces enfants avaient des parents prestataires du Programme d'aide à l'emploi et au revenu.

- Durant l'exercice 2003-2004, 3 076 locataires âgés ont reçu des prestations en vertu du Programme d'allocations aux locataires âgés pour le logement (ALAL). L'allocation mensuelle moyenne versée à leur ménage s'élevait à 74 dollars. Par ailleurs, dans le cadre du Programme d'allocations aux familles locataires pour le logement (AFLL), 991 familles locataires au total se sont vu accorder des prestations en 2003-2004. L'allocation mensuelle moyenne versée à leur ménage s'élevait à 129 dollars.

Objectif - Accroître la participation des personnes sur le marché du travail et dans la collectivité

Les programmes axés sur l'enseignement et la formation sont toujours d'une grande importance quand il s'agit d'aider les personnes à parvenir à une plus grande autosuffisance et à une autonomie accrue. Généralement, ces programmes atteignent une efficacité optimale lorsqu'ils sont offerts en collaboration avec la collectivité.

- Au cours de 2003-2004, l'exécution du programme Promotion de l'autonomie s'est poursuivie en vue de la mise en place de projets liés à l'emploi à l'intention des prestataires de l'aide au revenu, en collaboration avec le gouvernement, les entreprises, les fournisseurs de services et les organismes communautaires.

  - De plus, on a rendu le Répertoire des ressources de promotion de l'autonomie accessible par Internet (http://www.gov.mb.ca/fs/bird/index.fr.html). Ce répertoire présente aux prestataires de l'aide au revenu une liste de possibilités d'enseignement et de formation qui s'offrent à eux. Les renseignements sont offerts en anglais et en français.

- Le Programme d'aide à l'emploi et au revenu et le Programme d'aide municipale incitent également les prestataires à décrocher un emploi en déduisant de leur revenu une certaine partie de leur salaire. En 2003-2004, on a eu recours aux mécanismes d'incitation au travail dans 13,4 % des cas.

- Par ailleurs, le Programme de réadaptation professionnelle a continué à offrir un large éventail de services axés sur l'emploi afin d'aider les personnes handicapées à parvenir à une plus grande autosuffisance et à une autonomie accrue. Pendant l'exercice 2003-2004, 4 525 personnes handicapées ont reçu des services de réadaptation professionnelle. Parmi celles-ci, 1 697 ont bénéficié de fonds de formation qui les ont aidées dans leurs projets liés à l'enseignement et à l'emploi.

- En août 2003, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux des Services sociaux ont conclu un accord de principe pour remplacer l'Entente sur l'Aide à l'employabilité des personnes handicapées par le nouveau Cadre multilatéral pour les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées.

- En 2003-2004, le Manitoba, en partenariat avec le gouvernement fédéral, s'est engagé dans l'examen des programmes de l'Entente sur l'Aide à l'employabilité des personnes handicapées dans le but d'évaluer l'efficacité des programmes et des services en ce qui concerne l'amélioration de la situation d'emploi des personnes handicapées.

Objectif - Accroître l'autosuffisance, l'autonomie et l'intégration dans la société des enfants et adultes handicapés

Le Manitoba considère extrêmement prioritaires les services pour les personnes handicapées. Au cours des quelques dernières années, le ministère a consacré beaucoup d'efforts à la prestation de programmes et de ressources qui améliorent la qualité de vie des enfants et des adultes handicapés au sein de la collectivité. La Division des services pour personnes handicapées, créée dans le but d'offrir davantage de visibilité à ces programmes, s'efforce de répondre aux nombreux besoins de ces personnes. Tout au long de l'exercice 2003-2004, le ministère a continué à améliorer et à accroître le soutien offert en vue d'en augmenter l'accessibilité, d'en réduire les obstacles et de contribuer à maximiser l'autonomie et le bien-être des personnes handicapées.

- On a augmenté le financement des Services spéciaux pour enfants de la Section des programmes pour enfants, lesquels viennent en aide aux familles qui ont des enfants atteints d'un trouble du développement ou d'une déficience physique. Ces services de soutien visent à aider le plus possible les familles à s'occuper de leurs enfants handicapés dans leur propre communauté. Ils comprennent les services de relève, le soutien au développement de l'enfant, les services de soutien estival, l'équipement et les fournitures, le transport et les modifications apportées au domicile ainsi qu'au véhicule.

  - En 2003-2004, l'aide financière fournie par le ministère des Services à la famille et du Logement a doublé dans le cadre du projet d'analyse appliquée du comportement destiné aux enfants d'âge préscolaire. Cela a entraîné l'ajout de 24 autres enfants au programme durant ce même exercice, pour un total de 46 enfants.

    En collaboration avec le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse et le ministère de la Santé, un plan d'action en matière d'analyse appliquée du comportement a été approuvé pour les programmes destinés aux enfants d'âge scolaire. Ainsi :

    -- Les Services spéciaux pour enfants ont offert aux familles qui géraient elles-mêmes un programme d'analyse appliquée du comportement pour des enfants d'âge scolaire une aide financière allant jusqu'à 6 000 $ par année pour couvrir la fraction du programme exécutée à la maison.

- Ils ont en outre étudié les façons dont les trois ministères pourraient soutenir un programme provisoire pour enfants d'âge scolaire tout en examinant les possibilités d'un soutien de longue durée.

- À l'automne 2003, les offices régionaux de la santé désignés ont commencé à assurer la coordination et la prestation de services de soutien en matière de santé, tel que prescrit par le Système commun d'orientation et de réception des demandes (SCORD). Le Système, une initiative conjointe du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse, du ministère de la Santé et du ministère des Services à la famille et du Logement, soutient les enfants qui ont besoin d'assistance pour obtenir des soins médicaux particuliers lorsqu'ils sont séparés de leurs parents ou de leurs tuteurs.

- Une aide financière supplémentaire a été versée pour le Programme destiné aux enfants souffrant d'incapacité. En 2003-2004, 1 366 enfants ont bénéficié de ce programme, qui est offert dans les garderies, garderies familiales et prématernelles communautaires autorisées. Les fonds supplémentaires ont permis d'aider un nombre accru d'enfants et d'augmenter la rémunération des employés en conséquence.

- L'aide financière accordée au titre du Programme d'aide à la vie en société a connu une hausse importante au cours des quelques dernières années pour contribuer à l'engagement qui vise à répondre aux besoins des adultes handicapés et à ceux de leur famille. Pendant l'exercice 2003-2004, le ministère a continué à augmenter les fonds consacrés à ce programme afin de multiplier l'aide et les services à l'intention des adultes atteints d'une déficience mentale. Ces services de soutien, notamment les soins en résidence, les services de relève, les services de jour et les services de gestion de cas comme la consultation et l'orientation, ont permis à plus de 4 000 adultes atteints de déficience mentale de vivre en sécurité et de participer pleinement à la vie en société. Une aide financière réservée aux pensions et aux avantages sociaux a été accordée au personnel à plein temps des organismes afin de les aider à recruter des employés et à les conserver.

- Conformément aux principaux engagements énoncés dans le document intitulé *Citoyens à part entière : une stratégie manitobaine pour les personnes ayant des déficiences*, le premier Bureau des personnes handicapées de la province a célébré son ouverture officielle le 3 décembre 2003. Organisme d'examen central pour tout le gouvernement, le Bureau détermine les problèmes et coordonne l'élaboration des politiques qui touchent les personnes handicapées. Son personnel travaille en étroite collaboration avec la collectivité des personnes handicapées afin d'améliorer leur communication avec le gouvernement quant aux questions qui touchent les politiques et les programmes relatifs aux déficiences.

Objectif - Accroître la sécurité et le bien-être des personnes vulnérables

Le ministère maintient son engagement de veiller à la sécurité et au bien-être des citoyens les plus vulnérables du Manitoba. Au cours de l'exercice 2003-2004, il a continué à mettre en œuvre des mesures visant à favoriser le bien-être des enfants, des personnes et des familles vulnérables ainsi qu'à les protéger.

- De concert avec le Bureau du protecteur des enfants, la Direction des services de protection des enfants a pris part à l'évaluation complète du réseau de refuges d'urgence à Winnipeg afin d'accroître sa capacité d'offrir des services de protection et de soutien aux enfants vulnérables. Au cours de cette évaluation, des mesures ont été prises pour régler quelques-uns des principaux problèmes qui ont été dévoilés. On a entre autres :

- amélioré l'efficacité de l'utilisation des refuges;
- réorienté les ressources des refuges vers d'autres endroits;
- raffermi la supervision et la gestion sur place du réseau des refuges;
- amélioré les occasions de formation afin de permettre au personnel d'acquérir de nouvelles connaissances et compétences.

Un plan d'action conforme aux 70 recommandations et plus formulées par le Bureau du protecteur des enfants pour l'amélioration du réseau de refuges de courte durée sera mis en œuvre pendant l'exercice 2004-2005.

- Un comité intergouvernemental de mise en œuvre, dirigé par le ministère des Services à la famille et du Logement, a continué à se réunir régulièrement en vue de faire progresser la stratégie du Manitoba de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents. Mettant à profit le travail des groupes communautaires actifs en la matière, cette stratégie est axée sur le renforcement des solutions au problème de l'exploitation sexuelle des enfants.

  - Des fonds ont été consacrés à l'établissement à Winnipeg d'un foyer de transition sécuritaire de six lits à l'intention des filles de 13 à 17 ans victimes d'exploitation sexuelle. L'installation nommée « Honouring the Spirit of Our Little Sisters », qui fait partie du Ma Mawi Wi Chi Itata Centre, a officiellement ouvert ses portes le 10 novembre 2003.

- Le Programme de prévention de la violence familiale offre une vaste gamme de services de prévention, de protection et de soutien aux femmes, aux enfants et aux hommes pris dans le cycle de la violence. La sensibilisation et l'amélioration de la compréhension à l'égard de la violence familiale constituent encore des moyens efficaces de s'attaquer à ce problème.

  - En février 2004, on a rendu le site Web du Programme de prévention de la violence familiale accessible. Ce site comporte des liens vers d'autres sites de services de prévention et d'intervention en matière de violence familiale. De plus, le site révisé offre des renseignements éducatifs sur la violence familiale, il affiche des messages dans le cadre de campagnes de sensibilisation de la population, il indique des ressources communautaires et il fournit leurs coordonnées.

  - Dans le cadre du Programme de prévention de la violence familiale et en partenariat avec le ministère de la Santé et les professionnels des centres de santé ruraux et urbains, on a dressé l'ébauche d'un protocole à l'intention des médecins dont certains patients présentent des blessures ou des préoccupations qui pourraient être liées à de la violence familiale. Ce protocole permettra d'améliorer et de coordonner l'aide aux victimes de violence familiale et il constituera un outil pratique pour les médecins qui font face à de telles situations dans l'exercice de leur profession et dans les milieux hospitaliers d'un bout à l'autre du Manitoba. Le conseil consultatif du Collège des médecins et chirurgiens prévoit adopter officiellement le guide de pratique clinique pour la violence familiale au début du prochain exercice.

- Le Programme d'aide à la vie en société a contribué à accroître la sécurité et le bien-être des personnes handicapées qui vivent dans la collectivité. Les personnes vulnérables courent davantage le risque d'être victimes de violence et de mauvais traitements au quotidien. Durant 2003-2004, le personnel responsable du Programme d'aide à la vie en société a offert aux fournisseurs de services de la formation et des ressources pour les aider à reconnaître et à signaler les cas de mauvais traitements et de négligence à l'égard des personnes vulnérables, selon les définitions de la *Loi sur les personnes vulnérables ayant une déficience mentale*.

- En 2003-2004, à la suite de l'enquête sur le cas Cory Moar et des recommandations du juge Kopstein (qui a recommandé que le personnel du ministère reçoive une formation pour reconnaître les cas de mauvais traitements infligés aux personnes handicapées), le ministère a coordonné la mise sur pied et la prestation d'un programme de formation sur les mauvais traitements et la négligence à l'égard des adultes handicapés pour 467 employés du Programme d'aide à l'emploi et au revenu et du Bureau de logement du Manitoba.

- Le Programme pour les besoins spéciaux dans la province a pour objet d'assurer la gestion des cas et le financement pour les personnes atteintes d'un handicap mental ou d'une déficience mentale qui présentent un risque élevé, que ce soit pour elles-mêmes ou pour la sécurité publique, mais qui ne sont pas admissibles au Programme d'aide à la vie en société ou aux Services communautaires de santé mentale. Ce programme est exécuté en collaboration avec le ministère de la Santé et le ministère de la Justice, et il a réussi à coordonner un système multiservices dans les différents ministères.

  - La Section pour les besoins spéciaux dans la province, formée de trois employés qui font partie de l'effectif du ministère des Services à la famille et du Logement, continue d'assurer l'exécution du Programme pour les besoins spéciaux dans la province. L'orientation fonctionnelle de ce programme est assurée par un comité directeur composé de représentants des trois ministères concernés, soit le ministère des Services à la famille et du Logement, le ministère de la Santé et le ministère de la Justice.

  - À la fin de 2003-2004, le programme desservait 61 participants, dont 45 recevaient des fonds du programme, le reste ne bénéficiant que d'un soutien pour la gestion des cas. Ce chiffre représente une hausse de 33 participants par rapport à l'exercice précédent.

- Le Programme d'aide à la vie en société continue de soutenir les projets en cours relatifs à la protection des personnes vulnérables en vertu de la *Loi sur les personnes vulnérables ayant une déficience mentale*. Dans le cadre de ce programme pendant l'exercice 2003-2004, on a planifié et coordonné la mise en place d'une formation sur les problèmes de violence à l'égard des personnes handicapées et on a contribué à l'offrir au personnel de la Division de l'emploi, du revenu et du logement. Par ailleurs, un livret sur la protection destiné aux fournisseurs de services de première ligne a été produit et distribué à tous les organismes externes subventionnés afin de sensibiliser la population aux mauvais traitements et à la négligence envers les personnes vulnérables.

- Au cours de l'exercice 2003-2004, 754 enfants en famille d'accueil ont bénéficié du programme d'allocations pour les besoins sociaux spéciaux.

Objectif - Favoriser le développement sain des enfants, des familles et des collectivités

Le Manitoba reconnaît que son avenir repose sur des familles, des collectivités et particulièrement des enfants en santé. En 2003-2004, le ministère a continué à favoriser le développement sain et le bien-être des enfants, des familles et des collectivités du Manitoba en appuyant les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, les programmes de prévention à l'intention des enfants et des adolescents et les services communautaires tenant compte des particularités culturelles.

- Les services de garde pour enfants constituent encore un élément central dans les efforts du ministère pour soutenir le développement des enfants et de la famille. Le *Plan quinquennal du Manitoba en matière de services de garde pour enfants* vise à maintenir, voire à améliorer, la qualité des services de garde pour enfants dans la province, ainsi qu'à en accroître l'accessibilité et l'abordabilité. En 2003-2004, le Manitoba a augmenté de six millions de dollars l'aide financière consacrée aux services de garde pour enfants (par le *Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, le Canada a fourni près d'un million de dollars de ce montant pour soutenir l'apprentissage et la garde des jeunes enfants).

- Au cours de la deuxième année de ce plan quinquennal, le ministère a :

- octroyé de nouvelles subventions de fonctionnement pour 788 places en garderie;

- augmenté les fonds du Programme d'allocations pour la garde d'enfants afin d'en défrayer les hausses de coûts et d'aider davantage d'enfants y ayant droit ainsi que de couvrir les frais supplémentaires des centres de jour à plein temps destinés aux enfants d'âge scolaire qu'a entraînés la modification de la date de début d'année scolaire, qui depuis septembre 2003 se situe après la fête du Travail;

- augmenté les subventions pour les garderies, les garderies familiales et les prématernelles en vue de réaliser les objectifs du *Plan quinquennal du Manitoba en matière de services de garde pour enfants*;

- offert des subventions de formation allant jusqu'à 250 $ aux fournisseurs de services de garde pour enfants en milieu familial qui viennent de recevoir leur licence ainsi qu'aux fournisseurs de services de garde pour enfants en milieu familial et aux aides des services à l'enfant déjà autorisés qui terminent avec succès un cours pertinent et accrédité d'une durée de 40 heures;

- procuré en février 2004 des fonds de mise en marche uniques à 17 garderies pour financer de nouvelles places, dont 80 pour enfants en bas âge, 276 pour enfants d'âge préscolaire et 20 en prématernelle. Ces fonds ont contribué à l'amélioration des immobilisations des garderies telle que celle de l'équipement, des bureaux ou des locaux loués dans le cadre des programmes;

- financé 225 places en prématernelle dans 22 programmes et 42 places pour enfants en bas âge dans 12 programmes à plein temps grâce aux fonds récupérés de programmes dont toutes les places n'étaient pas utilisées.

Croissance du nombre de places en garderie

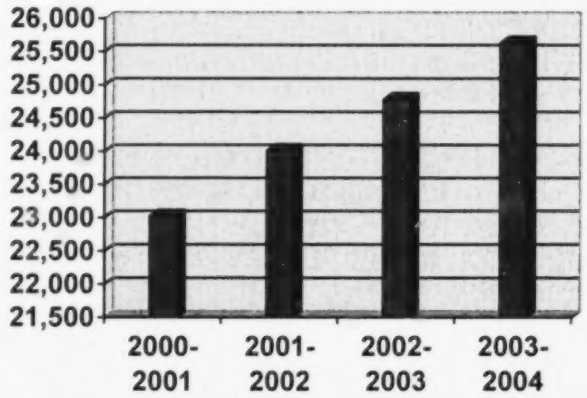

Croissance du nombre de places en garderie depuis 2000-2001

2000-2001	23 022	58 288,0 $
2001-2002	24 009	64 681,6 $
2002-2003	24 777	67 878,8 $
2003-2004	25 634	62 739,1 $*

* *Cela ne comprend pas les données sur les enfants handicapés. Les données sur les enfants handicapés figurent à la section qui porte sur la Division des services pour personnes handicapées.*

- Le travail relatif à la Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones - Initiative de protection de l'enfance, reconnue à l'échelle nationale pour sa grande importance historique, s'est poursuivi. Le Manitoba est la première province à donner aux Premières nations et aux Métis le pouvoir et la responsabilité de leur propre système de protection de l'enfance à l'échelle de la province.

  - Trois années de labeur ont atteint leur point culminant au moment de l'adoption en novembre 2003 de la *Loi sur les régies de services à l'enfant et à la famille*. Voici les quatre nouvelles régies ainsi créées :
    - la Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis;
    - la Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba;
    - la Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba;
    - la Régie générale des services à l'enfant et à la famille.

    Chacune de ces régies mettra en place un système de prestation des services afin d'aider sa population partout au Manitoba.

  - Le transfert des cas a commencé à s'effectuer région par région peu de temps après l'adoption de la *Loi*. Les premiers transferts ont eu lieu dans la région d'Entre-les-Lacs en janvier 2004, puis ont été suivis de ceux dans la région de l'Est en février. Les autres régions de la province procéderont aux transferts tout au long de l'exercice. On s'attend à ce qu'ils soient terminés en 2005.

  - Les Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis ont été mis en place en septembre 2003.

- Le tarif des placements en famille d'accueil a augmenté de 2,5 % à compter du 1er juillet 2003.

- En 2003-2004, le ministère des Services à la famille et du Logement a continué à collaborer avec d'autres ministères gouvernementaux pour appuyer Enfants en santé Manitoba. Ce programme encourage la population à faire passer les enfants et la famille en premier et grâce à sa gamme de services de soutien, il aspire à réaliser bon nombre des objectifs du ministère en matière de développement des jeunes enfants. Le programme Enfants en santé Manitoba favorise une démarche de développement communautaire pour le bien-être des enfants, des familles et des collectivités du Manitoba. On peut obtenir un exemplaire du rapport annuel du programme Enfants en santé Manitoba pour l'exercice 2003-2004 au 114, rue Garry, bureau 219, Winnipeg (Manitoba) R3C 4V6, ou par téléphone au (204) 945-2266.

Objectif - Accroître la disponibilité de logements sûrs, abordables et convenables

Des quartiers sûrs et stables contribuent à assurer le développement sain des familles et des collectivités. Des logements convenables ont des effets positifs sur la santé, la sécurité, l'emploi et l'éducation de tous les citoyens. Pendant l'exercice 2003-2004, le ministère a poursuivi son travail avec la collectivité en vue d'augmenter le nombre de logements à prix abordable et d'améliorer les quartiers.

- Dans le cadre du Programme de logement à prix abordable, la Province a continué à travailler de pair avec les autres ordres de gouvernement afin de mettre en place des logements sûrs et abordables pour les familles à faible revenu et à revenu modeste. Ce programme est une initiative quinquennale fédérale-provinciale de 50 millions de dollars qui entraînera la création d'environ 2 500 nouvelles habitations et unités locatives abordables au Manitoba. Le Programme de logement à prix abordable permettra de combler les besoins les plus importants du Manitoba en matière de logement par le biais de quatre volets équilibrés, soit la création de nouveaux logements locatifs, les nouvelles occasions d'accession à la propriété, la rénovation et la conversion d'immeubles et l'aide aux nouveaux propriétaires en matière de versement initial. Une aide financière est également consacrée aux logements dans les régions éloignées.

    - En avril 2003, un protocole d'entente pluriannuel visant à créer des logements à prix abordable a été signé entre le gouvernement du Manitoba et la ville de Winnipeg dans le cadre du Programme de logement à prix abordable. Selon ce protocole d'entente, Winnipeg investira durant les cinq prochaines années plus de 17 millions de dollars pour soutenir l'établissement de logements abordables à l'intérieur de ses limites. Il s'agit là d'une étape notable qui permettra de combler un besoin de longue date en matière de logement à prix abordable à Winnipeg et qui y améliorera grandement l'exécution du Programme de logement à prix abordable.

    - Dans le cadre du Programme de logement à prix abordable, la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba a publié une déclaration d'intérêt afin de solliciter des propositions de projet pour le Programme de construction de nouveaux logements locatifs. En février 2004, le Comité du Cabinet chargé du développement économique et communautaire a accepté que huit propositions de projet, dont le financement totaliserait 5,62 millions de dollars, soient soumises à un processus d'approbation.

- Le ministère a continué à financer toute une gamme de programmes de l'Initiative d'aide au logement et aux sans-abri à Winnipeg, résultat d'un partenariat entre les trois ordres de gouvernement visant à contrer la réduction de l'inventaire de logements, à aider les sans-abri et à assurer la réfection des plus vieux quartiers de Winnipeg. Cette initiative a officiellement été annoncée en mai 2000, chaque ordre de gouvernement s'étant engagé à y consacrer des fonds sur une période de quatre ans. En novembre 2003, cette initiative a été prolongée de cinq autres années.

    - L'Initiative d'aide au logement et aux sans-abri à Winnipeg a engagé plus de 31 millions de dollars dans la réparation, la rénovation et la construction de plus de 1 100 unités d'habitation et de 100 chambres ou lits. Elle a en outre offert de l'aide aux sans-abri et à leur famille de même qu'aux personnes susceptibles de devenir sans-abri.

- Au cours de 2003-2004, les 3 millions de dollars versés pour des programmes tels que le Programme d'aide à l'accès au logement et les 2 millions de dollars engagés en guise de contribution provinciale au Programme d'aide à la remise en état des logements fédéral-provincial ont continué à contribuer à la réfection des logements dans les quartiers en décrépitude de Winnipeg, Brandon et Thompson.

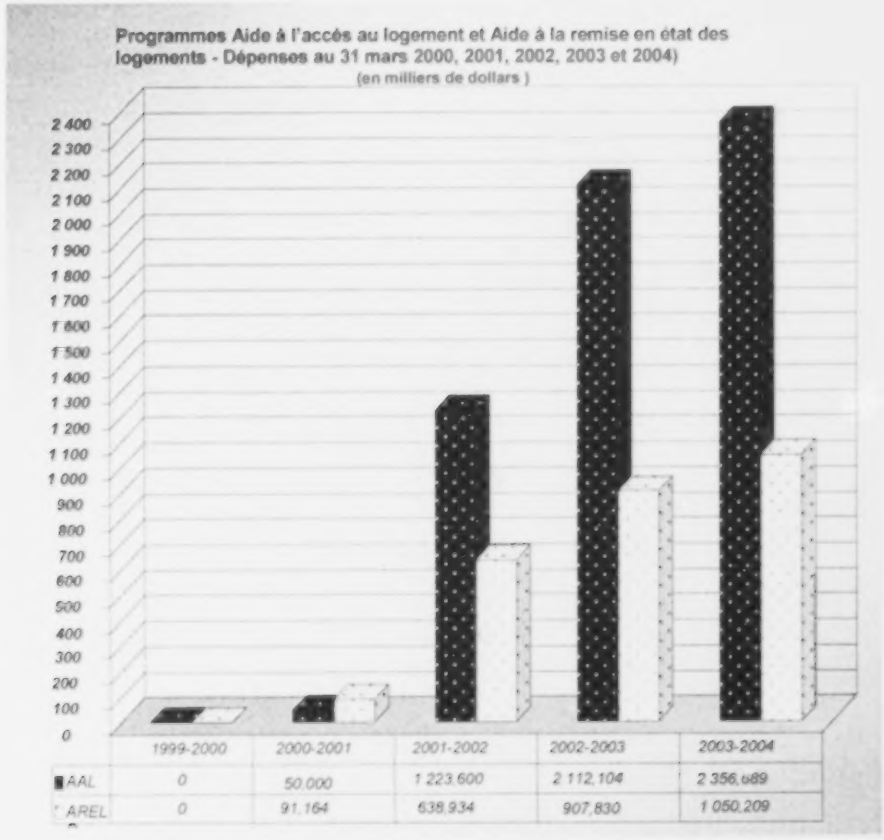

- La Société d'habitation et de rénovation du Manitoba, en partenariat avec des organismes du Nord et des organismes autochtones, élabore actuellement une démarche stratégique afin de répondre aux besoins des collectivités du Nord en matière de logement. Cette stratégie est très complète et, tout en mettant l'accent sur la nécessité d'adopter une approche communautaire, tient compte du lien qui existe entre le logement, la santé, l'éducation et le développement économique.

  - En mars 2003, l'ouverture officielle de la maison modèle du Nord a eu lieu à Thompson, au Manitoba. Cette maison modèle a été édifiée avec l'aide des organismes du Nord et d'Hydro-Manitoba pour prouver que la technologie de construction axée sur les panneaux isolés pourrait être appropriée aux conditions de vie dans le Nord.

- Le Bureau de logement du Manitoba a continué à offrir des unités locatives de qualité à prix abordable aux familles, personnes seules, personnes âgées et personnes handicapées ou ayant des besoins spéciaux à faible revenu admissibles de tout le Manitoba et il a géré environ 13 000 unités d'habitation du portefeuille de logement public durant l'exercice 2003-2004.

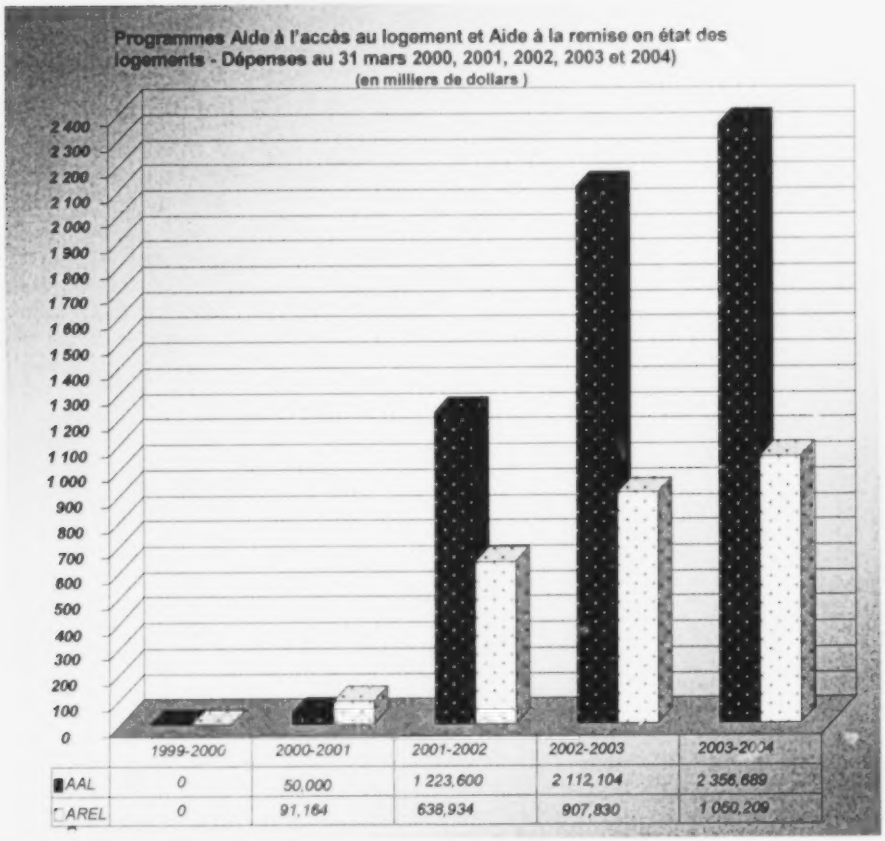

- La Société d'habitation et de rénovation du Manitoba, en partenariat avec des organismes du Nord et des organismes autochtones, élabore actuellement une démarche stratégique afin de répondre aux besoins des collectivités du Nord en matière de logement. Cette stratégie est très complète et, tout en mettant l'accent sur la nécessité d'adopter une approche communautaire, tient compte du lien qui existe entre le logement, la santé, l'éducation et le développement économique.

  - En mars 2003, l'ouverture officielle de la maison modèle du Nord a eu lieu à Thompson, au Manitoba. Cette maison modèle a été édifiée avec l'aide des organismes du Nord et d'Hydro-Manitoba pour prouver que la technologie de construction axée sur les panneaux isolés pourrait être appropriée aux conditions de vie dans le Nord.

- Le Bureau de logement du Manitoba a continué à offrir des unités locatives de qualité à prix abordable aux familles, personnes seules, personnes âgées et personnes handicapées ou ayant des besoins spéciaux à faible revenu admissibles de tout le Manitoba et il a géré environ 13 000 unités d'habitation du portefeuille de logement public durant l'exercice 2003-2004.

Objectif - Améliorer la qualité, l'efficacité et l'accessibilité des services fournis par le ministère

Le ministère est déterminé à constamment améliorer ses services. Il comprend que comme les besoins et les préoccupations des Manitobains changent, la prestation des services doit elle aussi évoluer en conséquence. Au cours de 2003-2004, le ministère des Services à la famille et du Logement a poursuivi la mise en œuvre de projets importants et l'introduction de nouvelles mesures axées sur les priorités en matière de prestation de services.

- Le Projet d'intégration des services, qui vise à faciliter pour les Manitobains l'accès aux services qui leur sont nécessaires et de mieux répondre à leurs besoins, a continué à progresser.

  - Pour atteindre ces objectifs, les six régions rurales et du Nord ont participé à la planification d'un système régional de prestation de services intégré.

  - À Winnipeg, le ministère des Services à la famille et du Logement a collaboré avec le ministère de la Santé et l'Office régional de la santé de Winnipeg dans le but de mettre en place des centres d'accès communautaires qui intégreront les services de santé et les services sociaux dans six zones communautaires jumelées de la ville. Les centres d'accès permettront de situer les services de santé et les services sociaux dans les collectivités desservies ainsi que de réduire les chevauchements et les lacunes qui existent au niveau des services, et ils seront particulièrement utiles pour les personnes qui auront besoin de recevoir plusieurs services. Le premier d'entre eux, soit le centre d'accès de River East, a ouvert ses portes en février 2004. Il offre en un seul point d'accès une gamme complète de services de santé et de services sociaux, dont des soins de santé primaires.

  - En mars 2004, le ministère a remanié l'ensemble de ses autres employés responsables de la prestation des services à Winnipeg pour former des équipes régionales intégrées dans les bureaux existants pour les cinq autres zones communautaires jumelées de Winnipeg. Dans la mesure du possible, les employés étaient situés dans la zone communautaire dont ils s'occupaient. Les cas des participants aux programmes ont été transférés au personnel responsable de la zone communautaire où ces participants résidaient.

- En novembre 2003, le ministère a présenté un projet de loi qui proposait de mettre en place un système unique d'aide au revenu dans les régions rurales et du Nord. Un système de prestateur unique éliminera les chevauchements au niveau de l'administration et permettra d'offrir de façon conséquente et efficace les prestations d'aide au revenu, la formation et l'aide à l'emploi.

- Le système inFACT (système intégré de suivi des cas et des finances) est une puissante application logicielle de gestion de cas intégrée conçue pour emmagasiner et gérer des données démographiques, des critères d'admissibilité, la planification des services et des données financières touchant le Programme d'aide à la vie en société, la Section pour les besoins spéciaux dans la province et les Services spéciaux pour enfants de la Division des services pour personnes handicapées.

  - Comme travail effectué sur ce système en 2003-2004, on a terminé le module financier sur la comptabilité d'engagements consolidée, on a ajouté des fonctions de production de rapports administratifs et statistiques et on a mis en œuvre des fonctions de gestion des cas informatisées. Le système inFACT est entré en service en février 2004 à des fins de formation et de téléchargement de données. Le 1er avril 2004, il était prêt à être utilisé d'un bout à l'autre de la province.

- Le Système d'information sur les services à l'enfant et à la famille (SISEF) est une base de données utilisée pour effectuer le suivi des renseignements sur les clients des Services à l'enfant et à la famille. Grâce à la conception et à la mise en œuvre du portail de services Internet sécurisés du ministère, le SISEF est maintenant accessible par Internet. Ce portail permet aux organismes de protection de l'enfance autochtones d'avoir accès au SISEF par Internet à partir de leurs propres ordinateurs de bureau déjà en place, et ce de façon fiable et en toute sécurité, grâce à un système totalement codé. Le développement constant du SISEF entraîne l'amélioration de la responsabilisation, de l'efficacité des programmes et de la reconnaissance précoce des problèmes.

- Le ministère a travaillé en étroite collaboration avec le Bureau de la technologie de l'information (BTI) du gouvernement du Manitoba à un projet en plusieurs étapes pour remplacer son système informatique sur la garde de jour pour enfants par un nouveau système (Garde d'enfants - accès en ligne). Ce nouveau système intègre de nombreux services publics en ligne liés à la garde d'enfants, par exemple l'évaluation de l'admissibilité aux allocations, un outil qui permet aux parents de déterminer s'ils ont droit à une allocation pour la garde d'enfants; la demande d'aide financière en ligne; la fonction de recherche de fournisseurs de services de garde en ligne pour aider les parents à trouver des services de garde qui répondent à leurs besoins; ainsi que plusieurs autres outils en ligne à l'intention des fournisseurs de services de garde. La dernière étape du système Garde d'enfants - accès en ligne a été exécutée le 26 mars 2004.

Objectif – Permettre à la collectivité de participer davantage aux prises de décisions

L'opinion des Manitobains et la reconnaissance du travail important accompli dans les collectivités sont essentiels à la réussite des activités dans le cadre des programmes et services sociaux du ministère. En 2003-2004, celui-ci a continué à axer ses efforts sur des projets encourageant la collaboration et menant à l'unanimité en ce qui concerne les capacités communautaires.

- En décembre 2003, le Bureau des personnes handicapées a tenu sa deuxième table ronde sur les questions touchant les personnes handicapées. Parmi les matières à discussion soulevées par la collectivité des personnes handicapées se trouvaient le logement, l'éducation, l'emploi, l'aide aux personnes handicapées et la prestation des services aux Premières nations. Ces consultations régulières avec la population aident à guider la planification dans la collectivité des personnes handicapées, le gouvernement du Manitoba et l'ensemble des citoyens. Elles sont primordiales pour effectuer les changements nécessaires visant à permettre aux Manitobains handicapés de participer pleinement à la vie sociale.

- Pendant 2003-2004, un groupe de travail sur le logement pour les personnes handicapées a continué de se réunir chaque mois afin de discuter des problèmes, modèles, meilleures pratiques et solutions liées au logement pour les personnes atteintes d'une déficience au Manitoba. Ce groupe de travail est formé de membres d'organismes communautaires qui représentent les personnes handicapées, de ministères gouvernementaux et des offices régionaux de la santé. Au printemps 2003, il a demandé l'avis de la collectivité par l'entremise d'un sondage distribué à 304 organismes. Les questions prioritaires ont été examinées, et les idées qu'ont formulées quatre sous-comités seront exposées dans un rapport qui sera présenté au gouvernement au cours du prochain exercice.

- Dans le cadre de la Stratégie de logement dans les régions du Nord, le Programme de logement à prix abordable sera mis en œuvre dans les collectivités rurales et éloignées du Manitoba. Pour relever les défis et combler les besoins particuliers de ces collectivités, des consultations communautaires ont eu lieu dans cinq collectivités rurales et éloignées au cours de l'été 2003. La

réaction a été positive et a permis de recueillir des renseignements importants en matière de planification pour certains besoins précis. On travaille actuellement à l'élaboration d'une formation sur les aptitudes de propriétaires et de locataires à l'intention des collectivités rurales et éloignées afin de leur permettre d'acquérir des compétences en matière d'exploitation et d'entretien d'un foyer sain, sûr et économique.

- On a continué à soutenir Quartiers vivants!, une initiative provinciale axée sur les efforts communautaires en vue de revitaliser certains quartiers. Cette stratégie de développement à long terme offre à des groupes communautaires de régions désignées de Winnipeg, Brandon et Thompson le soutien nécessaire pour exécuter des programmes de logement et d'amélioration physique, d'emploi et de formation, d'éducation et de loisirs ainsi que de sécurité et de prévention du crime. En 2003-2004, le Manitoba a consacré 3,7 millions de dollars à l'initiative Quartiers vivants! Cette aide financière permettra aux quartiers de développer leur capacité locale et d'offrir de la formation novatrice et elle leur procurera les fonds grâce auxquels ils pourront mettre en œuvre leurs plans de revitalisation.

- En 2003-2004, les responsables du Programme d'aide à la vie en société ont continué à œuvrer de concert avec les organismes pour élaborer une stratégie en matière de ressources humaines visant à améliorer le recrutement du personnel et le maintien de l'effectif de même qu'à créer un système de formation complet en vue d'assurer la mise en place d'une main-d'œuvre qualifiée. Au cours des deux dernières années, le Programme d'aide à la vie en société a financé 950 allocations pour la formation de base et l'orientation des nouveaux employés relatives aux services dans ce domaine, et pour la formation des superviseurs afin d'aider les organismes à conserver leurs employés actuels. Le travail se poursuit avec les organismes en vue de la mise sur pied d'un système de formation et d'accréditation des employés à long terme qui permettra d'assurer la qualité des services et l'atteinte de résultats positifs pour les adultes handicapés.

- Durant 2003-2004, le ministère a continué à travailler avec la collectivité des personnes handicapées en ce qui concerne l'aide à l'emploi et au revenu, par l'entremise du comité conjoint composé de membres de la collectivité et du gouvernement et axé sur les questions d'aide à l'emploi et au revenu des personnes handicapées. Ce comité a fourni une rétroaction sur un grand nombre de questions.

- Le 1er janvier 2004, le ministère a mis en œuvre la troisième phase de l'Initiative de stabilisation du personnel en offrant une aide financière aux organismes chargés du Programme d'aide à la vie en société et du Programme de réadaptation professionnelle afin qu'ils fournissent des pensions et des avantages sociaux à leurs employés.

- Au cours de l'exercice 2003-2004, le Comité de révision des règlements sur les garderies d'enfants a continué à se réunir pour formuler des recommandations à l'intention de la ministre visant à améliorer le réseau des services de garde du Manitoba. Ce comité est composé d'éducateurs des jeunes enfants de différents secteurs, notamment des prématernelles, des garderies à plein temps pour enfants en bas âge et d'âge préscolaire, des garderies pour enfants d'âge scolaire, des garderies en milieu familial, des garderies pour francophones, des garderies pour enfants autochtones et des garderies des Premières nations. Il compte également des membres de la Manitoba Child Care Association, des établissements de formation, de la main-d'œuvre, des organismes de services sociaux et du ministère.

- Conformément aux directives figurant dans un document sur l'engagement des citoyens qu'a préparé un groupe de travail ministériel en 2003-2004, chaque région a intégré dans son processus de planification stratégique normal la participation de la population.

SOUTIEN À LA MINISTRE ET À LA DIRECTION GÉNÉRALE

MINISTRE

Objectifs

- Assurer l'orientation politique générale et les services de soutien central du ministère.

Responsabilités

- Assurer l'orientation politique générale du ministère en ce qui concerne les programmes et les questions financières ainsi que les services de soutien central se rattachant à la prestation des services du ministère.

09-1A Ministre

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dépenses réelles 2003-2004 en milliers de $	ETP	Dépenses prévues 2003-2004 en milliers de $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Total des salaires et avantages sociaux	28,9	1,00	29,0	(0,1)	

DIRECTION GÉNÉRALE

Objectifs

La Direction générale comprend le cabinet de la ministre et le bureau de la sous-ministre.

- Assumer un rôle de leadership au chapitre des programmes, de l'élaboration de la politique et du règlement des questions connexes.
- Conseiller la ministre en tout ce qui concerne la politique et les programmes des services du ministère.
- Gérer les activités du ministère.

Responsabilités

- Interpréter et mettre en œuvre la politique du gouvernement par l'exécution des programmes du ministère.
- Assurer la gestion efficace des programmes du ministère.
- Protéger l'intérêt public en veillant à l'application des lois et des règlements.
- Assurer le développement et la gestion efficaces des ressources humaines du ministère.

09-1B Direction générale

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dépenses réelles 2003-2004 en milliers de $	ETP	Dépenses prévues 2003-2004 en milliers de $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Total des salaires et avantages sociaux	535,8	11,00	605,8	(70,0)	
Total des autres dépenses	72,5		73,2	(0,7)	

COMMISSION D'APPEL DES SERVICES SOCIAUX

Objectifs

- Veiller à ce que les Manitobains disposent d'une procédure d'appel équitable, impartiale et officielle pour en appeler des décisions rendues au chapitre des différents services et programmes sociaux.

Responsabilités

- Siéger aux appels relatifs à une vaste gamme de services, notamment en ce qui concerne différents programmes d'aide financière, l'octroi de licences à des garderies, les programmes pour personnes handicapées, les agences d'adoption privées et les établissements de soins en résidence, en vertu des dispositions de la *Loi sur la Commission d'appel des services sociaux*.

- Convoquer des audiences d'un bout à l'autre du Manitoba en respectant les délais prescrits par la loi et fournir une décision par écrit dans les quinze jours ouvrables qui suivent ces audiences.

- Agir à titre consultatif auprès de la ministre en ce qui touche la politique, les modifications des lois, les questions afférentes aux audiences et les autres points que la ministre porte à son attention.

Exigences de déclaration

- Depuis que la *Loi sur la Commission d'appel des services sociaux* a été promulguée en février 2002, la Commission d'appel dépose un rapport annuel distinct de celui du ministère des Services à la famille et du Logement. Ce rapport indépendant de la Commission d'appel des services sociaux comprend les éléments suivants :

    - un résumé de l'histoire de la Commission d'appel;
    - un aperçu des dispositions législatives qui confèrent le droit d'appel;
    - des données financières;
    - des statistiques sur les audiences d'appel qui ont eu lieu durant l'exercice;
    - une description des responsabilités de la Commission d'appel à titre consultatif;
    - un aperçu de certaines audiences d'appel qui ont eu lieu pendant l'exercice.

On peut obtenir un exemplaire du rapport annuel de la Commission d'appel pour l'exercice 2003-2004 au 175, rue Hargrave, 7^{e} étage, Winnipeg (Manitoba) R3C 3R8, ou par téléphone au (204) 945-3003.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objectifs

- Fournir au ministère une gamme élargie de services de ressources humaines qui aident les gestionnaires et les employés dans leurs efforts visant à assurer la prestation de programmes efficaces aux Manitobains.
- Encourager l'utilisation efficace des ressources humaines afin d'atteindre les objectifs du ministère et veiller à ce que celui-ci soit un milieu de travail efficace et favorable.
- Offrir des services pour aider le ministère à assurer une gestion des ressources humaines axée sur la qualité et l'optimisation de leur disponibilité.

Responsabilités

- Effectuer le recrutement, la sélection et l'administration de la paie selon les besoins du ministère et la politique de la Commission de la fonction publique.
- Procéder aux évaluations de classification des postes, prendre les décisions appropriées et présenter les recommandations adéquates aux cadres du ministère ainsi qu'au Secrétariat du Conseil du Trésor.
- Faciliter la conception et le développement organisationnels en vue de réaliser les objectifs des programmes du ministère.
- Faciliter le règlement des griefs, aider les gestionnaires à interpréter les conventions collectives et les lois afférentes, participer à la négociation des contrats et élaborer des politiques relatives aux relations de travail.
- Faciliter l'établissement et la mise en œuvre de programmes, politiques et procédures de ressources humaines répondant aux besoins du ministère en matière d'adaptation de l'effectif et de la relève, notamment en ce qui a trait à la formation et au perfectionnement du personnel.
- Assurer la réalisation des programmes d'équité en matière d'emploi grâce à l'intégration des principes d'équité en matière d'emploi dans les activités de dotation en personnel, de maintien de l'effectif et de stimulation de l'emploi, en collaboration avec les cadres.
- Mettre en œuvre l'intégration des services de ressources humaines du ministère de la Santé et du ministère des Services à la famille et du Logement.

09-1D Gestion des ressources humaines

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dépenses réelles 2003-2004 en milliers de $	ETP	Dépenses prévues 2003-2004 en milliers de $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Total des salaires et avantages sociaux	1 177,3	25,0	1 135,0	42,3	
Total des autres dépenses	117,4		119,9	(2,5)	

Activités/faits saillants en 2003-2004

- La Direction de la gestion des ressources humaines a dirigé la mise en œuvre des processus de sélection et d'affectation dans le cadre de la mutation du personnel dans le nouveau centre d'accès communautaire de River East ainsi que dans les autres bureaux établis pour les activités existantes du ministère à Winnipeg.

- Elle a participé à la négociation de la convention collective cadre du gouvernement du Manitoba et du syndicat général des employés, pour laquelle un accord est depuis intervenu; elle a pris part à la négociation de trois conventions collectives touchant le Bureau de logement du Manitoba et elle a collaboré au renouvellement d'un contrat pour les Services à l'enfant et à la famille de Winnipeg.

- Elle a négocié un accord de transition pour les employés professionnels, exemptés et de supervision des Services à l'enfant et à la famille de Winnipeg.

- Elle a contribué à la mutation des employés municipaux dans le ministère lors de la mise en œuvre du système de prestateur unique des régions rurales et du Nord.

- Elle a dirigé le transfert des dossiers des travailleurs de première ligne depuis le système de paie des services de soutien vers le système comptable SAP (Systems, Applications and Products), y compris la conception et la mise en place de l'application TIPS (Time Information Processing System) visant à améliorer le système SAP.

- Elle a élaboré un cadre de gestion pour les travailleurs de première ligne, notamment des politiques et procédures, un manuel d'orientation et une formation à la direction.

- Elle a passé en revue les postes de directeur, de directeur adjoint, de travailleur des services financiers et de spécialiste de l'information qui existaient dans l'ancienne Division de l'aide à l'emploi et au revenu; elle a pris part à la révision de tous les postes des Services à l'enfant et à la famille de Winnipeg en prévision de leur mutation dans le ministère et elle a revu les postes de direction et de prestation de services avec le Bureau de logement du Manitoba.

- Elle a révisé les nouvelles descriptions des postes de gestion et de supervision des programmes pour la nouvelle structure du Projet d'intégration des services.

- Elle a participé à la formulation de recommandations liées aux besoins en formation pour le Projet d'intégration des services. Ces recommandations touchaient entre autres l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'orientation des employés et d'un programme d'orientation en matière de ressources humaines à l'intention des gestionnaires, la mise en place d'un comité de formation ministériel, la conception et l'implantation d'un système de suivi informatisé pour inscrire les activités de formation du ministère et la création d'un cadre d'évaluation des besoins en formation afin d'assurer la cohérence dans l'établissement des besoins en formation au sein du ministère.

- En collaboration avec la Division des services à l'enfant et à la famille, elle a pris part à la planification et à la mise en œuvre du détachement d'employés dans les offices et de la réaffectation permanente des employés provenant des détachements des offices conformément à la Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones - Initiative de protection de l'enfance.

- Elle a participé au projet de planification de la relève ainsi qu'aux programmes ministériels de renouvellement et de ressources humaines axées sur les compétences et elle a fait partie du comité des programmes de l'Office régional de la santé de Winnipeg et du ministère pour les centres d'accès communautaires.

- Elle a participé à l'intégration des principes de diversité et d'équité en matière d'emploi de même que des pratiques propres au ministère dans les activités de dotation en personnel, de maintien de l'effectif et de stimulation de l'emploi. Elle a également pris part à des salons des carrières et à des événements axés sur la diversité et l'équité en matière d'emploi afin d'augmenter les possibilités d'emploi dans la fonction publique pour les membres des groupes désignés.

POLITIQUE ET PLANIFICATION

Objectifs

- Fournir au ministère des services de direction, de coordination et de soutien au sujet des questions de politique qui touchent la prestation de services sociaux aux Manitobains.
- Fournir à la ministre, à la sous-ministre, à la haute direction, aux divisions et aux responsables des programmes les renseignements et l'aide nécessaires à l'efficacité de l'élaboration de politiques et de la planification des politiques et programmes du ministère.
- Diriger les activités intergouvernementales et interministérielles auxquelles participe le ministère.

Responsabilités

- S'occuper de la planification stratégique, des recherches et des analyses ayant trait à la politique sociale, de l'élaboration et de la coordination des politiques, de l'examen et de l'analyse des programmes ainsi que de leur évaluation; fournir un soutien aux cadres supérieurs du ministère et des divisions, contribuer à la préparation en vue des débats législatifs et de l'examen du Budget des dépenses; préparer les documents d'orientation.
- Représenter le ministère au sein des groupes de discussion intergouvernementaux, interministériels et intersectoriels se rapportant à une foule de questions sociales.

09-1E Politique et planification

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dépenses réelles 2003-2004 en milliers de $	ETP	Dépenses prévues 2003-2004 en milliers de $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Total des salaires et avantages sociaux	1 003,7	18,00	1 089,0	(85,3)	
Total des autres dépenses	141,3		148,5	(7,2)	

Activités/faits saillants en 2003-2004

- La Direction de la politique et de la planification a coordonné des activités ministérielles de planification stratégique, y compris l'élaboration et la mise en œuvre d'un système de gestion stratégique et la mise en place d'un cadre de gestion des risques.
- Elle a analysé les questions, tendances et recherches, nouvelles et existantes, relatives aux politiques et aux programmes de services sociaux pour appuyer la planification stratégique de même que la planification des programmes du ministère et des divisions ainsi que l'élaboration des politiques.
- Elle a contribué à la préparation des lois et règlements liés aux nouveaux projets de politiques ou aux modifications de celles existantes.

- Elle a coordonné les évaluations et les révisions de programmes.

- Elle a participé aux travaux de groupes de travail chargés d'examiner les questions de politiques afférentes à l'implantation d'un réseau de prestation de services intégrés.

- Elle a fait partie d'un certain nombre de comités ministériels et interministériels.

- Elle a représenté le ministère dans des groupes de travail fédéraux-provinciaux-territoriaux, dont ceux chargés d'examiner la Prestation nationale pour enfants, le développement des jeunes enfants, les prestations et services destinés aux personnes handicapées et les logements pour personnes âgées. Elle a aussi fait partie du comité de soutien des fonctionnaires responsable de l'aide aux ministres et sous-ministres fédéraux-provinciaux-territoriaux des Services sociaux.

- Elle a fait partie du comité directeur de révision fédéral-provincial pour l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Ce comité a organisé une révision nationale de la politique en matière de garde d'enfants (une collecte de renseignements des spécialistes de l'OCDE en matière de garde d'enfants), qui a eu lieu à l'automne 2003.

- Elle a contribué à la correspondance des cadres, aux débats législatifs et à l'examen du Budget des dépenses.

- Elle a élaboré le rapport annuel du ministère et en a coordonné les différents volets.

DIVISION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

Objectifs

- Remplir une fonction de contrôle dynamique et de soutien administratif en veillant à ce que les politiques, les services et les systèmes de rapports financiers et administratifs soient mis en œuvre et administrés de manière efficace.

- Fournir l'expertise technique nécessaire à l'élaboration et à l'entretien des systèmes informatiques liés aux programmes et services du ministère et au programme Enfants en santé Manitoba.

Responsabilités

- Fournir au ministère des services centralisés de soutien financier, administratif et informatique par le biais de ses deux directions, soit :

    - Services financiers et administratifs
    - Technologies de l'information

La Division est également responsable de la coordination de la mise en œuvre du Projet d'intégration des services. Ce projet a pour buts de réduire la fragmentation des services et de donner à la population un meilleur accès à des services coordonnés. Le présent exercice est le premier au cours duquel le ministère a assuré la prestation de la majorité de ses services par l'entremise de la nouvelle Division de la prestation de services dans les communautés.

Dans le cadre du Projet d'intégration des services de Winnipeg, le ministère des Services à la famille et du Logement a œuvré de concert avec le ministère de la Santé et l'Office régional de la santé de Winnipeg afin d'intégrer les services sociaux et les services de santé, y compris les soins primaires, au niveau communautaire. Avec ses partenaires, le ministère continue à mettre sur pied des centres d'accès communautaires qui offriront des services de santé et des services sociaux dans la collectivité. En février 2004, le centre d'accès de River East a été ouvert au public. Il s'agit d'un emplacement multiservices où la population peut obtenir des renseignements sur un large éventail de services et où elle peut présenter des demandes de service directement. Chaque jour, le centre reçoit en moyenne 140 visites de clients et plus de 400 demandes de renseignements téléphoniques sur des programmes et des services.

En collaboration avec les autres ordres de gouvernement, le ministère a établi trois centres de services bilingues (un à Saint-Boniface, un deuxième à Saint-Pierre-Jolys et un troisième à Notre-Dame-de-Lourdes), qui rassemblent en un même lieu pratique une vaste gamme de services sociaux, administratifs et d'aide à l'emploi afin de répondre aux besoins des Manitobains francophones.

SERVICES FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS

Objectifs

- Remplir une fonction de contrôle dynamique, en veillant à ce que les politiques, les services et les systèmes de rapports financiers et administratifs soient mis en œuvre et administrés de manière efficace afin de répondre aux besoins du ministère en ce qui concerne le contrôle financier, la reddition de comptes, l'information financière et la protection des actifs financiers et biens corporels.

- Offrir des services de gestion financière centralisés conformément aux lois en vigueur et aux politiques et procédures établies en matière d'administration financière.

- Offrir une vaste gamme de services de soutien opérationnel et administratif aux divisions opérationnelles.

Responsabilités

- Planifier, organiser et évaluer les activités ministérielles de gestion et d'administration financière, notamment assurer les services complets de planification et de soutien relatifs au Budget des dépenses, les prévisions financières et l'établissement de rapports, la comptabilité des dépenses et des recettes, le contrôle des crédits et l'orientation fonctionnelle à l'égard des politiques financières et administratives ainsi que des procédures et pratiques opérationnelles pour le personnel des divisions.

- Coordonner les réponses du ministère aux demandes de renseignements visées par la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.

- Gérer les politiques des services en français du ministère et d'un certain nombre d'organismes qui fournissent des services au nom du ministère.

- Coordonner la mise en œuvre du Projet d'intégration des services.

09-1F Services financiers et administratifs

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dépenses réelles 2003-2004 en milliers de $	ETP	Dépenses prévues 2003-2004 en milliers de $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Total des salaires et avantages sociaux	1 529,5	31,00	1 484,8	44,7	
Total des autres dépenses	423,8		430,4	(6,6)	

Activités/faits saillants en 2003-2004

- La Direction des services financiers et administratifs a assuré en permanence la préparation des rapports de gestion portant sur la situation financière du ministère ainsi que sur les nouveaux enjeux liés à la gestion financière et à la gestion des programmes à l'intention des cadres dirigeants et du gouvernement central.

- Elle a assuré en permanence le recensement et la surveillance des nouveaux enjeux liés à la gestion financière et à la gestion des programmes afin de s'assurer que des systèmes de contrôle et de responsabilisation sont en place.

- Elle a assuré en permanence la coordination du Budget des dépenses annuel du ministère, en préparant notamment l'information supplémentaire pour la révision de la législation ainsi que les documents d'information connexes.

- Elle a répondu comme il se doit et à point nommé aux demandes d'accès à l'information, conformément aux exigences prescrites dans la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.

- Elle a procédé en permanence à un examen exhaustif des systèmes de contrôle financier et administratif ainsi que des activités de contrôle.

- Elle a poursuivi la mise en œuvre des modifications et améliorations dans le cadre du Projet d'intégration des services.

- Elle a coordonné les services en français du ministère et d'un certain nombre d'organismes qui fournissent des services au nom du ministère. Elle a notamment travaillé avec le Comité consultatif sur les services sociaux en langue française.

- Elle a fourni un soutien administratif au Comité d'audience des personnes vulnérables, notamment en coordonnant les audiences, en les programmant et en y assistant.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Objectifs

- Offrir au ministère et à ses clients du leadership, du savoir-faire, des services de consultation ainsi que des solutions en matière de technologies de l'information afin de favoriser l'utilisation efficace de l'information dans le but d'appuyer la stratégie et les objectifs d'affaires du ministère.

- Effectuer la planification stratégique et tactique se rapportant aux technologies de l'information, se charger de l'analyse, de la conception et de l'implantation des systèmes d'information et offrir un appui soutenu aux utilisateurs des systèmes en place.

Responsabilités

- Planifier des stratégies à long terme pour ce qui est des systèmes d'information, faciliter la mise en œuvre du plan ministériel annuel en matière de technologies de l'information et élaborer des plans de projets détaillés pour appuyer de nouvelles initiatives.

- Mettre au point des systèmes d'information qui appuient les programmes du ministère et contribuer à l'élaboration des documents de formation nécessaires.

- Examiner et modifier les normes, procédures et politiques relatives à la mise sur pied de systèmes pour soutenir l'orientation stratégique du ministère en matière de technologies de l'information.

- Mettre à la disposition des divisions et des directions un groupe consultatif interne qui peut les aider à concevoir des solutions techniques efficaces pour répondre à leurs besoins d'affaires.

- Veiller à la sécurité des biens du ministère liés aux technologies de l'information et assurer la continuité des services.

- Améliorer la façon qu'a le ministère de gérer et d'utiliser les technologies de l'information.

- Gérer la sous-traitance de certaines ressources du ministère en matière de technologies de l'information, notamment en ce qui a trait au soutien touchant le matériel, les logiciels et les réseaux locaux et étendus.

09-1G Technologies de l'information

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dépenses réelles 2003-2004 en milliers de $	ETP	Dépenses prévues 2003-2004 en milliers de $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Total des salaires et avantages sociaux	2 531,4	38,00	2 490,5	40,9	
Total des autres dépenses	1 598,5		1 821,6	(223,1)	1

1. L'écart est attribuable au contrôle de la gestion des dépenses.

Activités/faits saillants en 2003-2004

- La Direction des technologies de l'information a poursuivi la gestion des contrats de sous-traitance pour le soutien technique et opérationnel ayant trait à l'infrastructure des ordinateurs de bureau du ministère et aux serveurs de base de données des Services à l'enfant et à la famille. Cela lui a permis de se consacrer aux priorités stratégiques du ministère en matière de technologies de l'information.

- Elle a assuré l'entretien et le perfectionnement continus des Systèmes intégrés de gestion du Programme d'aide sociale (SIGPAS), du Système d'information sur les services à l'enfant et à la famille (SISEF) et des systèmes de la Direction de la garde de jour pour enfants, ainsi que de 36 autres applications logicielles faites sur mesure.

- Elle a mené à bien un projet visant à ajouter un nouveau module de réception des demandes au SISEF, en améliorant ainsi la facilité d'utilisation pour mieux répondre aux besoins de la Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones - Initiative de protection de l'enfance.

- Elle a mis en œuvre un projet visant à permettre aux organismes de protection de l'enfance autochtones d'avoir accès au SISEF par Internet à partir de leurs propres ordinateurs de bureau déjà en place, et ce de façon fiable et en toute sécurité, grâce à un système totalement codé. Non seulement cette solution est-elle novatrice, mais elle représente en outre une économie notable pour le gouvernement.

- Elle a mis en place la première version d'une plate-forme stratégique de gestion intégrée des cas qui a remplacé deux applications existantes obsolètes. De nouvelles versions à venir continueront de remplacer d'autres applications existantes obsolètes.

- Elle a implanté une application servant à comptabiliser les heures travaillées par les employés de première ligne, à noter les services offerts et à en rendre compte. Ces renseignements sont nécessaires pour calculer les coûts de la prestation des services et pour verser la rémunération aux fournisseurs de services.

- Elle a continué à travailler en étroite collaboration avec l'Office régional de la santé de Winnipeg afin de s'assurer que les applications et les technologies connexes soient en place au moment de l'ouverture du centre d'accès de River East. Cette relation servira de modèle pour la mise sur pied des prochains centres d'accès communautaires.

BUREAU DES PERSONNES HANDICAPÉES

Le Bureau des personnes handicapées a été créé en décembre 2002 en réaction au document intitulé *Citoyens à part entière : une stratégie manitobaine pour les personnes ayant des déficiences*. Le Bureau relève directement de la ministre responsable des personnes ayant des déficiences.

Objectifs

- Agir à titre de ressource centralisée à l'intention de tous les ministères gouvernementaux afin d'appuyer et de coordonner les projets qui touchent les personnes handicapées.
- Soutenir la communication entre la collectivité des personnes handicapées et le gouvernement quant aux questions qui touchent les politiques et les programmes relatifs aux déficiences.

Responsabilités

- Assurer la coordination entre les ministères afin de veiller à la cohérence des démarches en matière de politiques relatives aux déficiences.
- Agir à titre de ressource centralisée en vue de contribuer à l'élaboration et à l'examen des projets destinés aux personnes handicapées.
- Faciliter la tenue de tables rondes traitant de différents sujets liés aux déficiences, auxquelles participent la collectivité des personnes handicapées et le gouvernement, et élaborer une marche à suivre pour la présentation des rapports afin d'établir les questions prioritaires à considérer.

09-1H Bureau des personnes handicapées

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dépenses réelles 2003-2004 en milliers de $	ETP	Dépenses prévues 2003-2004 en milliers de $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Total des salaires et avantages sociaux	180,7	4,00	225,4	(44,7)	
Total des autres dépenses	80,6		93,7	(13,1)	

Activités/faits saillants en 2003-2004

- Le Bureau des personnes handicapées a célébré son ouverture officielle le 3 décembre 2003, lors de la Journée internationale des personnes handicapées.
- En décembre 2003, il a tenu une table ronde sur les questions touchant les personnes handicapées au moyen d'une vidéoconférence visant à faire participer Winnipeg, Brandon et Thompson à la discussion.
- Il a contribué à lancer le débat avec le gouvernement fédéral et le gouvernement des Premières nations en vue de rendre plus équitable la prestation des services aux personnes handicapées.

DIVISION DE L'EMPLOI, DU REVENU ET DU LOGEMENT

Objectifs

- Accroître l'abordabilité et le choix des logements convenables pour les Manitobains, spécialement pour ceux dont le revenu est faible ou modeste ou qui ont des besoins particuliers.

- Aider les Manitobains prestataires de l'aide au revenu à retrouver leur autonomie en facilitant leur intégration au marché du travail.

- Veiller à ce qu'aucun Manitobain ne manque des biens et services essentiels à sa santé et à son bien-être en fournissant une aide au revenu à ceux dans le besoin.

Responsabilités

- Coordonner, diriger et appuyer la politique des programmes de soutien de l'emploi, d'aide financière et de logement du ministère.

- Aider les Manitobains à entrer ou à retourner sur le marché du travail et à y demeurer en recourant à des évaluations de l'employabilité, à la planification personnelle du travail, à des programmes d'incitation au travail et à d'autres types d'aide.

- Offrir aux personnes dans le besoin une aide au revenu, y compris une aide municipale.

- Fournir aux prestataires du Programme d'aide à l'emploi et au revenu et aux enfants pris en charge les produits et services de santé essentiels, qu'il s'agisse de médicaments, de soins dentaires ou de soins oculaires.

- Accorder un supplément au revenu des personnes de 55 ans et plus à faible revenu et des familles à faible revenu qui ont des enfants.

- Proposer des liens à propos des possibilités de formation et d'emploi, des services de garde pour enfants aux personnes qui se cherchent activement un emploi, des évaluations de préparation à l'emploi et des partenariats avec des organismes qui aident les bénéficiaires de l'aide au revenu à réduire leur dépendance à l'égard des programmes gouvernementaux.

- Offrir une assistance opérationnelle pour soutenir les logements sans but lucratif et contribuer à la prestation de subventions au logement ainsi que d'allocations aux locataires à faible revenu qui participent aux programmes d'aide au logement.

- Procurer des services de coordination et de soutien au Bureau de logement du Manitoba, au Programme de logement à prix abordable et à l'Initiative d'aide au logement et aux sans-abri à Winnipeg.

La Division est composée des principaux éléments suivants :

- Initiatives stratégiques et soutien des programmes
- Programmes d'aide à l'emploi et au revenu
- Société d'habitation et de rénovation du Manitoba
- Programmes de logement
- Services généraux
- Bureau de logement du Manitoba

INITIATIVES STRATÉGIQUES ET SOUTIEN DES PROGRAMMES

Objectifs

- Assurer la direction administrative, la gestion, la coordination et le soutien des programmes et services qu'offre et administre la Division de l'emploi, du revenu et du logement.

Responsabilités

- Assurer l'orientation de la politique et des programmes en vue de mettre sur pied, de gérer et d'offrir les programmes et services de la Division de l'emploi, du revenu et du logement.
- Effectuer l'analyse des programmes et le recouvrement des paiements excédentaires en ce qui concerne les programmes de la Division de l'emploi, du revenu et du logement.

09-2A Initiatives stratégiques et soutien des programmes

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dépenses réelles 2003-2004 en milliers de $	ETP	Dépenses prévues 2003-2004 en milliers de $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Total des salaires et avantages sociaux	504,9	7,00	416,5	88,4	
Total des autres dépenses	72,3		74,0	(1,7)	

Activités/faits saillants en 2003-2004

- La Direction des initiatives stratégiques et du soutien des programmes a veillé à l'orientation efficace de la Division, de la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba et du Bureau de logement du Manitoba.
- Elle a contribué à la mise en place constante de services conformes à la politique et aux objectifs de la Division et du ministère en matière de programmes.
- Elle a coordonné les activités du Projet d'intégration des services liées aux programmes et services en matière de logement, de même que la diffusion des renseignements relatifs aux programmes de logement par le biais des centres d'accès communautaires.

PROGRAMMES D'AIDE À L'EMPLOI ET AU REVENU

Objectifs

- Exercer avec efficacité des fonctions de direction et d'orientation, en plus de s'acquitter de la gestion budgétaire et d'offrir un appui à la Division en vue d'assurer la prestation des programmes d'aide au revenu, des projets de promotion de l'autonomie et des programmes de supplément du revenu conformément aux lois et aux politiques applicables.

- Élaborer et mettre en œuvre des projets à l'intention des Manitobains prestataires de l'aide à l'emploi et au revenu pour les aider à retrouver leur autonomie financière en facilitant leur intégration au marché du travail.

La Direction est composée des éléments suivants :

- Direction de l'élaboration des programmes et de la politique – Elle est responsable de la formulation des lois et de leur mise à jour, de l'élaboration de la politique et des programmes, de la mise en place de nouveaux projets tels que celui du rétablissement du Supplément de la prestation nationale pour enfants et des communications publiques telles que les brochures sur les programmes.

- Direction des services de soutien et du développement de l'emploi – Elle est responsable de l'assurance de la qualité, de la gestion budgétaire des programmes, des technologies de l'information ainsi que des projets de formation et d'emploi dans le cadre de la stratégie de promotion de l'autonomie et elle aide les municipalités à assurer la prestation de l'aide municipale.

Responsabilités

Aide à l'emploi et au revenu

- Les principaux objectifs du Programme d'aide à l'emploi et au revenu sont les suivants :
  - aider les Manitobains prestataires de l'aide au revenu à retrouver leur autonomie financière en facilitant leur intégration au marché du travail;
  - fournir une aide au revenu aux Manitobains dans le besoin.

- Une aide financière est accordée aux personnes dans le besoin admissibles en vertu de la *Loi sur l'aide à l'emploi et au revenu* (par exemple aux parents uniques, aux personnes âgées, aux personnes qui ont besoin de la protection d'un établissement d'intervention d'urgence et aux enfants dont les parents sont incapables de subvenir à leurs besoins), ainsi qu'aux célibataires, couples sans enfant et familles biparentales sans déficience. Dans certains cas, la ministre peut, à son gré, accorder l'admissibilité à d'autres personnes. En 2003-2004, les personnes qui n'étaient pas admissibles au Programme d'aide à l'emploi et au revenu pouvaient demander de l'aide à leur municipalité dans le cadre du Programme d'aide municipale. La *Loi sur l'aide à l'emploi et au revenu* rend également les personnes handicapées dans le besoin admissibles à une aide financière. Les renseignements sur ces prestataires figurent à la section qui porte sur la Division des services pour personnes handicapées du ministère.

- L'admissibilité à l'aide au revenu est en outre subordonnée à l'examen des besoins, qui consiste à comparer la somme des ressources financières du ménage au coût total de ses besoins essentiels tels que définis dans la *Loi sur l'aide à l'emploi et au revenu* et ses règlements. Certains biens et sources de revenu sont exclus du calcul de ces ressources.

- Le Programme d'aide à l'emploi et au revenu aide les Manitobains à entrer ou à retourner sur le marché du travail et à y demeurer en recourant à des évaluations de l'employabilité, à la

planification personnelle du travail, à des programmes d'incitation au travail et à d'autres types d'aide.

- En 2003-2004, le Programme d'aide à l'emploi et au revenu s'est occupé en moyenne de 14 750 cas par mois, ce qui représente une diminution de 2,2 % par rapport à l'exercice précédent.

- Toujours en 2003-2004, on a eu recours aux mécanismes d'incitation au travail du programme dans 13,4 % des cas.

Aide à l'emploi et au revenu
Nombre de cas et de prestataires en moyenne par mois et par catégorie
2001-2002 à 2003-2004

	2001-2002		2002-2003		2003-2004	
Catégorie	**Cas**	**Prestataires**	**Cas**	**Prestataires**	**Cas**	**Prestataires**
Enfants	87	116	80	104	74	99
Parents uniques	9 314	27 468	9 195	27 341	9 246	27 699
Personnes âgées	195	259	160	218	140	193
Intervention d'urgence	57	139	54	132	55	132
Aide générale	6 297	10 677	5 544	9 634	5 199	9 130
Cas spéciaux	50	64	43	52	36	45
Total	**16 000**	**38 723**	**15 076**	**37 481**	**14 750**	**37 298**

Aide à l'emploi et au revenu
Dépenses par catégorie (en milliers de dollars)
2001-2002 à 2003-2004

Catégorie	**2001-2002**	**2002-2003**	**2003-2004**
Enfants	353,2	302,6	285,9
Parents uniques	94 782,8	95 817,9	99 337,8
Personnes âgées	818,3	712,2	654,0
Intervention d'urgence	587,0	363,0	498,9
Aide générale	39 513,0	34 801,5	33 617,6
Cas spéciaux	1 296,6	1 439,0	1 463,2
Autre	1 092,5	1 223,0	472,6
Total	**138 443,4**	**134 659,2**	**136 330,0**

Aide à l'emploi et au revenu
Revenu d'emploi
2001-2002 à 2003-2004

	2001-2002	**2002-2003**	**2003-2004**
Nombre de prestataires en moyenne par mois ayant déclaré un revenu d'emploi			
Parents uniques	1 476	1 413	1 342
Aide générale	676	632	591
Total	**2 152**	**2 045**	**1 933**

Aide à l'emploi et au revenu
Pourcentage des cas où on a eu recours aux mécanismes d'incitation au travail du programme
2001-2002 à 2003-2004

	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Parents uniques	15,8 %	15,4 %	14,0 %
Aide générale	10,7 %	11,4 %	11,0 %
Nombre total de cas	**13,8 %**	**13,9 %**	**13,4 %**

Aide municipale

- Le Programme d'aide municipale est administré par les municipalités à l'extérieur de la ville de Winnipeg, conformément à la *Loi sur l'aide à l'emploi et au revenu* et à la *Loi sur les municipalités*. L'aide municipale est offerte aux personnes qui ne sont pas admissibles au Programme d'aide à l'emploi et au revenu, c'est-à-dire aux célibataires, couples sans enfant et familles biparentales sans déficience. La Direction des programmes d'aide à l'emploi et au revenu administre le partage des coûts de l'aide municipale qu'exercent les municipalités et elle offre des services d'interprétation et de soutien à ces dernières en ce qui concerne la prestation de l'aide municipale.

- En 2003-2004, le Programme d'aide municipale s'est occupé en moyenne de 1 150 cas par mois.

Aide municipale
Nombre de cas et contribution provinciale aux dépenses
2001-2002 à 2003-2004

	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Nombre de cas en moyenne par mois	1 053	1 140	1 150
Nombre de prestataires en moyenne par mois	1 933	1 965	1 941
Contribution provinciale aux dépenses (en milliers de dollars)			
Aide financière	4 096,8	4 401,5	4 621,2
Services sociaux	209,9	380,6	319,4
Total	**4 306,7**	**4 782,1**	**4 940,6**

Services de santé

- Le Programme de services de santé fournit aux prestataires du Programme d'aide à l'emploi et au revenu et aux enfants pris en charge les produits et services de santé essentiels, qu'il s'agisse de médicaments, de soins dentaires ou de soins oculaires.

- Les produits et services de santé sont en général offerts selon les barèmes de tarifs approuvés négociés avec les organismes professionnels en matière de soins de santé. Les barèmes de tarifs approuvés précisent la nature des produits et services qui peuvent être fournis, ainsi que les critères d'admissibilité, le niveau de remboursement et les méthodes de facturation.

- En 2003-2004, le Programme de services de santé s'est occupé en moyenne de 17 062 cas par mois. Parmi ceux-ci, 5 376 (31,5 %) concernaient des enfants pris en charge.

Services de santé
Nombre de cas et dépenses *
2001-2002 à 2003-2004

	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Nombre de cas en moyenne par mois	19 065	17 729	17 062
Nombre de prestataires en moyenne par mois	38 725	36 120	34 906
Dépenses (en milliers de dollars)			
Soins dentaires	2 199,4	2 282,1	2 361,3
Médicaments	6 794,7	6 734,1	7 304,4
Soins oculaires	341,5	300,3	332,1
Total	**9 335,6**	**9 316,5**	**9 997,8**

* *Cela comprend les enfants pris en charge, mais ne comprend pas les prestataires de l'aide à l'emploi et au revenu ayant une déficience. Les renseignements sur les prestations du Programme de services de santé offertes aux personnes ayant une déficience figurent à la section qui porte sur la Division des services pour personnes handicapées du ministère.*

Programmes de supplément du revenu

- La Direction des programmes d'aide à l'emploi et au revenu administre deux programmes de supplément du revenu pour les Manitobains à faible revenu. D'une part, le Programme 55 ans et plus offre un supplément de revenu trimestriel aux personnes à faible revenu qui sont âgées de 55 ans et plus. D'autre part, le Programme de revenu supplémentaire des parents offre un supplément de revenu mensuel aux familles à faible revenu qui ont des enfants.

  Programme 55 ans et plus - Supplément du revenu du Manitoba

  Le Programme 55 ans et plus comprend deux volets. Le volet pour les 65 ans et plus s'adresse aux personnes admissibles à l'une des catégories de prestations des programmes fédéraux de la Sécurité de la vieillesse. Le volet pour les 55 à 64 ans s'adresse aux personnes de 55 à 64 ans à faible revenu qui ne sont pas admissibles aux prestations de la Sécurité de la vieillesse et qui ne reçoivent pas d'aide provinciale ou municipale. L'admissibilité au volet pour les 65 ans et plus est déterminée à partir des demandes adressées au programme fédéral de supplément de revenu garanti. Pour recevoir des prestations dans le cadre du volet pour les 55 à 64 ans, il est nécessaire de soumettre une demande chaque année.

  En 2003-2004, les prestations du Programme 55 ans et plus ont été accordées à 12 741 personnes en moyenne par trimestre. La majorité (68,5 %) de ces prestataires étaient célibataires.

Programme 55 ans et plus - Supplément du revenu du Manitoba
Nombre de cas et dépenses
2001-2002 à 2003-2004

	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Nombre de prestataires en moyenne par trimestre			
Volet pour les 65 ans et plus			
Célibataires *	7 603	7 197	7 368
Mariés **	3 021	2 861	2 852
Total	**10 624**	**10 058**	**10 220**
Volet pour les 55 à 64 ans			
Célibataires *	1 585	1 449	1 354
Mariés **	1 489	1 265	1 167
Total	**3 074**	**2 714**	**2 521**
Total du programme	**13 698**	**12 772**	**12 741**
Total des dépenses (en milliers de dollars)			
Volet pour les 65 ans et plus	3 822,6	3 621,1	3 681,2
Volet pour les 55 à 64 ans	1 425,8	1 247,5	1 151,7
Total	**5 248,4**	**4 868,6**	**4 832,9**

* *La catégorie des célibataires regroupe les prestataires qui n'ont jamais été mariés ainsi que ceux qui ne le sont plus (prestataires veufs, divorcés ou séparés).*

** *Dans le cas des prestataires mariés, les deux conjoints peuvent être prestataires du Programme 55 ans et plus ou seulement l'un d'eux.*

Programme de revenu supplémentaire des parents

Le Programme de revenu supplémentaire des parents accorde des prestations aux familles manitobaines qui ne reçoivent pas d'aide provinciale ou municipale, dont le revenu familial total se situe dans les limites établies et dont l'actif familial a une valeur nette d'au plus 200 000 $. Les prestations sont établies en fonction du revenu familial de l'année d'imposition précédente. Cependant, le revenu prévu pour l'année en cours peut être pris en compte si la situation du requérant a beaucoup changé. Une nouvelle demande doit être présentée chaque année du calcul des prestations, qui va du 1er juillet au 30 juin.

En 2003-2004, les prestations du Programme de revenu supplémentaire des parents ont été accordées à 1 153 familles en moyenne par mois et visaient 2 558 enfants. Parmi ces familles, 60 % étaient monoparentales.

Programme de revenu supplémentaire des parents
Nombre de cas et dépenses
2001-2002 à 2003-2004

	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Nombre de cas en moyenne par mois			
Familles monoparentales	879	748	687
Familles biparentales	584	483	466
Total	**1 463**	**1 231**	**1 153**
Nombre d'enfants en moyenne par mois	**3 144**	**2 690**	**2 558**
Total des dépenses (en milliers de dollars)	**1 076,9**	**938,0**	**919,8**

Promotion de l'autonomie

Les responsables du programme Promotion de l'autonomie mettent sur pied et coordonnent des projets pour venir en aide aux prestataires du Programme d'aide à l'emploi et au revenu et du Programme d'aide municipale qui recherchent un emploi et qui souhaitent apporter leur contribution à la société. Le programme soutient également des projets qui cherchent à promouvoir les possibilités d'emploi ainsi qu'à accroître les compétences professionnelles et l'employabilité des groupes désignés.

Les projets relevant du programme Promotion de l'autonomie visent à :
- réduire les obstacles à l'emploi en fournissant des outils tels que des services de garde d'enfants et des services de boîte vocale;
- améliorer les évaluations de préparation à l'emploi;
- proposer des possibilités de formation et d'emploi concrètes;
- encourager les organismes à travailler en collaboration avec le Programme d'aide à l'emploi et au revenu.

Promotion de l'autonomie
Nombre de participants
2001-2002 à 2003-2004

Programme	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Partenariats pour l'emploi			
Se prendre en main!	1 042	- [1]	- [1]
Opportunities for Employment	245	275	315
Passeurs scolaires	10	8	8
Subventions salariales			
Éducation, Formation professionnelle et Jeunesse	138 [2]	126 [2]	78 [2]
Projets de création d'emplois en milieu rural	18	12	13
Amélioration de l'emploi			
Programme d'aide et d'entretien ménager	221	312	336
Brigades de Conservation Manitoba (postes)	4	2	0
Projet des Affaires du Nord (postes)	9	7	6
Étapes menant à l'autonomie	670	173	325
Bureau de placement, admission au PAER (renvois)	2 937	4 066	4 726
Messagerie vocale Connect 2	800 [3]	973 [3]	1 000 [3]
Individual Development Accounts (IDA)	21	11	18
North End CRC – P.A.T.H. Centre	615	112	104
Family Day Care Provider Project	14	- [4]	- [4]

[1] *Ce programme est désormais financé par le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle.*
[2] *Selon les données du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle.*
[3] *Comprend les prestataires de l'aide au revenu et les personnes à faible revenu.*
[4] *Projet d'une durée limitée achevé en avril 2002.*

09-2B Programmes d'aide à l'emploi et au revenu

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dépenses réelles 2003-2004 en milliers de $	ETP	Dépenses prévues 2003-2004 en milliers de $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Salaires et avantages sociaux	1 063,7	21,00	1 194,7	(131,0)	
Autres dépenses	1 801,2		1 862,6	(61,4)	
Aide à l'emploi et au revenu *					
	141 270,6		143 289,6	(2 019,0)	1
Services de santé *	9 997,8		17 830,2	(7 832,4)	2
Supplément du revenu *	5 752,7		5 727,1	25,6	
Promotion de l'autonomie *	2 333,4		2 694,9	(361,5)	3

* *Aide financière accordée. Les dépenses du Programme d'aide à l'emploi et au revenu comprennent la part du Programme d'aide municipale revenant à la province.*

1. L'écart est principalement attribuable aux frais moins élevés que prévu liés aux cas.
2. L'écart est principalement attribuable à une baisse du nombre d'ordonnances et à une diminution des prix dans le programme de remboursement des médicaments.
3. L'écart est principalement attribuable à l'absence du lancement d'un projet ainsi qu'à la diminution des recouvrements des subventions salariales, compensé en partie par l'augmentation du nombre de cours de formation à court terme axés sur des compétences et la hausse du nombre de placements.

Activités/faits saillants en 2003-2004

- Au cours de l'exercice 2003-2004, le montant des prestations d'aide au revenu a connu deux hausses.
  - En juillet 2003, le tarif des pensions et des chambres a augmenté de 2 % pour les prestataires de l'aide au revenu ayant besoin de soins et de supervision, de même que pour les cinq niveaux de soins en résidence.
  - À partir de janvier 2004 (pour les prestations commençant en février 2004), le montant de base mensuel des prestations d'aide au revenu a augmenté de 20 dollars par adulte dans le cas des célibataires et des couples sans enfant faisant partie de la catégorie de l'aide générale ainsi que de tous les adultes faisant partie des catégories de personnes handicapées ou âgées. En tout, 27 915 prestataires ont profité de cette hausse.
- À compter de janvier 2004 (pour les prestations commençant en février 2004), le Supplément de la prestation nationale pour enfants (SPNE) a été remis en place à l'intention des enfants de douze ans et plus dont la famille était bénéficiaire de l'aide au revenu. Cela a constitué la dernière étape du rétablissement progressif du SPNE pour toutes les familles bénéficiaires de l'aide au revenu. Depuis juillet 2000, chaque majoration du SPNE par le gouvernement fédéral a été transmise directement à ces familles. En juillet 2001, le SPNE a été rétabli pour les enfants âgés de six ans et moins. En janvier 2003, il a été rétabli pour ceux âgés de sept à 11 ans. Le rétablissement complet du SPNE coûtera 13,7 millions de dollars par année.

En 2003-2004, une grande partie des ressources de la Direction a été consacrée à la mise en œuvre d'un système de prestateur unique dans les régions rurales et du Nord. L'Association des municipalités du Manitoba a demandé la mise en place de ce projet peu après que la province du Manitoba a pris en charge la prestation de l'aide au revenu à Winnipeg en avril 1999. Un système de prestateur unique éliminera les chevauchements au niveau de l'administration et permettra d'offrir de façon conséquente et efficace les prestations d'aide au revenu, la formation et l'aide à l'emploi. En novembre 2003, un projet de loi qui proposait d'établir un système unique d'aide au revenu en dehors de Winnipeg a été présenté afin d'être mis en application le 1er juin 2004. Des plans pour la mise en œuvre du projet ont été élaborés en collaboration avec l'Association des municipalités du Manitoba.

- Au cours de l'exercice 2003-2004, on a rendu le Répertoire des ressources de promotion de l'autonomie accessible par Internet. Ce répertoire aide les prestataires du Programme d'aide à l'emploi et au revenu à devenir autonomes en leur présentant une liste de possibilités d'enseignement et de formation qui s'offrent à eux. Les renseignements sont offerts en anglais et en français.

SOCIÉTÉ D'HABITATION ET DE RÉNOVATION DU MANITOBA (SHRM)

Objectifs

- Accroître l'abordabilité et l'accessibilité des logements convenables pour les Manitobains, spécialement pour ceux dont le revenu est faible ou modeste ou qui ont des besoins particuliers.
- Entretenir et améliorer l'état des logements en place.
- Stimuler et influencer les activités du marché de l'habitation à l'avantage de l'ensemble des Manitobains.

Responsabilités

- À titre de société d'État, exercer ses activités conformément à la *Loi sur la Société d'habitation et de rénovation* (L.R.M. 1987, chapitre H160). La SHRM est dirigée par un conseil d'administration constitué sous le régime de cette loi, et sa politique lui est dictée par le gouvernement.
- Veiller à l'exécution des programmes de logement social fédéraux-provinciaux à frais partagés et d'autres programmes d'immobilisations offerts par le gouvernement provincial.
- À titre de prêteur agréé sous le régime de la *Loi nationale sur l'habitation* fédérale, consentir des prêts, accorder des hypothèques et détenir des actifs.
- Être propriétaire de tous les biens qu'elle gère, mais dépendre financièrement du gouvernement et de ce fait recevoir un paiement de transfert annuel sensiblement égal à la différence entre ses recettes et ses dépenses après déduction des sommes récupérables de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Dans le cadre de l'établissement annuel du Budget des dépenses, les crédits nécessaires sont ouverts par l'Assemblée législative à l'intention du ministère, lequel « transfère » les fonds à la SHRM selon les besoins. (Pour consulter les états financiers de la SHRM, voir l'annexe.)
- Subventionner environ 36 000 unités d'habitation créées dans le cadre de divers programmes de logement fédéraux-provinciaux. Le Bureau de logement du Manitoba, qui relève de la SHRM, gère environ 13 000 de ces unités. Les autres unités sont administrées par des répondants et des organismes sans but lucratif.

- Assurer la planification stratégique et la mise sur pied de nouveaux programmes, projets et politiques en matière de logement ainsi que des lois et règlements qui s'y rapportent; la mise au point de systèmes pour les programmes et le soutien; l'élaboration de normes et l'assurance de la qualité; l'analyse et l'évaluation des programmes de même que la gestion des problèmes.

- Coordonner les activités de planification de la SHRM, notamment l'élaboration de programmes de logement et l'analyse des politiques de soutien aux programmes.

- Examiner les nouvelles technologies du bâtiment pour évaluer si elles peuvent être exploitées dans la construction au Manitoba.

- Contrôler l'exécution des accords de mise en œuvre, promouvoir une gestion efficace des projets en fonction des objectifs des programmes et présenter des recommandations quant aux modifications à apporter aux accords en vue d'améliorer la mise en œuvre des programmes et des projets.

- Effectuer des vérifications opérationnelles portant sur la gamme complète des opérations relatives au logement sans but lucratif ou coopératif, notamment la sélection des locataires, l'entretien des immeubles, le contrôle financier, le calcul des loyers, le contrôle de la gestion et la participation des conseils d'administration.

- Offrir des ateliers et des séances de formation aux organismes sans but lucratif et aux coopératives.

- Assurer la prestation et l'administration du Programme de logement à prix abordable fédéral-provincial à frais partagés ainsi que des programmes de réfection de logements au Manitoba, soit du Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL), du Programme de réparations d'urgence (PRU), du programme Logements adaptés : aînés autonomes (LAAA) et du Programme d'amélioration des refuges (PAR). Assurer la prestation du Programme d'aide aux propriétaires pour les réparations domiciliaires urgentes, qui est financé par le gouvernement provincial.

- Accorder l'aide financière relevant des programmes d'aide au logement suivants :

  - Allocations aux locataires âgés pour le logement (ALAL);
  - Allocations aux familles locataires pour le logement (AFLL);
  - Assistance aux locataires de 55 ans et plus pour les taxes scolaires.

- Planifier, organiser et évaluer les activités centrales de comptabilité et de gestion financière, notamment l'information financière, le traitement des recettes et des dépenses, le contrôle des crédits, l'établissement des rapports sur les programmes fédéraux-provinciaux à frais partagés et la récupération des sommes connexes.

PROGRAMMES DE LOGEMENT

Objectifs

- Assurer la planification stratégique et l'élaboration des nouvelles politiques, des nouveaux programmes et des nouveaux projets du ministère en matière de logement.

Responsabilités

- Entreprendre l'analyse et l'évaluation des programmes et recommander les modifications à leur apporter en vue de mieux atteindre les objectifs qu'ils visent.

- Assurer l'analyse, la négociation et la coordination des ententes et des initiatives interministérielles et intergouvernementales, ainsi que la coordination et la collaboration avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

- Administrer l'application des accords de mise en œuvre des projets domiciliaires que possèdent ou gèrent des organismes sans but lucratif.

- Surveiller l'élaboration et la prestation du Programme de logement à prix abordable, à Winnipeg (par le biais de l'Initiative d'aide au logement et aux sans-abri à Winnipeg) et dans les collectivités rurales (par le biais de partenariats avec les municipalités et les organismes de service).

La Direction est composée des éléments suivants :

- Services de logement – Ils fournissent à la Division, à la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba (SHRM) et au Bureau de logement du Manitoba (BLM) des services de soutien en matière d'élaboration et de coordination des programmes, ainsi que de prévision et d'analyse statistique pour appuyer la prise de décision stratégique et opérationnelle.

- Administration du portefeuille – Cette section administre et surveille l'application des accords de mise en œuvre des projets domiciliaires que possèdent ou gèrent des organismes sans but lucratif. Elle est également responsable de plus de 19 300 unités de logement social dans le cadre de programmes sans but lucratif, coopératifs et autochtones en milieu urbain, et d'environ 2 000 unités mises en place en vertu du Programme de logement pour les ruraux et les Autochtones.

- Logement abordable – Cette section est responsable de la prestation du Programme de logement à prix abordable (PLPA). Le PLPA consiste en un projet quinquennal conjoint des gouvernements fédéral et provincial. Il vise à augmenter le nombre d'unités locatives et de nouveaux logements abordables au Manitoba. On pourra atteindre cet objectif en appuyant la construction de nouvelles unités de logement locatif et unités de propriétaires-occupants, en offrant des options de réparation ou de conversion et en fournissant aux propriétaires une aide en matière de versement initial et des suppléments au loyer.

Activités/faits saillants en 2003-2004

Programme de logement à prix abordable

Le 30 septembre 2002, la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba et la Société canadienne d'hypothèques et de logement ont conclu l'entente de financement du logement abordable Canada-Manitoba. En vertu de cette entente, les gouvernements du Canada et du Manitoba verseront chacun environ 25,4 millions de dollars à divers programmes de logement à prix abordable qui soutiendront la création de nouveaux logements locatifs, des occasions d'accession à la propriété, la rénovation de logements existants et la conversion d'immeubles non résidentiels en logements. La mise en œuvre de cette entente entraînera la création d'un maximum de 2 500 unités d'habitation abordables au Manitoba au cours de cinq années.

Pendant l'exercice 2003-2004, la Province a continué à travailler de pair avec les autres ordres de gouvernement afin de mettre en place des logements sûrs et abordables pour les familles à faible revenu et à revenu modeste.

En avril 2003, un protocole d'entente a été signé entre la province du Manitoba et la ville de Winnipeg. Dans le cadre de l'application de ce protocole d'entente, la ville de Winnipeg offrira pendant cinq ans son soutien pour l'établissement de logements à prix abordable dans ses frontières, contribuant ainsi à la prestation du Programme de logement à prix abordable à Winnipeg.

Dans le cadre du Programme de logement à prix abordable, la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba a également publié une déclaration d'intérêt afin de solliciter des propositions de projet pour le Programme de

construction de nouveaux logements locatifs. En février 2004, le Comité du Cabinet chargé du développement économique et communautaire a accepté que huit propositions de projet, dont le financement totaliserait 5,62 millions de dollars, soient soumises à un processus d'approbation.

Initiative d'aide au logement et aux sans-abri à Winnipeg

La Direction des programmes de logement participe activement à l'Initiative d'aide au logement et aux sans-abri à Winnipeg. Ce projet fournit aux organismes communautaires un guichet de services unique ouvrant l'accès aux programmes de logement et d'aide aux sans-abri offerts par les trois ordres de gouvernement dans la ville de Winnipeg.

Au cours de l'exercice 2003-2004, le ministère a continué à financer toute une gamme de programmes offerts dans le cadre de l'Initiative d'aide au logement et aux sans-abri à Winnipeg afin de contrer la réduction de l'inventaire de logements, d'aider les sans-abri et d'assurer la réfection des plus vieux quartiers de Winnipeg. L'Initiative assure la prestation du Programme d'aide à l'accès au logement (PAAL) à Winnipeg, qui accorde une aide financière maximale de 10 000 $ par unité d'habitation aux organismes communautaires et aux particuliers qui planifient et mettent en œuvre des projets locaux d'aide à l'accession à la propriété et de rénovation domiciliaire dans des quartiers ciblés. On s'est engagé à consacrer en tout huit millions de dollars sur une période de quatre ans aux programmes de logement provinciaux comme le PAAL dont la prestation relève de l'Initiative. Cette aide financière peut s'ajouter à celle obtenue en vertu du Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL).

En novembre 2003, le Canada, le Manitoba et Winnipeg ont renouvelé le protocole d'entente afin de prolonger l'Initiative d'aide au logement et aux sans-abri à Winnipeg pendant cinq autres années. Le renouvellement de ce partenariat permettra d'augmenter le nombre de logements sûrs et abordables de même que le nombre de programmes et services visant à prévenir l'itinérance à Winnipeg ou à la réduire.

Programme d'aide à l'accès au logement
Winnipeg, Brandon et Thompson
31 mars 2004

Quartier/ communauté	Programme d'aide à l'accès au logement (PAAL)[1]	Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL)[2]	Programme de logement à prix abordable	Financement municipal / de la ville	Financement de Développement des ressources humaines Canada	Total du financement	Nombre total d'unités	Nombre total de lits
WINNIPEG								
Lord Selkirk Park	79 400 $	-	62 000 $	121 244 $	1 639 058 $	1 901 702 $	12	16
Spence	1 618 408 $	1 200 926 $	290 500 $	1 066 358 $	2 353 658 $	6 529 850 $	331	42
Broadway Ouest	1 423 977 $	1 555 200 $	281 155 $	832 924 $	2 914 167 $	7 007 423 $	222	60
William Whyte	1 221 718 $	1 075 495 $	980 975 $	965 220 $	920 592 $	5 164 000 $	248	0
Pointe Douglas	553 334 $	216 577 $	646 193 $	410 665 $	5 787 900 $	7 614 669 $	221	0
Daniel McIntyre /Saint Matthews	425 463 $	26 650 $	291 665 $	414 911 $	-	1 158 689 $	162	0
Autres projets	-	-	1 900 000 $	2 167 171 $	7 109 622 $	11 176 793 $	477	0
TOTAL POUR WINNIPEG	5 322 300 $	4 074 848 $	4 452 488 $	5 978 493 $	20 724 997 $	40 553 126 $	1 673	118

Quartier/ communauté	Programme d'aide à l'accès au logement (PAAL)[1]	Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL)[2]	Programme de logement à prix abordable	Financement municipal / de la ville	Financement de Développement des ressources humaines Canada	Total du financement	Nombre total d'unités	Nombre total de lits
Brandon	2 732 366 $	3 729 532 $	589 715 $	-	350 000 $	7 401 613 $	557	9
Thompson	496 760 $	1 295 324 $	-	-	-	1 792 084 $	136	0
TOTAL POUR BRANDON ET THOMPSON	3 229 126 $	5 024 856 $	589 715 $	-	350 000 $	9 193 697 $	693	9

	Programme d'aide à l'accès au logement (PAAL)[1]	Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL)[2]	Programme de logement à prix abordable	Financement municipal / de la ville	Financement de Développement des ressources humaines Canada	Total du financement	Nombre total d'unités	Nombre total de lits
TOTAL	8 551 426 $	9 099 704 $	5 042 203 $	5 978 493 $	21 074 997 $	49 746 823 $	2 366	127

1 *Le total du financement des programmes ne comprend pas les frais d'administration. Au 31 mars 2004, les frais d'administration du PAAL sont estimés à 283 100 $.*

2 *Il s'agit du financement total du PAREL, dont les frais sont partagés selon une proportion de 75 % (fédéral) et 25 % (provincial).*

Stratégie de logement dans les régions du Nord

La Société d'habitation et de rénovation du Manitoba, en partenariat avec des organismes du Nord et des organismes autochtones, élabore actuellement une démarche stratégique afin de répondre aux besoins des collectivités du Nord en matière de logement. Cette stratégie est très complète et, tout en mettant l'accent sur la

nécessité d'adopter une approche communautaire, tient compte du lien qui existe entre le logement, la santé, l'éducation et le développement économique. Cette stratégie vise également à former des partenariats et à s'occuper des priorités et besoins communs en matière de logement dans les régions du Nord tels qu'établis par les collectivités et intervenants de ces régions lors d'un forum sur le sujet qui s'est tenu en mai 2001, à Thompson. Les dirigeants des organismes du Nord et des organismes autochtones partenaires rencontrent périodiquement la ministre des Services à la famille et du Logement afin de guider l'élaboration de la Stratégie de logement dans les régions du Nord. De surcroît, les membres d'un comité technique consultatif, dont font partie certains employés des organismes et du ministère, se réunissent régulièrement.

En vertu des résolutions qui sont ressorties du forum sur le logement dans les régions du Nord ainsi que des recommandations des organismes partenaires de la Stratégie de logement dans les régions du Nord, une maison modèle du Nord a été édifiée à Thompson. Cette maison, qui est le résultat d'une collaboration entre les collectivités du Nord, les organismes du Nord, la SHRM et Hydro-Manitoba, a pour but de prouver que la technologie novatrice axée sur les panneaux isolés pourrait contribuer à régler les problèmes en matière de logement dans le Nord. Pendant 2003-2004, des personnes ont visité la maison modèle, et de premiers tests ont été effectués. Au printemps et à l'été 2003, Hydro-Manitoba a exploité un centre d'information sur l'énergie du Nord dans la maison modèle.

Parmi les autres activités réalisées en 2003-2004 figure la planification en vue d'effectuer des tests plus approfondis sur la maison modèle, de commencer la construction d'unités de logement à l'aide de panneaux isolés dans les collectivités du nord du Manitoba ainsi que d'élaborer et d'offrir de la formation sur les aptitudes de propriétaires et de locataires à l'intention des collectivités éloignées et du Nord.

Allocations aux locataires âgés pour le logement (ALAL)

Financé par la SHRM, mais offert par la Direction des services provinciaux, le Programme d'allocations aux locataires âgés pour le logement prévoit le versement direct d'une aide pécuniaire mensuelle aux locataires de 55 ans et plus vivant dans un logement qu'ils louent sur le marché privé et dont le loyer dépasse 25 % du revenu du ménage. Les allocations de ce programme couvrent de 60 à 90 % de la fraction du loyer admissible qui dépasse 25 % du revenu du ménage. Le montant des allocations est réduit proportionnellement à l'accroissement du revenu et à la diminution du rapport du loyer au revenu. L'allocation maximale est de 170 dollars par mois.

Les demandeurs doivent remplir des critères d'admissibilité et sont tenus de présenter une nouvelle demande chaque année. Pour les locataires célibataires de 55 ans ou plus, le revenu maximal admissible est de 1 470 dollars par mois, et les allocations sont calculées à partir d'un loyer maximal de 405 dollars. Pour les couples locataires dont au moins un des membres a 55 ans ou plus, le revenu maximal admissible est de 1 650 dollars par mois, et les allocations sont calculées à partir d'un loyer maximal de 455 dollars.

Les prestataires du Programme d'aide à l'emploi et au revenu ne sont pas admissibles à ce programme, pas plus que les locataires de logements subventionnés pour personnes âgées dont le loyer est proportionné au revenu, les bénéficiaires d'un supplément au loyer et les pensionnaires des foyers de soins personnels.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004, 3 076 prestataires ont bénéficié du programme, pour un total de 2 276 000 $. Le tableau qui suit rend compte de l'exécution de ce programme pour les trois derniers exercices.

Exercice	Nombre moyen de prestataires par mois	Nombre de prestataires à la fin de l'exercice	Nombre total de prestataires	Allocation mensuelle moyenne (en dollars)	Total des dépenses (en milliers de dollars)
2001-2002	2 908	2 779	3 283	82	2 849,8
2002-2003	2 709	2 566	3 232	80	2 587,4
2003-2004	2 563	2 361	3 076	74	2 276,0

Allocations aux familles locataires pour le logement (AFLL)

Financé par la SHRM, mais offert par la Direction des services provinciaux, le Programme d'allocations aux familles locataires pour le logement prévoit le versement direct d'une aide pécuniaire mensuelle aux familles admissibles vivant dans un logement qu'elles louent sur le marché privé et dont le loyer dépasse 25 % du revenu du ménage. Les allocations de ce programme couvrent jusqu'à 90 % de la fraction du loyer admissible qui dépasse 25 % du revenu du ménage. Le montant des allocations est réduit proportionnellement à l'accroissement du revenu et à la diminution du rapport du loyer au revenu. L'allocation maximale est de 180 dollars par mois.

Les demandeurs doivent remplir des critères d'admissibilité et sont tenus de présenter une nouvelle demande chaque année. Sont admissibles à ce programme les ménages comprenant au moins un enfant à charge de moins de 18 ans qui habite dans le logement. Pour les ménages de deux personnes (y compris un adulte et un enfant à charge), le revenu maximal admissible est de 19 380 dollars par an (ou 1 615 dollars par mois), et les allocations sont calculées à partir d'un loyer maximal de 445 dollars. Pour les ménages de trois personnes (y compris au moins un enfant à charge), le revenu maximal admissible est de 20 940 dollars par an (ou 1 745 dollars par mois), et les allocations sont calculées à partir d'un loyer maximal de 480 dollars. Pour les ménages de quatre personnes (y compris au moins un enfant à charge), le revenu maximal admissible est de 21 780 dollars par an (ou 1 815 dollars par mois), et les allocations sont calculées à partir d'un loyer maximal de 500 dollars.

Les prestataires du Programme d'aide à l'emploi et au revenu ne sont pas admissibles à ce programme, pas plus que les locataires de logements subventionnés dont le loyer est proportionné au revenu et les bénéficiaires d'un supplément au loyer.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004, 991 prestataires ont bénéficié du programme, pour un total de 894 000 $. Le tableau qui suit rend compte de l'exécution de ce programme pour les trois derniers exercices.

Exercice	Nombre moyen de prestataires par mois	Nombre de prestataires à la fin de l'exercice	Nombre total de prestataires	Allocation mensuelle moyenne (en dollars)	Total des dépenses (en milliers de dollars)
2001-2002	533	537	1 018	126	807,7
2002-2003	540	474	945	127	824,0
2003-2004	577	572	991	129	894,0

Assistance aux locataires de 55 ans et plus pour les taxes scolaires

Le Programme d'assistance aux locataires de 55 ans et plus pour les taxes scolaires attribue une allocation annuelle pouvant aller jusqu'à 175 dollars aux locataires âgés de 55 ans et plus au titre de la fraction du loyer représentée par les taxes scolaires. Cette allocation est versée une fois par an. Les demandes présentées en 2004 portent sur les loyers payés au cours de l'année civile 2003. Ce programme est financé par la SHRM, mais offert par la Direction des services provinciaux pour le compte du ministère des Finances. Les dépenses du programme sont récupérées auprès de ce ministère.

Les demandeurs doivent satisfaire aux critères d'admissibilité. Les locataires de 55 ans et plus dont le revenu net est inférieur à 23 800 dollars et qui ont loué leur habitation principale sur le marché privé au cours de l'année civile précédente sont en général admissibles. Les pensionnés admissibles peuvent demander les allocations auxquelles ils avaient droit mais qu'ils n'ont pas perçues pour une période antérieure pouvant aller jusqu'à quatre ans. Les locataires de logements sans but lucratif pour personnes âgées ou d'ensembles d'habitation agréés sous le régime de la *Loi sur le logement des infirmes et des personnes âgées* ne sont pas admissibles aux allocations de ce programme, car leur loyer ne comprend pas de taxes scolaires.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004, 4 033 chèques de remise ont été émis (cela comprend les chèques rétroactifs et couvrant une partie de l'année), ce qui représente des dépenses de 497 000 $ pour l'exercice. Le tableau qui suit rend compte de l'exécution de ce programme pour les trois derniers exercices.

Exercice	Nombre total de demandes reçues	Nombre total de prestataires *	Allocation annuelle moyenne (en dollars)	Total des dépenses (en milliers de dollars)
2001-2002	5 301	4 797	125	599,8
2002-2003	4 750	4 118	127	521,7
2003-2004	4 503	4 033	124	497,0

* *Comprend les paiements rétroactifs applicables à plusieurs années et les allocations versées pendant l'exercice visé au titre des demandes présentées pendant l'exercice précédent.*

Programme d'aide complémentaire

Financé par la SHRM, mais offert par la Direction des services provinciaux, le Programme d'aide complémentaire (PAC) subventionne les coopératives de logement pour alléger les frais de logement des occupants dont le revenu justifie cette aide. L'admissibilité au PAC est donc subordonnée au critère du revenu. Les coopératives présentent des états mensuels à la Division pour faire valoir les droits de leurs membres admissibles.

La Direction n'accepte pas de nouvelles demandes d'admission au PAC, mais continue de verser des subventions en exécution d'engagements déjà pris.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004, 72 ménages vivant dans 10 coopératives ont bénéficié de subventions dans le cadre du PAC. Au total, les dépenses se sont élevées à 151 800 $ durant l'exercice. Le tableau qui suit rend compte de l'exécution de ce programme pour les trois derniers exercices.

Exercice	Nombre de coopératives à la fin de l'exercice	Nombre de prestataires à la fin de l'exercice	Total des dépenses (en milliers de dollars)
2001-2002	10	119	176,8
2002-2003	10	78	190,4
2003-2004	10	72	151,8

Programme de supplément au loyer

Financé par la SHRM, mais offert par la Direction des services provinciaux, le Programme de supplément au loyer est conçu pour aider les familles et les ménages de personnes âgées à faible revenu et à revenu modeste à obtenir un logement convenable dans le secteur privé de la location et dans le cadre de projets d'habitation sans but lucratif. Le gouvernement provincial a conclu des ententes avec des propriétaires et des exploitants de logements à louer dans le privé en vertu desquelles la Province subventionne la différence de montant entre le loyer du marché approuvé que demande le locateur et le loyer proportionné au revenu que paie le locataire admissible au programme. Les gouvernements fédéral et provincial se partagent les dépenses attribuables aux subventions versées en vertu de l'Entente sur le logement social, selon une proportion égale dans le cas des unités antérieures à 1986 et selon une proportion de 75 % (fédéral) et 25 % (provincial) dans le cas des unités plus récentes.

Le tableau qui suit rend compte de l'exécution de ce programme pour les trois derniers exercices.

Exercice	Nombre d'unités subventionnées en date du 31 mars	Supplément mensuel moyen (en dollars)	Total des dépenses (en milliers de dollars)
2001-2002	1 947	210,03	4 942,6
2002-2003	1 864	201,89	4 750,8
2003-2004	1 870	236,73	4 667,5

SERVICES GÉNÉRAUX

Objectifs

- Veiller à ce que la fonction de contrôle général soit remplie de manière à satisfaire les besoins de la Division, de la SHRM et du BLM pour ce qui concerne le contrôle financier, la reddition de comptes, l'information financière et la protection des actifs financiers et biens corporels.

- Fournir toute une gamme de services de soutien central aux opérations générales et aux directions du ministère, notamment des services d'orientation et de soutien en matière de planification et d'évaluation financières et de protection des actifs du ministère, ainsi que de politiques et procédures de contrôle de l'information financière.

- Assurer l'orientation et la planification de l'élaboration et de la commercialisation des subdivisions.

Responsabilités

- Planifier, organiser et évaluer les activités centrales de comptabilité et de gestion financière, notamment l'information financière, le traitement des recettes et des dépenses, le contrôle des crédits, l'établissement des rapports sur les programmes à frais partagés et la récupération des sommes connexes.
- Établir les politiques, procédures et pratiques de gestion financière générale et orienter leur mise en œuvre.
- Informer la haute direction des problèmes naissants de gestion financière et de gestion de programmes.
- Coordonner et soutenir l'établissement des budgets des dépenses de la Division, de la SHRM et du BLM.
- Coordonner et surveiller les activités des entités relevant de la Division, soit la SHRM, le BLM, les organismes parrains et les organismes privés sans but lucratif, et établir des rapports sur ces activités.
- Administrer le portefeuille des prêts et des hypothèques.
- Seconder la haute direction en lui fournissant des avis fondés sur des analyses, des consultations et des évaluations faites concernant les nouveaux programmes, les propositions financières et les activités en cours du ministère et de la Division.

Activités/faits saillants en 2003-2004

Programme de garanties d'emprunt-maison mobile

Le Programme de garanties d'emprunt-maison mobile garantissait le remboursement des emprunts contractés auprès de prêteurs agréés pour l'achat de maisons mobiles, ce qui permettait aux prêteurs d'abaisser leurs taux d'intérêt et de prêter à plus longue échéance et réduisait ainsi les mensualités des emprunteurs. Ce programme a pris fin le 31 mars 1997.

Le tableau qui suit rend compte des activités réalisées au cours des trois dernières années, y compris des garanties en cours au 31 mars 2004.

	Garanties en cours	
Exercice	**Nombre total d'unités**	**Montant (en milliers de dollars)**
2001-2002	66	1 531,5
2002-2003	47	1 133,6
2003-2004	38	878,0

09-2C Paiements de transfert à la SHRM

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dépenses réelles 2003-2004 en milliers de $	ETP	Dépenses prévues 2003-2004 en milliers de $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Paiements de transfert à la SHRM	25 984,0		26 901,9	(917,9)	1
Rajustement - Provision pour moins-value	(529,5)		-	(529,5)	2
Paiements de transfert nets à la SHRM	25 454,5		26 901,9	(1 447,4)	
Subventions et allocations	3 170,0		3 600,0	(430,0)	3
Total pour la SHRM	**28 624,5**		**30 501,9**	**(1 877,4)**	

1. L'écart est attribuable à une réduction des paiements de transfert à la SHRM qui étaient nécessaires à ses activités en 2003-2004. Les résultats réels correspondant au soutien de ces activités figurent dans l'état des résultats de la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba, à la page 2 de ses états financiers (voir l'annexe).

2. La province du Manitoba a une convention comptable qui consiste à inscrire les déficits et les surplus des organismes publics au chapitre des dépenses de la province pour l'exercice concerné. Les dépenses sont inscrites à titre de provision pour moins-value se rapportant aux avances dues à la province du Manitoba par l'organisme. La provision pour moins-value soustraite des paiements de transfert à la SHRM est de 529 500 $ en 2003-2004.

3. Le solde non dépensé au titre des subventions et des allocations est principalement attribuable au nombre moins important que prévu de prestataires du Programme d'allocations aux locataires âgés pour le logement (ALAL).

BUREAU DE LOGEMENT DU MANITOBA (BLM)

Objectifs

- Fournir des logements de qualité à un loyer abordable aux personnes âgées, aux personnes seules et aux familles à faible revenu ainsi qu'aux autres personnes ayant des besoins particuliers (y compris des refuges d'urgence pour les victimes de violence familiale), qui autrement ne pourraient obtenir un logement convenable sur le marché privé sans y consacrer plus de 30 % du revenu total de leur ménage.

Responsabilités

- En tant qu'organisme de la SHRM, remplir la fonction de gestion immobilière pour environ 13 000 unités d'habitation du portefeuille de logement public de la province et dix refuges d'urgence pour les victimes de violence familiale.

- Procurer un milieu de vie sûr aux personnes âgées, aux particuliers et aux familles moyennant un loyer abordable établi en fonction du revenu des locataires.

- Encourager la mise sur pied d'associations de locataires et les soutenir afin de leur permettre d'aider le Bureau de logement du Manitoba à atteindre ses objectifs en veillant à la réussite et à la durabilité des programmes de logement social.

Activités/faits saillants en 2003-2004

La liste des collectivités où des travaux de modernisation et de réfection ont été entrepris en 2003-2004 s'établit comme suit :

Modernisation et réfection

Collectivité	Dépenses réelles (en dollars)	Collectivité	Dépenses réelles (en dollars)	Collectivité	Dépenses réelles (en dollars)
Altona	9 180	Grandview	4 252	Roblin	53 112
Arborg	6 375	Gretna	1 388	Rorketon	4 162
Ashern	1 450	Hamiota	11 732	Sandy Lake	2 609
Balmoral	27 426	Hodgson	4 884	Selkirk	57 772
Binscarth	18 607	Inwood	11 274	Sifton	7 527
Birch River	10 716	Killarney	90 283	Snow Lake	7 243
Boissevain	2 407	Komarno	4 405	South Junction	7 320
Brandon	185 072	Lac-du-Bonnet	4 039	Sprague	2 350
Carberry	3 921	McCreary	13 292	Sainte-Anne	4 751
Carman	311	Middlebro	1 950	Saint-Laurent	37 916
Cartwright	60 035	Miniota	9 807	Saint-Lazare	30 291
Churchill	964 523	Minnedosa	148 578	Stonewall	67 364
Clearwater	5 618	Moosehorn	50	Strathclair	1 500
Dauphin	199	Morden	11 831	Steinbach	2 993
Deloraine	27 281	Morris	27 851	Swan River	30 283
Douglas	8 692	Neepawa	47 824	Teulon	40 154
East Selkirk	3 092	Niverville	3 600	The Pas	503 971
Eddystone	30 856	Notre-Dame	1 255	Thompson	80 472
Elphinestone	4 579	Oakburn	5 915	Treherne	8 125
Emerson	530	Oakville	4 800	Vassar	13 169
Erickson	13 851	Pilot Mound	22 238	Vista	9 441
Eriksdale	9 915	Pine River	7 350	Vita	7 842
Fannystelle	2 263	Plum Coulee	27 988	Winkler	24 142
Flin Flon	48 361	Plumas	18 448	Winnipeg	3 384 986
Gilbert Plains	15 841	Portage-la-Prairie	95 047	Winnipeg Beach	2 884
Gillam	47 265	Rapid City	8 781	Winnipegosis	18 346
Gimli	60 909	Rivers	3 925	Woodridge	15 227
Glenboro	22 317	Riverton	26 508	Parrains	2 619 954
Total de la modernisation et de la réfection					**9 256 793 $**

DIVISION DES SERVICES POUR PERSONNES HANDICAPÉES

Objectifs

- Augmenter pour les adultes et les enfants handicapés du Manitoba les possibilités de parvenir à une plus grande autosuffisance et à une autonomie accrue ainsi qu'à participer pleinement à la vie en société.

- Harmoniser les principaux aspects des programmes, des lois, des politiques et des pratiques en assumant un rôle de chef de file dans l'établissement de solutions visant à améliorer l'intégration du soutien destiné aux enfants et adultes handicapés.

- Continuer à élaborer et à mettre en œuvre un cadre pour établir et raffermir des partenariats communautaires et des processus de consultation efficaces et englobants.

- Reconnaître, promouvoir et encourager une communication efficace et une collaboration constante avec le personnel de la Division et d'autres organismes.

- Continuer à établir des responsabilités et des rôles clairs de même que des relations de travail efficaces au sein de la Division, du ministère, du Bureau des personnes handicapées et des autres ministères gouvernementaux.

Responsabilités

- Coordonner, diriger et appuyer les programmes du ministère destinés aux personnes handicapées.

- Diriger et financer des programmes de services à l'intention des enfants handicapés; de services d'aide à la vie en société pour les adultes atteints d'une déficience mentale; de services de réadaptation professionnelle pour les adultes atteints d'une déficience physique, mentale ou psychiatrique, ou qui ont des difficultés d'apprentissage et de services d'aide à l'emploi et au revenu pour les personnes handicapées.

- Appliquer les dispositions relatives à la subrogation prévues par la *Loi sur les personnes vulnérables ayant une déficience mentale*.

- Assurer des services centralisés de gestion financière et de gestion de programmes, d'élaboration de politiques et d'initiatives stratégiques ainsi que de soutien législatif et informatique.

La Division comprend les directions suivantes, qui sont responsables des services offerts pour répondre aux besoins des Manitobains handicapés :

- Initiatives stratégiques et soutien des programmes
- Programmes pour enfants et adultes
- Bureau du commissaire aux personnes vulnérables

INITIATIVES STRATÉGIQUES ET SOUTIEN DES PROGRAMMES

Objectifs

- Travailler en collaboration avec la Direction des programmes pour enfants et adultes et la Division de la prestation de services dans les communautés pour diriger, coordonner et soutenir avec efficacité les programmes du ministère à l'intention des adultes et des enfants handicapés.

- Effectuer la recherche, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des pratiques sur lesquelles se fondent les programmes et les services offerts aux personnes handicapées.
- Jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration et la révision des normes, des mesures d'assurance de la qualité et du rendement ainsi que des lois qui ont une influence sur les services offerts aux personnes handicapées.

- Rechercher des solutions et des initiatives novatrices qui améliorent les services offerts aux personnes handicapées et reflètent la vision, la mission et les objectifs de la Division et du ministère.

Responsabilités

- Assurer l'orientation politique centralisée en ce qui concerne les programmes de la Division.

- Assurer l'analyse des programmes, l'élaboration de politiques et d'initiatives stratégiques de même que des services législatifs et de réglementation.

- Offrir des services de soutien en ce qui concerne les systèmes d'information sur les adultes et les enfants.

- Fournir des services de gestion financière, d'administration centrale et de soutien.

09-3A Initiatives stratégiques et soutien des programmes

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dépenses réelles 2003-2004 en milliers de $	ETP	Dépenses prévues 2003-2004 en milliers de $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Total des salaires et avantages sociaux	1 255,2	23,72	1 360,5	(105,3)	
Total des autres dépenses	1 463,5		1 480,1	(16,6)	

Activités/faits saillants en 2003-2004

- La Direction des initiatives stratégiques et du soutien des programmes a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration de l'orientation stratégique de la nouvelle Division des services pour personnes handicapées, notamment dans la mise en place d'une vision, d'une mission, d'objectifs, de valeurs et de principes nouveaux.

- Elle a formé un comité conjoint composé de membres de la collectivité et du gouvernement et axé sur les questions d'aide à l'emploi et au revenu des personnes handicapées. Ce comité a pour but d'offrir l'occasion au gouvernement et aux membres de la collectivité de participer à une démarche conjointe afin de partager leurs renseignements, de faire connaître leurs opinions et de présenter des

suggestions constructives dans le cadre d'un processus qui vise à régler les problèmes fréquents auxquels font face les personnes handicapées en ce qui a trait à l'aide à l'emploi et au revenu.

- Elle a élaboré et distribué un sondage sur les organismes de services de jour afin de mieux comprendre les types de services qui existent déjà et à qui ils sont destinés ainsi que de modifier les définitions actuelles du Programme d'aide à la vie en société au besoin.

- Elle a mis au point le système informatique inFACT (système intégré de suivi des cas et des finances) sous la forme d'un système de gestion de l'information afin d'améliorer le suivi des participants et des données financières touchant les dépenses du Programme d'aide à la vie en société, du Programme des services spéciaux pour enfants et du Programme pour les besoins spéciaux.

- Elle a poursuivi à Winnipeg son projet pilote sur les prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada. Dans le cadre de ce projet, on améliore l'accès des participants du Programme d'aide à l'emploi et au revenu au programme fédéral de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada en les aidant en personne à remplir les demandes et à suivre la procédure d'appel.

PROGRAMMES POUR ENFANTS ET ADULTES

Objectifs

- Diriger et financer des programmes d'aide à la vie en société pour les adultes atteints d'une déficience mentale.

- Soutenir les familles qui ont des enfants atteints d'une déficience.

- Planifier et mettre en œuvre des moyens novateurs de répondre aux besoins en matière de garde des parents dont un ou plusieurs enfants ont des besoins particuliers.

- Assurer le leadership, la direction et l'orientation du Programme de réadaptation professionnelle destiné aux adultes atteints d'une déficience physique, mentale ou psychiatrique, ou qui ont des difficultés d'apprentissage.

- Diriger et financer les services d'aide à l'emploi et au revenu destinés aux personnes handicapées.

La Direction des programmes pour enfants et adultes se divise en trois sections :

- Section de l'aide à la vie en société – Elle est responsable de la planification, de l'élaboration, de la mise à jour, de la direction générale et de la gestion des programmes et des ressources qui aident à améliorer la qualité de vie des adultes vivant en société et atteints d'une déficience mentale. De plus, la Section est responsable de la révision et de l'élaboration des politiques associées aux programmes Services de jour, Services en résidence, Services de soutien et Réglementation des soins en résidence.

- Section des programmes pour enfants – Elle est responsable de l'élaboration des politiques et des programmes ayant pour but d'aider les familles à prendre soin de leurs enfants (âgés de 17 ans et moins) atteints d'un handicap physique ou de troubles du développement. La Section des programmes pour enfants s'occupe des Services spéciaux pour enfants, du Programme de garde de jour pour enfants handicapés, du Programme des services aux enfants handicapés pris en charge et des enfants handicapés dont les parents sont bénéficiaires du Programme d'aide à l'emploi et au revenu. Ces programmes visent à aider le plus possible les familles à s'occuper de leurs enfants handicapés à la maison et dans leur propre communauté.

- Section du soutien de l'emploi et du revenu – Elle apporte un cadre de direction et offre un service d'orientation et de financement aux programmes destinés aux personnes handicapées qui souhaitent profiter des possibilités de formation et d'emploi. Elle est aussi responsable des services offerts par le Programme d'aide à l'emploi et au revenu destiné aux personnes handicapées et le Programme de réadaptation professionnelle.

Responsabilités

- Offrir des services de direction et de soutien au personnel de la Division de la prestation de services dans les communautés, des organismes externes et des autres partenaires pour ce qui est de favoriser des pratiques administratives efficaces dans la prestation des services de soutien à l'intention des adultes et des enfants atteints d'une déficience physique ou mentale.

- Assurer la gestion financière, notamment en préparant et en gérant le budget global avec la participation de la Division de la prestation de services dans les communautés; en déterminant les ressources requises pour offrir des services économiques de qualité; en affectant des ressources financières; en veillant à ce que les programmes offerts respectent le budget et en assurant la responsabilisation financière relativement aux fonds réservés aux programmes.

- Interpréter la politique et la législation pour les fournisseurs de services gouvernementaux et non gouvernementaux.

- Élaborer et réviser des politiques et des programmes de manière à réagir adéquatement aux changements constants des autres programmes, de la situation socio-économique et de l'ensemble de la collectivité.

- Établir les normes d'obtention des licences afin de veiller à la sécurité, à la santé et au bien-être des adultes atteints d'une déficience mentale, d'un handicap mental, d'une déficience intellectuelle ou de faiblesse causée par le vieillissement qui vivent dans des établissements communautaires de soins en résidence ainsi que des enfants handicapés qui se trouvent dans des garderies.

- Favoriser la participation des parents aux services de garde de leurs jeunes enfants handicapés.

- Surveiller et évaluer les programmes et services, notamment vérifier si les tarifs demandés sont adéquats et constamment déterminer les besoins des participants; veiller à ce que les programmes soient offerts conformément à la politique et aux lois du gouvernement.

- Offrir des possibilités de formation et de perfectionnement au personnel de la Division de la prestation de services dans les communautés, de la Division des services pour personnes handicapées et de leurs organismes connexes, de sorte qu'il connaisse bien les programmes et services avec lesquels il travaille.

09-3B-1 et 2 Programmes pour enfants et adultes

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dépenses réelles 2003-2004 en milliers de $	ETP	Dépenses prévues 2003-2004 en milliers de $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Total des salaires et avantages sociaux	986,4	19,50	1 215,7	(229,3)	1
Total des autres dépenses	545,9		545,9	0,0	

1. L'écart est principalement attribuable au moment choisi pour combler les postes vacants.

09-3B-3 Programmes pour enfants et adultes - Aide à la vie en société

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dépenses réelles 2003-2004 en milliers de $	ETP	Dépenses prévues 2003-2004 en milliers de $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Aide à la vie en société	110 405,6		113 720,9	(3 315,3)	1
Total de l'affectation budgétaire de moindre importance	110 405,6		113 720,9	(3 315,3)	

1. L'excédent est principalement attribuable au moment choisi pour mettre en œuvre les services d'aide à la vie en société destinés aux personnes atteintes d'une déficience mentale.

09-3B-4 Programmes pour enfants et adultes - Programmes pour enfants

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dépenses réelles 2003-2004 en milliers de $	ETP	Dépenses prévues 2003-2004 en milliers de $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Services spéciaux pour enfants	14 319,9		14 746,4	(426,5)	
Services communautaires et garde pour enfants	7 674,0		9 151,2	(1 477,2)	1
Total de l'affectation budgétaire de moindre importance	21 993,9		23 897,6	(1 903,7)	

1. L'excédent est principalement attribuable au nombre d'enfants pris en charge, qui a été inférieur à celui prévu.

09-3B-5 Programmes pour enfants et adultes - Soutien de l'emploi et du revenu

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dépenses réelles 2003-2004 en milliers de $	ETP	Dépenses prévues 2003-2004 en milliers de $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Aide à l'emploi et au revenu	126 861,7		126 840,1	21,6	
Services de santé	35 202,1		27 704,9	7 497,2	1
Aide financière aux personnes handicapées	15 572,9		15 815,9	(243,0)	
Réadaptation professionnelle	3 109,5		3 208,1	(98,6)	
Total de l'affectation budgétaire de moindre importance	180 746,2		173 569,0	7 177,2	

1. Le manque à gagner est attribuable à l'augmentation du nombre d'ordonnances médicales ainsi qu'à la hausse du coût moyen par ordonnance.

Activités/faits saillants en 2003-2004

Aide à la vie en société

Le Programme d'aide à la vie en société offre toute une gamme de services de jour et de soins en résidence qui visent à offrir aux adultes atteints d'une déficience mentale l'occasion d'acquérir une autonomie dans un cadre communautaire, selon les possibilités de chacun. Les services de soutien qui peuvent être offerts par le biais de ce programme comprennent les services en résidence, les services de jour et les services de soutien qui y sont liés.

Le Programme des services en résidence finance un éventail de services en résidence et de services de soutien pour aider les adultes atteints d'une déficience mentale à pouvoir vivre dans la collectivité dans le type de résidence de leur choix. Les services de jour offerts dans le cadre du programme comprennent des services d'assistance et de suivi en milieu de travail, des services axés sur la formation ainsi que des services de perfectionnement individuel. Les autres services de soutien que finance le Programme d'aide à la vie en société comprennent le transport dans le cadre des services en résidence et des services de jour, le service de relève, l'intervention d'urgence ainsi que les services cliniques.

- Dans le cadre de l'Initiative de stabilisation du personnel et de concert avec les fournisseurs de services, les responsables du Programme d'aide à la vie en société ont procédé à l'élaboration d'une stratégie en ressources humaines assurant la mise en place d'une main-d'œuvre qualifiée capable d'offrir des services aux adultes atteints d'une déficience mentale. En 2003-2004, cela s'est traduit par l'établissement des descriptions de postes et des compétences nécessaires pour les occuper, de même que par la formation de 516 employés d'organismes, qui ont assisté à deux cours accrédités du Red River College, soit l'un sur les fondements du soutien communautaire auprès des personnes handicapées et l'autre sur la supervision des services en ressources humaines. 2 909 employés de différents organismes ont reçu une formation portant notamment sur les principes fondamentaux, l'intervention d'urgence dans les cas ne comportant pas de violence, les premiers soins et la supervision.

- En collaboration avec le ministère de la Santé et le ministère de la Justice, les responsables du Programme d'aide à la vie en société participent à la gestion d'un Programme pour les besoins spéciaux dans la province destiné aux personnes qui présentent un risque élevé pour elles-mêmes ou pour la collectivité, mais qui autrement ne seraient pas admissibles au Programme d'aide à la vie en société ni aux Services communautaires de santé mentale.

- À la fin de l'exercice 2003-2004, le Programme pour les besoins spéciaux dans la province desservait 66 participants, dont 45 recevaient des fonds du programme, les 21 autres ne bénéficiant que d'un soutien pour la gestion des cas sans recevoir de fonds directs du programme. Cela représente une augmentation du nombre de personnes desservies de 8 % par rapport à 2002-2003. Exécuté de pair avec le ministère de la Santé et le ministère de la Justice, le Programme pour les besoins spéciaux dans la province a pour objet d'assurer la gestion des cas et le financement pour les personnes atteintes d'un handicap mental ou d'une déficience mentale qui présentent un risque élevé, que ce soit pour elles-mêmes ou pour la sécurité publique, mais qui ne sont pas admissibles au Programme d'aide à la vie en société ou aux Services communautaires de santé mentale. En outre, la Section pour les besoins spéciaux dans la province, qui assure la prestation du Programme pour les besoins spéciaux dans la province, a offert des consultations intermittentes aux fournisseurs de services et aux bailleurs de fonds dans le cas de 31 autres personnes considérées « très susceptibles » de commettre des infractions ou extrêmement susceptibles d'être maltraitées.

- Les responsables du Programme d'aide à la vie en société continuent d'élaborer différents protocoles et diverses politiques afin d'en assurer la prestation efficace. Ils s'occupent entre autres de la mise en place d'une politique de sortie de programme (relative aux services de jour et aux programmes de soins en résidence), d'une politique sur le travail solitaire (touchant les employés des organismes pendant qu'ils sont en fonction), de politiques de relève volontaire, d'une politique de restrictions et de

protocoles de transition (qu'ils autorisent conjointement avec la Section des programmes pour enfants et qui vise à donner de l'information sur la transition des enfants admissibles bénéficiant de services à l'enfant et à la famille vers les programmes pour adultes offerts dans le cadre du Programme d'aide à la vie en société).

- La Direction de la réglementation des soins en résidence a inspecté 183 établissements de soins en résidence pour adultes titulaires d'une licence (1 295 places), afin de vérifier s'ils étaient conformes aux normes. La Direction assure aussi des services de consultation et de soutien aux instances chargées de la délivrance de licences aux établissements autorisés. En 2003-2004, ces instances (les gestionnaires de la Direction des opérations régionales du ministère des Services à la famille et du Logement et les offices régionaux de la santé) ont émis des lettres d'approbation à 717 foyers comptant trois lits ou moins (représentant au total 1 313 places).

- Le personnel de la Direction de la réglementation des soins en résidence a participé à la planification de réunions avec la ville de Winnipeg, le Bureau de prévention des incendies et le Bureau du commissaire aux incendies afin d'établir un ensemble de lignes directrices pour les foyers autorisés (de trois lits ou moins). Une fois déterminées, ces lignes directrices se répandront d'un bout à l'autre de la province.

- Six des onze offices régionaux de la santé ont maintenant accepté que leur soit déléguée la responsabilité de l'octroi des licences aux foyers autorisés dans le cadre de leur programme (en santé mentale). Le personnel de la Direction de la réglementation des soins en résidence leur offre les services de formation et d'interprétation des politiques nécessaires.

Aide à la vie en société
Nombre total de dossiers actifs, selon le type d'habitation
En date du 31 mars

Type d'habitation	2001-2002 Dossiers actifs	2002-2003 Dossiers actifs	2003-2004 Dossiers actifs
Foyers d'accueil et établissements de soins en résidence privés	581	531	530
Domiciles des parents	1 010	1 147	1 140
Établissements de soins en résidence gérés par un organisme	985	996	1 099
Famille élargie	183	206	220
Vie autonome avec services de soutien	523	527	520
Vie autonome en société	367	373	370
Autres formules (p. ex., hôpitaux, foyers de soins personnels)	113	121	120
En bonne compagnie	41	45	45
Total	**3 803**	**3 946**	**4 044**

Aide à la vie en société
Nombre total de dossiers actifs, selon l'activité de jour
En date du 31 mars

Activité de jour	2001-2002 Dossiers actifs	2002-2003 Dossiers actifs	2003-2004 Dossiers actifs
Emploi concurrentiel	138	151	174
Services d'emploi supervisé et de suivi	342	333	330
Services axés sur la vie professionnelle	1 144	1 133	1 175
Services de développement individuel	869	806	820
En bonne compagnie	42	45	45
Fréquentent un établissement scolaire	346	633	630
Programme de retraite	89	65	70
Hors programmes	833	780	800
Total	**3 803**	**3 946**	**4 044**

Services en résidence
Nombre de bénéficiaires, selon la région
En date du 31 mars

Région	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Winnipeg	943	1 060	1 162
Est	132	149	156
Entre-les-Lacs	141	153	165
Centre	204	210	220
Ouest	287	307	314
Parcs	131	129	137
Nord	53	60	60
Thompson	33	35	31
Total	**1 924**	**2 103**	**2 245**

En bonne compagnie
Nombre de participants au programme
En date du 31 mars

	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Nombre de participants	42	45	45

Services de relève
Nombre de bénéficiaires, selon la région
En date du 31 mars

Région	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Winnipeg	297	318	325
Est	109	116	115
Entre-les-Lacs	65	69	72
Centre	71	80	82
Ouest	86	87	97
Parcs	48	35	51
Nord	9	7	12
Thompson	13	14	17
Total	**698**	**726**	**771**

Intervention d'urgence
Nombre de bénéficiaires, selon la région
En date du 31 mars

Région	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Winnipeg	219	187	159
Est	18	32	21
Entre-les-Lacs	11	18	20
Centre	5	7	19
Ouest	30	28	38
Parcs	5	5	8
Nord	2	4	3
Thompson	9	9	16
Total	**299**	**290**	**284**

Services de jour
Nombre de bénéficiaires, selon la région
En date du 31 mars

Région	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Winnipeg	1 051	1 116	1 189
Est	289	300	293
Entre-les-Lacs	138	144	155
Centre	311	313	313
Ouest	289	295	297
Parcs	126	122	124
Nord	34	38	37
Thompson	24	27	31
Total	**2 262**	**2 355**	**2 439**

Services de jour - Tarif spécial
Nombre de bénéficiaires, selon la région
En date du 31 mars

Région	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Winnipeg	340	400	457
Est	38	62	59
Entre-les-Lacs	8	17	19
Centre	22	29	33
Ouest	94	99	104
Parcs	11	23	26
Nord	7	8	11
Thompson	11	12	14
Total	**531**	**650**	**723**

Services de jour - Transport
Nombre de bénéficiaires, selon la région
En date du 31 mars

Région	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Winnipeg	971	1 052	1 119
Est	243	253	251
Entre-les-Lacs	113	123	131
Centre	225	222	214
Ouest	239	250	256
Parcs	99	95	97
Nord	20	19	19
Thompson	24	25	30
Total	**1 934**	**2 039**	**2 117**

Nombre d'établissements de soins en résidence titulaires d'une licence ou autorisés et de lits
En date du 31 mars

	2001-2002		2002-2003		2003-2004	
	Établissements	Lits	Établissements	Lits	Établissements	Lits
Titulaires d'une licence	174	1 273	178	1 301	182	1 297
Approuvés	702	1 333	718	1 359	737	1 389
Total	**876**	**2 606**	**896**	**2 660**	**919**	**2 686**

NOMBRE D'ALLÉGATIONS DE MAUVAIS TRAITEMENTS OU DE DÉLAISSEMENT RELEVÉES CHAQUE ANNÉE
2000-2001 À 2003-2004

	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Cas signalés	152	122	106
Cas renvoyés à la police ou à la GRC	36	19	31
Inculpations en vertu du Code criminel	5	2	1

Allégations de mauvais traitements ou de délaissement relevées du 1er avril 2003 au 31 mars 2004

Région	Types de mauvais traitements et cas de délaissement signalés						
	Violence verbale	Violence physique	Violence sexuelle	Violence psychologique	Exploitation financière	Délaissement	Total
Centre	1	4	4	4	1	0	14
Est	0	5	3	0	1	3	12
Entre-les-Lacs	0	1	0	0	5	0	6
Nord	0	1	0	0	1	0	2
Parcs	1	2	0	0	0	0	3
Ouest	2	4	4	0	0	0	10
Winnipeg	4	33	10	4	4	4	59
Total	**8**	**50**	**21**	**8**	**12**	**7**	**106**

Programmes pour enfants

La Section des programmes pour enfants est responsable de l'élaboration des politiques et des programmes ayant pour but d'aider les familles à prendre soin de leurs enfants (âgés de 17 ans et moins) atteints d'un handicap physique ou de troubles du développement. Ces programmes visent à aider le plus possible les familles à s'occuper de leurs enfants handicapés à la maison et dans leur propre communauté.

La Section des programmes pour enfants travaille actuellement à mettre en œuvre le Projet d'intégration des services du ministère en intégrant le Programme des services spéciaux pour enfants, la partie du Programme de garde de jour pour enfants provincial destinée aux enfants souffrant d'incapacité, les services aux enfants handicapés dont les parents sont bénéficiaires du Programme d'aide à l'emploi et au revenu et le Programme des services aux enfants handicapés pris en charge. Ces programmes sont harmonisés en vue d'améliorer la facilité d'accès aux services et de mieux répondre aux besoins des enfants et de leur famille.

Services spéciaux pour enfants

Le Programme des services spéciaux pour enfants est un programme volontaire non obligatoire qui vient en aide aux familles biologiques, adoptives ou élargies vivant avec des enfants atteints d'un trouble du

développement ou d'une déficience physique. Le personnel responsable du programme, réparti dans six bureaux régionaux de la province et six zones communautaires à Winnipeg, offre du soutien pour la gestion des cas ainsi que des services individualisés qui répondent aux besoins uniques et s'adaptent à la situation particulière de chaque enfant admissible et de sa famille. L'aide et les services fournis visent à renforcer les familles et à réduire leur stress de manière à éviter ou retarder le placement coûteux des enfants en dehors du foyer.

Le Programme des services spéciaux pour enfants octroie également des subventions à des organismes externes pour qu'ils assurent la prestation de certains services spécialisés.

Programme de garde de jour pour enfants handicapés

La Section des programmes pour enfants est responsable du Programme de garde de jour pour enfants handicapés, qui répond aux besoins en matière de garde des enfants handicapés et de leur famille. La Section s'occupe d'orienter l'administration et les programmes des garderies et des foyers admissibles, afin de faciliter l'intégration et la participation des enfants handicapés.

Le Programme de garde de jour pour enfants handicapés offre du soutien et des subventions pour aider les garderies, les prématernelles, les services de garde en milieu familial et les foyers de groupe à travailler avec les enfants atteints d'une déficience mentale, physique ou affective ou d'un trouble du comportement. L'inscription des enfants handicapés dans des établissements destinés aux jeunes enfants a pour but de stimuler leur potentiel de développement dans un milieu communautaire englobant.

Programme de garde de jour pour enfants handicapés
Nombre d'enfants ayant reçu des services
En date du 31 mars

	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Nombre d'enfants	1 202	1 271	1 366

Enfants handicapés pris en charge bénéficiant des Fonds destinés aux cas exceptionnels

La Section des programmes pour enfants est responsable de la gestion des Fonds destinés aux cas exceptionnels, qui proviennent de fonds centralisés qu'administre la Direction des services de protection des enfants et qui sont destinés aux enfants pris en charge par des offices de services à l'enfant et à la famille ou par des bureaux régionaux répondant au moins à l'un des critères uniques donnant droit à un financement spécial.

Enfants handicapés dont les parents sont prestataires du Programme d'aide à l'emploi et au revenu

Le Programme d'aide à l'emploi et au revenu est un programme provincial à l'intention des personnes qui ont besoin d'aide pour répondre à leurs besoins fondamentaux et à ceux de leur famille. Lorsque cela est possible, ce programme a pour but d'aider les personnes à se trouver un emploi ou à retourner sur le marché du travail. Les enfants handicapés bénéficient du Programme d'aide à l'emploi et au revenu dans la mesure où leurs parents en sont prestataires.

Services de soutien à la famille

Les Services spéciaux pour enfants offrent aux familles avec des enfants atteints d'un trouble du développement ou d'une déficience physique toute une gamme de services de soutien conçus en fonction de la situation particulière de chaque famille et des besoins individuels des enfants concernés. Le personnel utilise une approche axée sur les familles pour aider ces dernières à localiser les ressources

(officielles et officieuses) dont elles ont besoin et à y accéder. Cela comprend la prestation de services individuels comme le service de relève, le soutien au développement de l'enfant, la thérapie, les fournitures, l'équipement, le transport et les modifications apportées au domicile. Les services de soutien à la famille ont pour objet de réduire le stress vécu par les familles et de les aider à prendre soin à la maison de leurs enfants atteints d'une déficience.

En 2003-2004, un projet permanent d'analyse appliquée du comportement a été prolongé pour des enfants autistiques d'âge préscolaire. Il fournit des services d'intervention intensive en matière de comportement et est exécuté par le Centre Saint-Amant en partenariat avec la Manitoba Families for Effective Autism Treatment.

Les Services spéciaux pour enfants offrent des services de soutien à la famille dans leurs bureaux régionaux, où se trouve du personnel de la Division de la prestation de services dans les communautés, et prêtent leur appui à ces services de même qu'au personnel en proposant des lignes directrices en matière de finances et de programmes, ainsi que des services de consultation, de formation, de recherche et d'évaluation.

Services spéciaux pour enfants - Services de soutien à la famille et Système commun d'orientation et de réception des demandes, groupe A
Nombre d'enfants desservis, par région
En date du 31 mars

Région	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Winnipeg	1 916	1 905	1 993
Est	279	337	312
Entre-les-Lacs	254	250	248
Centre	279	246	278
Ouest	411	418	428
Parcs	152	139	156
Nord	68	80	84
Thompson	177	157	164
SCORD, groupe A		61	49
Total	**3 536 ***	**3 593**	**3 712**

** Comprend 69 enfants qui nécessitent des soins médicaux particuliers dans le groupe A du SCORD.*

Aide financière aux organismes externes

Les Services spéciaux pour enfants fournissent aussi une aide financière et des services de consultation aux organismes externes qui offrent des services spécialisés (par exemple, thérapie, relève) à l'intention des enfants atteints d'une déficience et de leur famille. Les organismes non gouvernementaux qui reçoivent cette aide sont la Society for Manitobans with Disabilities, le Centre de réadaptation pour enfants, le Centre Saint-Amant, les Services de relève communautaires, la Central Speech and Hearing Clinic et le Open Access Resource Centre.

Les Services spéciaux pour enfants travaillent en étroite collaboration avec la Direction de la garde de jour pour enfants et les Services de protection et de soutien des enfants, Enfants en santé Manitoba, le secteur bénévole, les offices régionaux de la santé, les hôpitaux, les écoles et les organismes de service. En outre, le personnel de la Section des programmes pour enfants travaille en collaboration avec Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba ainsi qu'avec Santé Manitoba afin d'assurer la coordination de programmes et d'activités qui soutiennent et facilitent le développement des enfants atteints d'une déficience et de leur famille.

Système commun d'orientation et de réception des demandes

Les Services spéciaux pour enfants assurent l'orientation et le soutien administratif du Système commun d'orientation et de réception des demandes, une initiative conjointe du ministère des Services à la famille et du Logement, du ministère de la Santé et du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse. Le Système soutient les enfants qui ont besoin d'assistance pour obtenir des soins médicaux lorsqu'ils sont séparés de leurs parents ou de leurs tuteurs.

Le Système propose une aide financière et une orientation de politique en faveur des programmes communautaires, comme ceux offerts dans les écoles et les garderies, les programmes de loisirs et les services de relève, pour qu'ils puissent aider les enfants qui nécessitent des soins médicaux particuliers.

Système commun d'orientation et de réception des demandes
Nombre d'enfants inscrits
En date du 31 mars

	2001-2002	2002-2003	2003-2004
SCORD, groupe B *	4 357	6 111	7 204

* *Le groupe B est constitué d'enfants qui requièrent des services médicaux routiniers pouvant être confiés à du personnel non médical dûment formé et supervisé par une infirmière autorisée.*

Programme provincial de thérapie pour enfants

La Society for Manitobans with Disabilities et le Centre de réadaptation pour enfants exécutent conjointement le programme provincial de thérapie pour enfants. La Society for Manitobans with Disabilities offre des services d'ergothérapie, de physiothérapie et d'orthophonie aux enfants d'âge préscolaire à Winnipeg de même que des services d'orthophonie aux enfants d'âge préscolaire des régions rurales et du Nord. Le Centre de réadaptation pour enfants offre quant à lui des services d'ergothérapie aux enfants d'âge préscolaire ainsi qu'à quelques enfants d'âge scolaire des régions rurales et du Nord. À Winnipeg, le Centre Saint-Amant participe également au programme provincial de thérapie pour enfants. Des services sont offerts aux enfants admissibles au programme des Services spéciaux pour enfants.

Le programme provincial de thérapie pour enfants vise à adopter une démarche de collaboration et de consultation qui permet d'offrir un traitement aux enfants dans leur milieu naturel. Les thérapeutes travaillent avec les parents ou les soignants des enfants afin qu'ils deviennent les fournisseurs habituels des services de thérapie et qu'ils intègrent celle-ci dans leur quotidien et dans celui des enfants.

Initiative de thérapie pédiatrique

Le ministère de la Santé, le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse et le ministère des Services à la famille et du Logement offrent de l'aide financière pour des services d'ergothérapie, de physiothérapie, d'orthophonie et d'audiologie à l'intention des enfants. Ces services sont fournis par l'entremise des offices régionaux de la santé, des divisions scolaires et des organismes de service.

À partir des recommandations issues des consultations régionales qui ont eu lieu dans toute la province avec les principaux intervenants, un groupe de travail interministériel a établi un cadre pour la prestation des services susmentionnés.

L'Initiative de thérapie pédiatrique a pour but de fournir des services de thérapie régionaux coordonnés pour aider tous les enfants qui en ont besoin à s'épanouir. Cette démarche améliorera la prestation des services de thérapie existants de même que son efficacité grâce à l'amélioration de la collaboration entre les différents intervenants. Des projets pilotes ont été mis en œuvre à Winnipeg, dans la région du Centre, à Brandon et dans la région du Nord.

Aide à l'emploi et au revenu – Personnes handicapées

Le Programme d'aide à l'emploi et au revenu, qui relève de la *Loi sur l'aide à l'emploi et au revenu*, offre une aide financière aux personnes handicapées qui en ont besoin et qui y sont admissibles, tandis que le Programme de services de santé assure l'accès aux services de santé essentiels.

Soutien de l'emploi et du revenu – Aide à l'emploi et au revenu – Personnes handicapées
Nombre de cas en moyenne par mois
En date du 31 mars

	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Personnes handicapées	15 538	16 198	16 696

Soutien de l'emploi et du revenu – Aide à l'emploi et au revenu – Personnes handicapées
Dépenses par catégorie (en milliers de dollars)
En date du 31 mars

	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Personnes handicapées	113 862,0	120 319,5	126 861,7

Soutien de l'emploi et du revenu
Services de santé – Nombre de cas
En date du 31 mars

	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Cas	14 511	14 859	15 029

Soutien de l'emploi et du revenu – Services de santé
Dépenses par catégorie (en milliers de dollars)
En date du 31 mars

Catégorie	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Soins dentaires	1 857,4	2 004,2	2 177,9
Médicaments	25 011,3	29 080,6	32 631,6
Soins oculaires	345,2	375,5	392,6
Total	**27 213,9**	**31 460,3**	**35 202,1**

Aide financière aux personnes handicapées

Le Programme d'aide financière aux personnes handicapées accorde une aide financière supplémentaire aux adultes handicapés prestataires du Programme d'aide à l'emploi et au revenu, afin de tenir compte des coûts supplémentaires associés à la vie dans la collectivité. La prestation accordée est de 80 $ par mois.

Soutien de l'emploi et du revenu – Aide financière aux personnes handicapées
Nombre de cas
En date du 31 mars

	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Nombre de cas en moyenne par mois	14 725	15 403	15 925

Soutien de l'emploi et du revenu – Aide financière aux personnes handicapées
Dépenses (en milliers de dollars)
En date du 31 mars

	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Total	14 432,5	15 085,4	15 572,9

Réadaptation professionnelle

Le Programme de réadaptation professionnelle aide les adultes handicapés admissibles à chercher et à obtenir un emploi rémunérateur en offrant une gamme de services de formation, d'éducation et de soutien.

Des conseillers en réadaptation professionnelle de la Division de la prestation de services dans les communautés ou des organismes subventionnés soumettent des plans individuels de formation professionnelle aux responsables du Programme de réadaptation professionnelle. Des fonds sont accordés en fonction de ces plans afin de permettre aux gens d'avoir accès à des services de formation professionnelle.

Les objectifs du Programme de réadaptation professionnelle sont les suivants :

- fournir des services de réadaptation professionnelle aux adultes handicapés afin d'accroître leur autonomie et leur capacité de contribuer à la vie sociale et économique en faisant partie de la population active;

- aider les adultes atteints d'une déficience physique, mentale ou psychiatrique, ou qui ont des difficultés d'apprentissage à chercher, à trouver et à préserver un emploi à l'aide de services d'évaluation, de formation, d'éducation et de soutien.

Activités/faits saillants en 2003-2004

- La Section a amorcé le transfert du programme d'emploi Doray Enterprises, lequel s'adresse aux adultes atteints d'une déficience psychologique qui ne sont pas prêts à satisfaire aux exigences et à la pression d'un milieu de travail concurrentiel, à l'Office régional de la santé de Winnipeg. Ce transfert vise à aligner ces services avec les autres programmes liés à l'emploi et destinés aux personnes souffrant de déficience psychologique.

- Elle a commencé la révision et la mise à jour du guide des politiques de réadaptation professionnelle afin de s'adapter au Projet d'intégration des services, de clarifier les procédures et d'apporter les modifications établies par le personnel d'exécution.

- En collaboration avec Développement social Canada, elle a entrepris une évaluation complète des programmes du Manitoba relatifs au marché du travail et destinés aux personnes handicapées. L'Entente sur l'Aide à l'employabilité des personnes handicapées a appuyé cette évaluation. La première étape amorcée en 2003-2004 permettra d'établir le cadre et la méthodologie d'évaluation.

- Elle a continué à rencontrer le ministère de la Santé ainsi que le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle afin de réviser les programmes de soutien de l'emploi et d'élaborer un plan stratégique conjoint fondé sur l'examen de l'infrastructure des services de soutien de l'emploi au Manitoba.

- Elle a offert des services professionnels à 4 525 personnes handicapées. Parmi celles-ci, 1 697 ont bénéficié de fonds de formation professionnelle qui les ont aidées à saisir des occasions d'enseignement et de formation afin d'améliorer leur situation d'emploi.

- Les données sur les résultats du Programme de réadaptation professionnelle ne seront pas disponibles avant le mois d'octobre 2004. Toutefois, les données pour 2002-2003 indiquent que des services ont été offerts à 4 364 participants et que 1 413 d'entre eux ont obtenu un emploi d'une forme ou d'une autre suite à ces interventions. En outre, 331 participants qui vivaient une crise professionnelle ont eu recours au programme pour conserver leur emploi.

- Elle a signé la nouvelle entente Canada-Manitoba sur le marché du travail visant les personnes handicapées, qui a remplacé l'Entente sur l'Aide à l'employabilité des personnes handicapées. Cette nouvelle entente sera en vigueur du 1er avril 2004 au 31 mars 2006.

- Elle a continué à sensibiliser la population aux aptitudes des personnes handicapées afin de favoriser et de soutenir leur employabilité en 2003-2004. Elle poursuivra par ailleurs l'élaboration de stratégies dans ce domaine.

Soutien de l'emploi et du revenu – Réadaptation professionnelle
Nombre de dossiers actifs, selon le type de déficience
En date du 31 mars

Type de déficience	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Déficience physique	972	844	874
Déficience psychologique	1 006	1 153	1 226
Déficience mentale	691	701	697
Difficultés d'apprentissage	312	307	284
Handicap visuel	512	595	599
Handicap auditif	208	221	247
Total	**3 701**	**3 821**	**3 927**

Soutien de l'emploi et du revenu – Réadaptation professionnelle
Nombre de dossiers actifs, selon la région, le programme ou l'organisme
En date du 31 mars

Région, programme ou organisme	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Winnipeg	1 222	1 086	988
Ouest	231	229	235
Est	70	88	77
Centre	146	133	140
Entre-les-Lacs	77	53	60
Parcs	107	102	94
Nord	6	6	5
Thompson	32	29	17
Organismes subventionnés	1 579	1 457	1 495
Aide à l'emploi et au revenu	213	447	549
Programme autogéré	18	13	16
Reaching Equality Employment Services *	-	6	5
Santé mentale **	-	172	246
Total	**3 701**	**3 821**	**3 927**

* *Pendant l'exercice 2002-2003, l'organisme Reaching Equality Employment Services a commencé à accéder au fonds de formation professionnelle individuelle pour la prestation de services de soutien à l'emploi direct.*
** *En 2002-2003, les consommateurs ont commencé à participer aux programmes de réadaptation professionnelle et à bénéficier de services de gestion de cas du personnel de Santé mentale.*

Soutien de l'emploi et du revenu – Réadaptation professionnelle
Nombre de bénéficiaires, selon le type de déficience
En date du 31 mars

Type de déficience	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Déficience physique	420	481	426
Déficience psychologique	642	697	681
Déficience mentale	296	297	310
Difficultés d'apprentissage	130	146	129
Handicap visuel	76	59	58
Handicap auditif	78	98	93
Total	**1 642**	**1 778**	**1 697**

- Le tableau suivant rend compte des achats de services selon le type de service. Le nombre de services fournis est beaucoup plus élevé que le nombre de personnes desservies, du fait qu'une personne est susceptible d'utiliser un certain nombre de services différents simultanément ou successivement.

Soutien de l'emploi et du revenu – Réadaptation professionnelle
Achats de services, selon le type de service
En date du 31 mars

Type de service	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Éducation, université	130	141	137
Éducation, collège communautaire	133	161	161
Éducation, collèges spéciaux	95	39	48
Éducation, établissement d'enseignement	20	30	35
Éducation, extérieur de la province	10	8	11
Formation et essai au travail	3 021	2 653	2 513
Transport	1 896	2 124	1 979
Services spéciaux	2 404	2 745	2 551
Autre	-	17	11
Total	**7 709**	**7 918**	**7 446**

BUREAU DU COMMISSAIRE AUX PERSONNES VULNÉRABLES

Objectifs

- Fidèle à l'objectif du ministère d'accroître la sécurité et le bien-être des personnes vulnérables, le Bureau du commissaire aux personnes vulnérables est responsable de l'application des dispositions concernant la subrogation prévues par la *Loi sur les personnes vulnérables ayant une déficience mentale*, adoptée le 4 octobre 1996. Cette loi a été promulguée afin de protéger les droits des personnes vulnérables et de les défendre contre les mauvais traitements et la négligence. Le terme « subrogé » s'entend de la personne nommée par le commissaire aux personnes vulnérables pour prendre des décisions à la place d'une personne vulnérable qui est incapable de le faire elle-même. La *Loi* définit la personne vulnérable comme étant un adulte ayant une déficience mentale qui a besoin d'assistance pour satisfaire à ses besoins fondamentaux relativement aux soins personnels ou à la gestion de ses biens.

Responsabilités

- Mener des enquêtes préliminaires sur les personnes qui désirent devenir subrogées.
- Nommer des comités d'audience afin qu'ils étudient les demandes de subrogation et présentent des recommandations au commissaire aux personnes vulnérables dans la mesure où les critères de nomination ainsi que les conditions sont respectés.
- Nommer les subrogés et tenir à jour un registre des nominations.
- Aviser les personnes vulnérables, leur famille, les membres du réseau de soutien et les subrogés de la situation des demandes et de la nomination des subrogés.
- Informer les personnes vulnérables, leur famille, leurs amis et le grand public sur le processus de nomination des subrogés.

09-3C Bureau du commissaire aux personnes vulnérables

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dépenses réelles 2003-2004 en milliers de $	ETP	Dépenses prévues 2003-2004 en milliers de $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Total des salaires et avantages sociaux	388,1	5,00	374,5	13,6	
Total des autres dépenses	91,4		175,8	(84,4)	

Activités/faits saillants en 2003-2004

- Le Bureau du commissaire aux personnes vulnérables a appliqué les dispositions concernant la subrogation prévues par la *Loi*.
- Il a examiné 110 demandes de nomination de subrogés et a mené autant d'enquêtes préliminaires s'y rapportant.
- Il a examiné 23 demandes de nomination de subrogés d'urgence et a pris des mesures dans ces cas.
- Il a tenu à jour un registre des nominations de subrogés pour 1 532 personnes vulnérables.
- Il a examiné et surveillé les activités de plus de 400 parents et amis qui sont subrogés pour assurer les soins personnels ou la gestion des biens de personnes vulnérables.
- Il a examiné environ 650 cas de personnes vulnérables dont la nomination du subrogé venait à échéance afin de déterminer si cette nomination devait être renouvelée.
- Il a offert des présentations à l'intention d'environ 420 personnes. Celles-ci comprenaient des personnes vulnérables, des membres de leur famille, des employés et des commissaires d'organismes non gouvernementaux, des travailleurs sociaux et des employés des organismes gouvernementaux ainsi que des enseignants d'écoles de Winnipeg.
- En collaboration avec les membres des comités d'audience, il a apporté des modifications aux procédures de ceux-ci afin de permettre dans certains cas aux personnes vulnérables de témoigner *ex parte* (en privé) devant eux. Ces nouvelles procédures ont été utilisées lors de plusieurs audiences quand pour des raisons impérieuses, une personne vulnérable était mal à l'aise ou intimidée de témoigner en présence d'une certaine personne.

DIVISION DES SERVICES À L'ENFANT ET À LA FAMILLE

Objectifs

- Travailler de pair avec les régies des services à l'enfant et à la famille, les organismes communautaires, les bureaux régionaux, les équipes régionales des centres d'accès communautaires ainsi que d'autres organismes pour assurer la protection et la sécurité des enfants, aider les personnes aux prises avec la violence familiale ou le dysfonctionnement familial et promouvoir le développement sain, le bien-être et l'intégration des enfants et des familles.

- Améliorer l'accès des parents à des services de garde de qualité et abordables qui contribuent au développement sain des jeunes enfants de même qu'à la participation sociale, économique et professionnelle des parents.

- Appuyer la mise en place et le maintien de relations harmonieuses entre parents, enfants et famille élargie, s'occuper des enfants qui ont besoin de protection par des soins alternatifs et aider les personnes aux prises avec la violence familiale ou le dysfonctionnement familial.

- Aider les organismes communautaires et les collectivités à accroître leur aptitude à promouvoir le développement sain, le bien-être et l'intégration des enfants et des familles.

- Offrir de l'aide en matière de politiques, de programmes, de finances et d'autre nature aux régies, aux fournisseurs de services ainsi qu'aux autres organismes pour contribuer à la réalisation de la mission du ministère.

- Œuvrer en collaboration avec les collectivités, les organismes communautaires, les autres gouvernements, les autres bailleurs de fonds et les autres secteurs afin d'améliorer les résultats pour les enfants et les familles.

Responsabilités

- Administrer la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille*, la *Loi sur les régies de services à l'enfant et à la famille*, la *Loi sur l'adoption*, la *Loi sur l'adoption internationale* (Convention de La Haye) et la *Loi sur les garderies d'enfants*.

- Assurer la gestion centralisée des programmes de la Division des services à l'enfant et à la famille dans le cadre des initiatives stratégiques et collaborer à la gestion des initiatives stratégiques pour d'autres divisions qui font partie du ministère.

- Offrir une orientation et de l'aide en matière de programmes, de politiques et d'administration pour ce qui est des services aux enfants pris en charge, de protection des enfants et d'adoption fournis aux collectivités et aux familles conformément à la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille* et à la *Loi sur l'adoption*. Ces services sont offerts par les offices des services à l'enfant et à la famille et les bureaux régionaux. De plus, d'autres organismes assurent la prestation de services spécialisés.

- Octroyer des licences, soutenir les programmes ainsi qu'offrir de l'aide financière aux garderies et procurer des allocations aux familles admissibles.

- Offrir de l'orientation et de l'aide relativement au financement, aux programmes et à l'administration à un grand nombre d'organismes communautaires qui fournissent des services aux femmes victimes de mauvais traitements, à leurs enfants et aux hommes ayant un comportement violent.

- Offrir de l'orientation relativement au financement, aux programmes et à l'administration à un grand nombre d'organismes communautaires qui fournissent des services aux enfants et aux familles vulnérables ainsi que soutenir les politiques du programme de conciliation familiale.

La prestation des programmes et des services gérés par la Division relève de trois directions :

- Initiatives stratégiques et soutien des programmes
- Services de protection des enfants
- Aide aux familles et aux communautés

INITIATIVES STRATÉGIQUES ET SOUTIEN DES PROGRAMMES

Objectifs

- Assurer une gestion centralisée des programmes et de la politique pour la Division et les programmes qu'elle propose.

- Contribuer à la gestion de la mise en œuvre des nouvelles initiatives majeures et assurer la collaboration entre les directions opérationnelles de la Division de même qu'avec les autres principaux ministères.

- Coordonner les stratégies à long terme de la Division des services à l'enfant et à la famille dans le ministère et dans tout le gouvernement.

- Améliorer la qualité des programmes de la Division en effectuant les évaluations de programmes et en conseillant les directions opérationnelles à propos de l'intégration de pratiques exemplaires dans la prestation des services.

- Assumer une responsabilité financière en aidant les directions à gérer leurs ressources financières et à entretenir des relations avec les organismes externes.

- Présenter des recommandations sur les modifications législatives qui sont requises pour appuyer les initiatives et les priorités du gouvernement.

Responsabilités

- Élaborer un plan stratégique annuel pour la Division, en collaboration avec les directions opérationnelles.

- Élaborer des plans de mise en œuvre pour les nouvelles initiatives ou les réformes majeures des services déjà en place.

- Coordonner les stratégies visant les enfants entre les différents secteurs des ministères gouvernementaux.

- Diriger la recherche et les évaluations de programmes ainsi que conseiller les directions opérationnelles et les organismes sur les pratiques exemplaires.

- Offrir de l'orientation concernant l'élaboration de normes pour la prestation des services.

- Coordonner la gestion financière pour la Division, notamment l'établissement du Budget des dépenses annuel et l'analyse du flux de trésorerie et des écarts, et assurer la comptabilité des fonds publics qu'administre la Division.

- Réviser les lois et règlements et formuler des recommandations sur les modifications législatives requises.

09-4A Initiatives stratégiques et soutien des programmes

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dépenses réelles 2003-2004 en milliers de $	ETP	Dépenses prévues 2003-2004* en milliers de $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Total des salaires et avantages sociaux	1 032,5	16,00	989,9	42,6	
Autres dépenses	55,6		54,6	1,0	
Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones - Initiative de protection de l'enfance	4 837,1		4 950,5	(113,4)	
Total des autres dépenses	4 892,7		5 005,1	(112,4)	

* *Les dépenses prévues pour 2003-2004 reprennent une allocation provenant des crédits d'autorisation pour l'augmentation des coûts salariaux liée à l'augmentation générale des salaires.*

Activités/faits saillants en 2003-2004

En 2003-2004, la Direction était engagée dans les activités principales suivantes :

- Elle a continué à contribuer à la gestion du rôle de la Province dans le remaniement du réseau des services à l'enfant et à la famille qu'a entraîné la mise en œuvre de la Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones - Initiative de protection de l'enfance. En collaboration avec les parties autochtones, la Direction a fait ce qu'il fallait pour pouvoir adopter la *Loi sur les régies de services à l'enfant et à la famille* et ses règlements. Elle a de surcroît coordonné et soutenu le transfert des ressources et des cas depuis les organismes de protection de l'enfance non autochtones vers les organismes de protection de l'enfance autochtones dans les premières régions à avoir mis en œuvre le remaniement issu de la Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones - Initiative de protection de l'enfance (régions d'Entre-les-Lacs et de l'Est). Les parties autochtones comprennent l'Assembly of Manitoba Chiefs, la Manitoba Keewatinook Ininew Okimowin et la Manitoba Metis Federation.

- Elle a appuyé la planification stratégique à l'échelle de la Division en se concentrant sur l'amélioration des moyens visant à assurer la coordination et la collaboration relatives à la gestion des initiatives, à l'élaboration des politiques et à la résolution opportune des problèmes.

- Elle a participé à l'application constante des engagements du Manitoba liés à l'Initiative du développement du jeune enfant en encourageant et en appuyant la mise en œuvre du programme d'action pour les enfants du Manitoba, en collaboration avec le gouvernement fédéral.

- Elle a pris part à la mise en œuvre permanente du Projet d'intégration des services.

- Elle a coordonné la gestion financière pour la Division, notamment l'établissement du Budget des dépenses annuel, l'analyse du flux de trésorerie et des écarts et le traitement des comptes.

- Elle a géré la mise sur pied d'un nouveau système informatique de réception des demandes qui sera livré et installé dans les organismes de protection de l'enfance d'un bout à l'autre de la province au cours du prochain exercice.

- Elle a coordonné l'élaboration de politiques conformes aux priorités du gouvernement, aux objectifs ministériels et aux ressources à sa disposition.

SERVICES DE PROTECTION DES ENFANTS

Objectifs

- Veiller à ce que la collectivité et les familles assurent le bien-être de leurs enfants en vertu de la *Loi sur les régies de services à l'enfant et à la famille*, de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille* et de la *Loi sur l'adoption*.

- Gérer, orienter et soutenir les programmes de la Division afin d'assurer une prestation de services efficace qui tient compte des ressources humaines et financières disponibles.

- Élaborer et mettre en œuvre dans l'ensemble de la province une gamme complète de services à l'enfant et à la famille conçus pour appuyer, compléter et, s'il y a lieu, remplacer la garde parentale. Cette responsabilité comprend le soutien administratif et financier aux quatre régies de services à l'enfant et à la famille ainsi qu'à leurs programmes, afin de garantir la prestation de services de qualité supérieure qui respectent les exigences réglementaires provinciales, les directives et les affectations budgétaires.

Parmi les programmes de la Direction, on compte ceux qui ont trait aux ressources pour les enfants et les familles et aux relations avec les régies.

Responsabilités

- Participer avec les intervenants à l'élaboration de plans stratégiques pour le réseau des services à l'enfant et à la famille.

- Veiller à ce que les lieux de prestation des services disposent de l'équipement, de la formation et du soutien nécessaires à l'utilisation du Système d'information sur les services à l'enfant et à la famille et s'assurer de la mise à niveau du rendement et des fonctions du système selon la disponibilité des ressources.

- Diriger, coordonner et évaluer l'élaboration des options en matière de programmes et de prestation de services, conformément aux objectifs gouvernementaux et ministériels et aux besoins changeants.

- Trouver de nouvelles méthodes de prestation de services aux enfants, aux familles et aux collectivités dans le cadre d'initiatives de développement communautaire.

- Reconnaître des questions liées à la formulation de politiques; examiner les lois et règlements et proposer des modifications; appliquer les politiques, dispositions législatives et règlements approuvés.

- Établir une relation avec chaque régie pour assurer le respect de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille*, de la *Loi sur les régies de services à l'enfant et à la famille* et de la *Loi sur l'adoption*.

- Fixer des normes générales de prestation des services et veiller à ce que les régies s'y conforment.

- Définir les normes et les conditions d'obtention des licences pour les garderies; délivrer les licences; surveiller et vérifier les établissements autorisés.

- Favoriser la prestation de services de qualité supérieure par les offices des services à l'enfant et à la famille grâce à l'orientation, la formation, la recherche et l'évaluation.

- Établir des mécanismes de financement, examiner les besoins financiers et assurer la comptabilité des fonds publics en ce qui concerne les programmes de la Direction.

- Administrer les services provinciaux centralisés, dont les registres d'adoption, de post-adoption, de paternité et des cas d'enfants maltraités, le Système d'information sur les services à l'enfant et à la famille, les évaluations du risque criminel, les enquêtes auprès des fournisseurs de services, l'hébergement en résidence, les relations entre les provinces et les demandes de renseignements.

09-4B Services de protection des enfants

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dépenses réelles 2003-2004 en milliers de $	ETP	Dépenses prévues 2003-2004* en milliers de $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Total des salaires et avantages sociaux	2 547,6	46,50	2 550,8	(3,2)	
Autres dépenses	2 086,0		1 651,2	434,8	1
Régies et entretien des enfants	127 976,9		119 455,8	8 521,1	2
Fonds d'innovations pour les familles	735,6		828,0	(92,4)	
Total des autres dépenses	130 798,5		121 935,0	8 863,5	

* *Les dépenses prévues pour 2003-2004 reprennent une allocation provenant des crédits d'autorisation pour l'augmentation des coûts salariaux liée à l'augmentation générale des salaires.*

1. L'écart est attribuable à l'augmentation au niveau des services juridiques.
2. L'écart est principalement attribuable à l'augmentation des coûts aux Services à l'enfant et à la famille de Winnipeg, à la hausse des coûts salariaux dans les centres de traitement pour enfants et les établissements de soins en résidence ainsi qu'à l'augmentation des frais de l'aide financière pour l'entretien des enfants, les adoptions subventionnées et la parité des salaires pour les offices des Premières nations.

Activités/faits saillants en 2003-2004

- La Direction a établi les partenariats suivants :

  - Dans le cadre du Prairie Child Welfare Consortium, des organismes de travail social et des ministères gouvernementaux provenant des trois provinces des Prairies se sont concertés pour commencer à élaborer le profil des enfants handicapés, pris en charge ou non, qui reçoivent des services de protection de l'enfance, afin d'améliorer la compréhension de leurs besoins et des services nécessaires.

- Avec les directeurs fédéraux, provinciaux et territoriaux du comité de la protection de l'enfance a commencé un travail sur l'aptitude nationale à recueillir les renseignements sur les résultats obtenus en matière de protection de l'enfance.

- Elle a mis au point un système informatique de réception des demandes.

- Elle a mis en œuvre une nouvelle méthode pour les vérifications du registre des cas d'enfants maltraités.

- Elle a collaboré à la transition touchant les nouvelles régies établies après l'adoption en novembre 2003 de la *Loi sur les régies de services à l'enfant et à la famille*.

- Elle a élaboré un plan pour la mise en œuvre de la formation relative au Système d'information sur les services à l'enfant et à la famille et au système de réception des demandes.

Services provinciaux centralisés	**2002-2003**	**2003-2004**
Établissements autorisés	108	110
Lits autorisés	664	682
Lits gérés	228	228
Formation		
Travailleur en service social individualisé	371	267
Sujets précis	70	170
Services à la jeunesse	381	317
Superviseur	186	225
Sélection d'une régie	75	91
Registres		
Adoptions par sélection[1]	110	83
Adoptions privées[2] – Dossiers ouverts	22	24
Adoptions de fait[3] - Dossiers ouverts	12	23
Famille élargie[4]	8	6
Adoptions internationales[5]	36	47
Inscriptions dans le registre de post-adoption	677	594
Réunions post-adoption	340	275
Enquêtes sur les mauvais traitements envers un enfant[6]	2 231	1 961
Inscriptions dans le registre des cas d'enfants maltraités (nombre d'incidents)	352	279
Employeurs/Autres utilisateurs du registre	651	729
Vérifications dans le registre des cas d'enfants maltraités	42 590	42 394
Évaluations du risque criminel	8 929	8 453
Rapatriements	11	9
Alertes interprovinciales	339	341
Préoccupations soulevées par le service d'accueil et d'enquête	614	600

1 *Enfant mis en adoption par le directeur ou par l'office considéré comme son tuteur permanent.*
2 *Enfant mis en adoption par ses parents biologiques.*
3 *Enfant adopté par la personne qui en assure la garde sans recevoir d'aide financière depuis au moins deux ans.*
4 *Enfant adopté par un membre de sa famille qui prend soin de lui depuis au moins six mois.*
5 *Enfant d'un autre pays adopté par des demandeurs approuvés au Manitoba.*
6 *Comprend toutes les enquêtes, et non seulement celles menées par l'enquêteur provincial. Dix offices des Premières nations n'ont pas présenté de rapport.*

Nombre de cas à l'échelle de la province, selon la catégorie

Au 31 mars 2004 (les chiffres regroupent les cas sous responsabilité fédérale et provinciale)

Fournisseurs de services	Nombre d'enfants pris en charge	Nombre de familles bénéficiant de services	Nombre de parents adolescents non mariés	Total
RÉGIE DES PREMIÈRES NATIONS DU NORD DU MANITOBA				
Awasis Agency of Northern Manitoba	233	591	33	857
Cree Nation Child and Family Caring Agency	192	166	0	358
Island Lake First Nations Family Services	120	176	31	327
Kinosao Sipi Minisowin Agency	93	118	15	226
Nischawayasihik Cree Nation Family and Community Services	59	80	3	142
Total partiel	**697**	**1 131**	**82**	**1 910**
RÉGIE DES PREMIÈRES NATIONS DU SUD DU MANITOBA				
Anishinaabe Child and Family Services	221	139	0	360
Dakota Ojibway Child and Family Services	261	289	8	558
Intertribal Child and Family Services	91	296	4	391
Peguis Child and Family Services	76	92	0	168
Sagkeeng Child and Family Services	67	35	39	141
Southeast Child and Family Services	501	294	14	809
West Region Child and Family Services	318	462	0	780
Total partiel	**1 535**	**1 607**	**65**	**3 207**
RÉGIE GÉNÉRALE				
Services à l'enfant et à la famille du Centre du Manitoba	122	248	10	380
Services à l'enfant et à la famille de l'Ouest du Manitoba	213	662	59	934
Churchill Health Centre	12	9	0	21
Jewish Child and Family Service	17	233	0	250
Région de l'Est	54	91	0	145
Région d'Entre-les-Lacs	70	145	0	215
Région du Nord	339	299	5	643
Région des Parcs	108	239	1	348
Région de Winnipeg[1]	2 615	3 464	113	6 192
Total partiel	**3 550**	**5 390**	**188**	**9 128**
RÉGIE DES MÉTIS				
Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis[2]	0	0	0	0
Total partiel	**0**	**0**	**0**	**0**
TOTAL	**5 782**	**8 128**	**335**	**14 245**

[1] *Les Services à l'enfant et à la famille de Winnipeg sont devenus une direction du gouvernement le 1er avril 2003.*

[2] *Sa création s'est effectuée en septembre 2003. Les cas doivent être transférés au cours de 2004-2005.*

Nombre d'enfants pris en charge, selon l'appartenance à un groupe autochtone

Au 31 mars 2004 (les chiffres regroupent les cas sous responsabilité fédérale et provinciale)

Fournisseurs de services	Inuits	Métis	Non inscrits	Inscrits visés par un traité	Non autochtones	TOTAL
RÉGIE DES PREMIÈRES NATIONS DU NORD DU MANITOBA						
Awasis Agency of Northern Manitoba	0	0	9	224	0	**233**
Cree Nation Child and Family Caring Agency	0	0	4	188	0	**192**
Island Lake First Nations Family Services	0	0	0	120	0	**120**
Nischawayasihik Cree Nation Family and Community Services	0	0	5	54	0	**59**
Kinosao Sipi Minisowin Agency	0	0	1	92	0	**93**
Total partiel	**0**	**0**	**19**	**678**	**0**	**697**
RÉGIE DES PREMIÈRES NATIONS DU SUD DU MANITOBA						
Anishinaabe Child and Family Services	0	2	10	209	0	**221**
Dakota Ojibway Child and Family Services	0	0	1	260	0	**261**
Intertribal Child and Family Services	0	0	3	88	0	**91**
Peguis Child and Family Services	0	0	6	70	0	**76**
Sagkeeng Child and Family Services	0	0	0	67	0	**67**
Southeast Child and Family Services	0	0	4	497	0	**501**
West Region Child and Family Services	0	0	7	311	0	**318**
Total partiel	**0**	**2**	**31**	**1 502**	**0**	**1 535**
RÉGIE GÉNÉRALE						
Services à l'enfant et à la famille du Centre du Manitoba	1	12	7	55	47	**122**
Services à l'enfant et à la famille de l'Ouest du Manitoba	0	22	10	96	85	**213**
Churchill Health Centre	4	1	0	6	1	**12**
Jewish Child and Family Service	0	0	0	0	17	**17**
Région de l'Est	0	22	1	9	22	**54**
Région d'Entre-les-Lacs	0	22	2	10	36	**70**
Région du Nord	0	37	27	246	29	**339**
Région des Parcs	0	35	10	45	18	**108**
Région de Winnipeg[1]	4	357	155	1 375	724	**2 615**
Total partiel	**9**	**508**	**212**	**1 842**	**979**	**3 550**
RÉGIE DES MÉTIS						
Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis	0	0	0	0	0	**0**
Total partiel	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
TOTAL	**9**	**510**	**262**	**4 022**	**979**	**5 782**

[1] *Les Services à l'enfant et à la famille de Winnipeg sont devenus une direction du gouvernement le 1er avril 2003.*

[2] *Sa création s'est effectuée en septembre 2003. Les cas doivent être transférés au cours de 2004-2005.*

Nombre d'enfants pris en charge, selon la situation juridique

Au 31 mars 2004 (les chiffres regroupent les cas sous responsabilité fédérale et provinciale)

Fournisseurs de services	2001-2002				2002-2003				2003-2004			
	Pupilles	APV[1]	Autre	Total	Pupilles	APV[1]	Autre	Total	Pupilles	APV[1]	Autre	Total
RÉGIE DES PREMIÈRES NATIONS DU NORD DU MANITOBA												
Awasis Agency of Northern Manitoba	114	36	71	221	123	28	84	235	100	25	108	233
Cree Nation Child and Family Caring Agency	162	19	40	221	181	2	29	212	152	1	39	192
Island Lake First Nations Family Services	57	39	38	134	75	21	13	109	85	22	13	120
Nischawayasihik Cree Nation Family and Community Services	37	4	13	54	41	20	13	74	45	21	27	93
Kinosao Sipi Minisowin Agency	12	18	21	51	16	23	10	49	22	12	25	59
Total partiel	**382**	**116**	**183**	**681**	**436**	**94**	**149**	**679**	**404**	**81**	**212**	**697**
RÉGIE DES PREMIÈRES NATIONS DU SUD DU MANITOBA												
Anishinaabe Child and Family Services	155	33	8	196	143	31	14	188	154	26	41	221
Dakota Ojibway Child and Family Services	217	10	77	304	211	10	45	266	193	24	44	261
Intertribal Child and Family Services	50	11	3	64	48	23	0	71	56	22	13	91
Peguis Child and Family Services	46	26	2	74	43	19	3	65	45	26	5	76
Sagkeeng Child and Family Services	30	14	10	54	30	13	10	53	33	24	10	67
Southeast Child and Family Services	228	211	9	448	290	102	7	399	327	141	33	501
West Region Child and Family Services	216	63	44	323	222	50	41	313	235	44	39	318
Total partiel	**942**	**368**	**153**	**1 463**	**987**	**248**	**120**	**1 355**	**1 043**	**307**	**185**	**1 535**
RÉGIE GÉNÉRALE												
Services à l'enfant et à la famille du Centre du Manitoba	63	30	24	117	63	42	33	138	51	45	26	122
Services à l'enfant et à la famille de l'Ouest du Manitoba	132	16	49	197	139	15	55	209	140	20	53	213
Churchill Health Centre	4	5	2	11	4	9	2	15	8	4	0	12
Jewish Child and Family Service	3	1	9	13	10	2	4	16	7	0	10	17
Région de l'Est	23	10	15	48	26	11	17	54	20	17	17	54
Région d'Entre-les-Lacs	43	15	16	74	56	19	19	94	46	17	7	70
Région du Nord	178	67	108	353	186	28	124	338	198	30	111	339
Région des Parcs	86	6	19	111	68	7	35	110	80	10	18	108
Région de Winnipeg[2]	1 552	362	513	2 427	1 692	391	442	2 525	1 748	431	436	2 615
Total partiel	**2 084**	**512**	**755**	**3 351**	**2 244**	**524**	**731**	**3 499**	**2 298**	**574**	**678**	**3 550**
RÉGIE DES MÉTIS												
Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis[3]	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total partiel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	**3 408**	**996**	**1 091**	**5 495**	**3 667**	**866**	**1 000**	**5 533**	**3 745**	**962**	**1 075**	**5 782**

[1] *Accord de placement volontaire.*

[2] *Les Services à l'enfant et à la famille de Winnipeg sont devenus une direction du gouvernement le 1er avril 2003.*

[3] *Sa création s'est effectuée en septembre 2003. Les cas doivent être transférés au cours de 2004-2005.*

Nombre d'enfants pris en charge, selon le type de placement

Au 31 mars 2004 (les chiffres regroupent les cas sous responsabilité fédérale et provinciale)

Fournisseurs de services	Foyers d'accueil[1]	Soins en résidence[2]	Autres types de placement[3]	Foyers adoptifs provisoires	Autres formules gratuites[4]	Total
RÉGIE DES PREMIÈRES NATIONS DU NORD DU MANITOBA						
Awasis Agency of Northern Manitoba	144	5	66	1	17	233
Cree Nation Child and Family Caring Agency	111	16	35	2	28	192
Island Lake First Nations Family Services	98	7	0	2	13	120
Nischawayasihik Cree Nation Family and Community Services	58	0	0	0	1	59
Kinosao Sipi Minisowin Agency	72	5	6	0	10	93
Total partiel	**483**	**33**	**107**	**5**	**69**	**697**
RÉGIE DES PREMIÈRES NATIONS DU SUD DU MANITOBA						
Anishinaabe Child and Family Services	185	8	23	0	5	221
Dakota Ojibway Child and Family Services	184	4	51	0	22	261
Intertribal Child and Family Services	79	4	6	0	2	91
Peguis Child and Family Services	57	3	16	0	0	76
Sagkeeng Child and Family Services	36	4	26	0	1	67
Southeast Child and Family Services	399	34	52	0	16	501
West Region Child and Family Services	236	7	46	0	29	318
Total partiel	**1 176**	**64**	**220**	**0**	**75**	**1 535**
RÉGIE GÉNÉRALE						
Services à l'enfant et à la famille du Centre du Manitoba	77	10	17	2	16	122
Services à l'enfant et à la famille de l'Ouest du Manitoba	137	17	38	5	16	213
Jewish Child and Family Service	17	0	0	0	0	17
Churchill Health Centre	4	8	0	0	0	12
Région de l'Est	46	1	2	0	5	54
Région d'Entre-les-Lacs	42	8	15	2	3	70
Région du Nord	179	28	92	1	39	339
Région des Parcs	64	9	18	0	17	108
Région de Winnipeg[5]	1 704	165	537	74	135	2 615
Total partiel	**2 270**	**246**	**719**	**84**	**231**	**3 550**
RÉGIE DES MÉTIS						
Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis[6]	0	0	0	0	0	0
Total partiel	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
TOTAL	**3 929**	**343**	**1 046**	**89**	**375**	**5 782**

1 *Comprend les foyers d'accueil à tarif habituel et à tarif spécial.*
2 *Comprend les foyers de groupe privés, les foyers de groupe appartenant aux offices et les centres de traitement en résidence.*
3 *Comprend les lieux sûrs.*
4 *Comprend le Centre Saint-Amant, le Centre manitobain de la jeunesse, les hôpitaux et d'autres établissements.*
5 *Les Services à l'enfant et à la famille de Winnipeg sont devenus une direction du gouvernement le 1er avril 2003.*
6 *Sa création s'est effectuée en septembre 2003. Les cas doivent être transférés au cours de 2004-2005.*

Nombre de jours de placement d'enfants à l'échelle provinciale
Données réelles, 2003-2004

Office, région	Familles d'accueil et familles d'accueil à tarif spécial				
	Niveau I	Niveaux II-V	Total partiel	Soins en résidence*	Total
Offices des services à l'enfant et à la famille					
Services à l'enfant et à la famille de Winnipeg	246 951	575 566	822 517	50 412	872 929
Services à l'enfant et à la famille du Centre du Manitoba	6 012	27 664	33 676	2 056	35 732
Services à l'enfant et à la famille de l'Ouest du Manitoba	15 130	45 778	60 908	5 963	66 871
Jewish Child and Family Service	0	6 648	6 648	0	6 648
Churchill Health Centre	915	1 168	2 083	2 606	4 689
Total partiel	**269 008**	**656 824**	**925 832**	**61 037**	**986 869**
Offices autochtones					
Dakota Ojibway Child and Family Services	10 357	10 985	21 342	0	21 342
West Region Child and Family Services	9 581	38 119	47 700	1 179	48 879
Southeast Child and Family Services	13 026	35 197	48 223	513	48 736
Intertribal Child and Family Services	3 519	11 802	15 321	557	15 878
Anishinaabe Child and Family Services – West	11 448	29 407	40 855	1 454	42 309
Awasis Agency of Northern Manitoba	4 562	6 396	10 958	47	11 005
Cree Nation Child and Family Caring Agency	3 402	15 077	18 479	850	19 329
Island Lake First Nations Family Services	588	8 616	9 204	0	9 204
Peguis Child and Family Services	5 114	11 437	16 551	238	16 789
Kinosao Sipi Minisowin Agency	216	4 864	5 080	72	5 152
Sagkeeng Child and Family Services	1 763	4 644	6 407	0	6 407
Nischawayasihik Cree Nation Family and Community Services	1 902	618	2 520	133	2 653
Total partiel	**65 478**	**177 162**	**242 640**	**5 043**	**247 683**
Bureaux régionaux					
Est	7 209	11 349	18 558	656	19 214
Entre-les-Lacs	16 338	10 901	27 239	1 363	28 602
Parcs	10 674	24 148	34 822	1 718	36 540
Nord	21 679	11 834	33 513	2 379	35 892
Thompson	41 036	28 256	69 292	5 748	75 040
Bureaux centraux	0	0	0	6 060	6 060
Total partiel	**96 936**	**86 488**	**183 424**	**17 924**	**201 348**
TOTAL	**431 422**	**920 474**	**1 351 896**	**84 004**	**1 435 900**

* *Comprend les foyers de groupe et les centres de traitement pour enfants.*

Évolution du financement (en milliers de dollars)
2001-2002 à 2003-2004

Fournisseurs de services	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Offices des services à l'enfant et à la famille			
Services à l'enfant et à la famille de Winnipeg	89 994,6	88 645,6	61 609,9*
Services à l'enfant et à la famille du Centre du Manitoba	3 863,6	3 839,9	3 840,3
Services à l'enfant et à la famille de l'Ouest du Manitoba	5 755,6	5 891,1	6 563,1
Jewish Child and Family Service	465,4	587,3	760,4
Churchill Health Centre	176,2	195,9	139,9
Total partiel	**100 255,4**	**99 159,8**	**72 913,6**
Offices autochtones	1 082,4	1 105,1	1 183,0
Dakota Ojibway Child and Family Services	3 812,9	3 829,2	3 929,6
West Region Child and Family Services	2 887,6	3 107,4	3 595,1
Southeast Child and Family Services	850,1	1 029,3	1 140,0
Intertribal Child and Family Services	2 606,0	2 450,8	2 670,5
Anishinaabe Child and Family Services – West	998,5	714,2	867,9
Awasis Agency of Northern Manitoba	1 650,9	1 651,0	1 672,2
Cree Nation Child and Family Caring Agency	497,5	518,4	522,1
Island Lake First Nations Family Services	883,4	988,4	1 040,2
Peguis Child and Family Services	113,2	261,0	353,3
Kinosao Sipi Minisowin Agency	327,7	374,8	466,3
Sagkeeng Child and Family Services	87,1	172,9	187,4
Nischawayasihik Cree Nation Family and Community Services			
Total partiel	**15 797,3**	**16 202,5**	**17 627,6**
Bureaux régionaux			
Est	735,1	906,6	1 070,2
Entre-les-Lacs	1 657,6	1 520,0	1 425,8
Parcs	1 989,7	2 105,3	2 285,3
Nord	1 577,1	1 862,4	2 182,3
Thompson	3 358,9	3 365,0	3 440,2
Total partiel	**9 318,4**	**9 759,3**	**10 403,8**
Programmes centraux	**742,2**	**775,8**	**836,9**
ORGANISMES AUTORISÉS, TOTAL PARTIEL	**126 113,3**	**125 897,4**	**101 781,9**
Centres de traitement, subventions	5 791,7	5 891,6	6 147,2
Soins en établissement	17 289,7	17 668,0	19 161,9
Autres organismes et programmes	7 048,0	7 738,6	885,9
TOTAL	**156 242,7**	**157 195,6**	**127 976,9**

* *La diminution du financement pour les Services à l'enfant et à la famille de Winnipeg en 2003-2004 est attribuable au fait que leurs coûts salariaux et de fonctionnement sont maintenant assumés par la Division de la prestation de services dans les communautés. Ce changement est le résultat du Projet d'intégration des services du ministère.*

AIDE AUX FAMILLES ET AUX COMMUNAUTÉS

Objectifs

- Offrir de l'orientation relativement au financement, aux programmes et à l'administration à un grand nombre d'organismes communautaires qui fournissent des services aux enfants et aux familles vulnérables.

Responsabilités

- Assurer le soutien des programmes et des politiques et la gestion administrative des programmes suivants :

  - Garde de jour pour enfants
  - Prévention de la violence familiale
  - Aide aux communautés

Garde de jour pour enfants

Objectifs

- Promouvoir la prestation de services de garde et d'apprentissage viables, accessibles, à prix abordable et de qualité supérieure qui favorisent l'épanouissement des enfants ainsi que de leur famille et aider les garderies à respecter les normes établies en matière de garde.

- Planifier et mettre en œuvre des moyens novateurs de répondre aux besoins des parents en matière de garde, de façon à promouvoir la prestation de services de garde propices au développement des enfants, y compris des enfants ayant des besoins particuliers, et favoriser la participation des parents aux services de garde et d'éducation de leurs jeunes enfants.

Responsabilités

- Élaborer la législation, les règlements, les politiques et les normes ayant trait à la garde et à l'éducation des jeunes enfants au Manitoba.

- Favoriser la prestation de services de garde sûrs, accessibles, abordables et de qualité supérieure.

- Assurer le respect des normes et des règlements.

- Surveiller le budget alloué au programme d'allocations et ainsi fournir une aide financière aux familles admissibles.

- Évaluer les opérations financières des centres de garde de jour pour enfants et accorder des subventions aux établissements admissibles.

- Aider les parents qui travaillent et étudient à trouver et à conserver les services de garde qui leur conviennent.

- Favoriser l'intégration des enfants ayant des besoins particuliers dans les services de garde.

- Par l'intermédiaire du Comité de révision des règlements sur les garderies d'enfants, examiner et modifier les règlements, les politiques et les systèmes afin d'assurer l'amélioration constante des programmes.

- Effectuer la classification de tous les aides des services à l'enfant et éducateurs des jeunes enfants qui travaillent dans les garderies autorisées.

- Offrir de la formation axée sur les compétences pour permettre aux aides des services à l'enfant d'obtenir la classification d'éducateurs des jeunes enfants de niveau II.

- Offrir des subventions de formation aux fournisseurs de services de garde pour enfants en milieu familial qui viennent de recevoir leur licence ainsi qu'aux fournisseurs de services de garde pour enfants en milieu familial et aux aides des services à l'enfant déjà autorisés qui terminent avec succès un cours pertinent et accrédité d'une durée de 40 heures.

09-4C-1 Garde de jour pour enfants

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dépenses réelles 2003-2004 en milliers de $	ETP	Dépenses prévues 2003-2004* en milliers de $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Total des salaires et avantages sociaux	874,1	16,50	881,2	(7,1)	
Autres dépenses	401,2		405,2	(4,0)	
Aide financière et organismes externes	62 739,1		63 852,4	(1 113,3)	1
Total des autres dépenses	63 140,3		64 257,6	(1 117,3)	

* *Les dépenses prévues pour 2003-2004 reprennent une allocation provenant des crédits d'autorisation pour l'augmentation des coûts salariaux liée à l'augmentation générale des salaires.*

1. L'écart est attribuable à la diminution du coût moyen des allocations par enfant et au solde non dépensé au titre des subventions de fonctionnement.

Activités/faits saillants en 2003-2004

- La Direction de la garde de jour pour enfants a ajouté 6 millions de dollars au budget total consacré aux services de garde pour enfants, qui s'est élevé à près de 76 millions de dollars. Cette mesure visait à mettre en œuvre la deuxième année du *Plan quinquennal du Manitoba en matière de services de garde pour enfants*, qui comporte des projets en vue d'améliorer la qualité, l'accessibilité et l'abordabilité de ces services.

- Elle a augmenté son aide financière par le biais de subventions de fonctionnement accordées aux garderies afin d'accroître la rémunération et les revenus des fournisseurs de services et de les aider à se conformer aux normes établies en matière de services de garde. Les subventions annuelles par place en garderie ont été augmentées de la façon suivante :

Places dans les garderies		Places dans les garderies en milieu familial	
Enfant en bas âge	6 760 $	Enfant en bas âge	707 $
Enfant d'âge préscolaire	2 132 $	Enfant d'âge préscolaire	246 $
Enfant d'âge scolaire	606 $	Enfant d'âge scolaire	246 $

- Elle a octroyé de nouvelles subventions de fonctionnement pour 788 places dans des garderies.

- Elle a réorienté les subventions de places sous-utilisées dans des garderies afin de financer 225 places dans 22 prématernelles et 42 places dans 12 garderies à temps plein.

- Elle a procuré des fonds de mise en marche uniques à 17 centres afin de contribuer à l'amélioration des immobilisations telle que celle de l'équipement, des bureaux et des locaux loués dans le cadre des programmes.

- Elle a mis en place une nouvelle subvention de formation de 250 $ à l'intention des fournisseurs de services de garde pour enfants en milieu familial venant de recevoir leur licence et des fournisseurs et aides des services à l'enfant déjà autorisés qui terminent avec succès un cours d'éducation des jeunes enfants pertinent et accrédité d'une durée de 40 heures.

- Elle a haussé les fonds en vue d'augmenter le nombre de programmes de formation axée sur les compétences de la Direction de la garde de jour pour enfants afin de pouvoir diplômer et embaucher davantage d'éducateurs des jeunes enfants qualifiés.

- Elle a augmenté les fonds dans le but de poursuivre la campagne de sensibilisation du public et de recrutement d'étudiants en matière d'éducation des jeunes enfants, qui vise à attirer un nombre accru d'étudiants dans ce domaine. Cette campagne s'intitule « Stimuler leur esprit, c'est multiplier leurs possibilités ».

- Elle a continué à œuvrer de pair avec le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle du Manitoba afin d'accroître le nombre d'inscriptions dans les programmes approuvés de formation en éducation des jeunes enfants.

- Elle a augmenté les fonds du programme d'allocations afin d'en défrayer les hausses de coûts et d'aider davantage d'enfants y ayant droit ainsi que de couvrir les frais supplémentaires des centres de jour à plein temps destinés aux enfants d'âge scolaire qu'a entraînés la modification de la date de début d'année scolaire, qui depuis septembre 2003 se situe après la fête du Travail. Au cours de 2003-2004, 11 568 enfants en moyenne ont bénéficié d'allocations pour des services de garde à toutes les quatre semaines.

- Elle a augmenté les fonds du Programme de garde de jour pour enfants handicapés dans le but d'aider davantage d'enfants handicapés et d'augmenter la rémunération des employés.

- Elle a mis en place la dernière étape de l'initiative Garde d'enfants - accès en ligne, qui offre aux fournisseurs de services des outils en ligne pouvant les aider à établir leurs budgets et à présenter des demandes de subvention.

- Elle a continué à rencontrer le Comité de révision des règlements sur les garderies d'enfants en vue d'améliorer le réseau des services de garde du Manitoba.

- Elle a pris part à un examen international du réseau canadien de services d'éducation et de garde des jeunes enfants, qui a été mené par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Garderies et garderies familiales
Nombre d'établissements et de places
2002-2003 et 2003-2004

	2002-2003		2003-2004	
Garderies	**Nombre**	**Places**	**Nombre**	**Places**
Entièrement financées	468	16 708	489	17 388
Non financées sans but lucratif	42	2 227	33	2 290
Privées	42	1 721	45	1 747
Total	**552**	**20 656**	**567**	**21 425**

	2002-2003		2003-2004	
Garderies familiales	**Nombre**	**Places**	**Nombre**	**Places**
Entièrement financées	496	3 454	499	3 511
Non financées	94	667	92	698
Total	**590**	**4 121**	**591**	**4 209**

Garderies et garderies familiales entièrement financées
Au 31 mars 2004

Région	Garderies		Garderies familiales		Total	
	Nombre	Places	Nombre	Places	Nombre	Places
Winnipeg	267	11 604	214	1 480	481	13 084
Ouest	62	1 546	151	1 082	213	2 628
Est	45	1 111	23	180	68	1 291
Centre, Centre-Sud	47	1 359	28	212	73	1 571
Entre-les-Lacs	23	560	46	285	69	845
Parcs	23	509	15	105	38	614
Nord	0	0	0	0	0	0
Thompson	22	699	22	167	44	866
Total	**489**	**17 388***	**499**	**3 511**	**986**	**20 899**

* *Le nombre total d'espaces dans des garderies comprend 1 035 places non financées dans des garderies fiancées.*

Garderies privées
Au 31 mars 2004

Région	Nombre total d'établissements	Nombre total de places
Winnipeg	42	1 704
Autres régions	3	43
Total	**45**	**1 747**

Ordres portant condition, suspensions et refus
2003-2004

Établissements	Nombre d'ordres portant condition*	Suspensions de la licence ou refus de l'accorder
Garderies sans but lucratif	0	-
Garderies privées	0	-
Garderies familiales	0	-
Total	**0**	-

* *Un ordre portant condition est donné sous le régime de l'article 18 de la* Loi sur les garderies d'enfants *en cas d'infraction grave à la réglementation ayant trait aux licences.*

PLAN QUINQUENNAL DU MANITOBA EN MATIÈRE DE SERVICES DE GARDE POUR ENFANTS
RAPPORT D'ÉTAPE

OBJECTIFS QUINQUENNAUX DE LA PROVINCE	ANNÉE 1 2002-2003	ANNÉE 2 2003-2004	TOTAL ANNÉES 1 ET 2
1. Augmenter de 10 % les salaires des éducateurs des jeunes enfants	Augmentation des salaires de 2 %	Augmentation des salaires de 2 %	Augmentation des salaires de 4%
2. Augmenter de 10 % le revenu des fournisseurs de services de garde pour enfants en milieu familial	Augmentation du revenu de 0,5 %	Augmentation du revenu de 0,5 %	Augmentation du revenu de 1%
3. Former 450 éducateurs des jeunes enfants de plus	Diplômés Évaluation des compétences (ÉC) 9 Reconnaissance des acquis (RA) 23 ÉC-RA modifiées 11 Lieu de travail - *TOTAL DES DIPLÔMÉS 43*	Diplômés Évaluation des compétences (ÉC) 7 Reconnaissance des acquis (RA) 16 ÉC-RA modifiées 5 Lieu de travail 22 *TOTAL DES DIPLÔMÉS 50*	93 diplômés à ce jour
4. Offrir de la formation aux nouveaux fournisseurs de services de garde pour enfants en milieu familial	Aucune action	Mise en place d'un nouveau règlement obligeant les nouveaux fournisseurs ayant obtenu leur licence après le 1er janvier 2003 à suivre un cours approuvé de 40 heures sur les services de garde ou d'éducation des jeunes enfants en milieu familial dans l'année suivant l'obtention de leur licence	Objectif atteint
5. Ajouter 5 000 places en garderie	347 places dans 29 garderies	788 places	1 135 places
6. Développer les prématernelles et se lier davantage aux autres projets de développement des jeunes enfants	Examen en cours – évaluation des prématernelles qui disposent actuellement d'une licence	Examen en cours	Aucune action à ce jour
7. Rectifier les niveaux de revenu et les déductions permises afin d'augmenter le nombre de familles à faible revenu et à revenu modeste admissibles	Examen en cours	Examen en cours	Aucune action à ce jour
8. Réduire la portion journalière non subventionnée de 2,40 $ que doivent payer les parents	Examen en cours	Examen en cours	Aucune action à ce jour
9. Augmenter les allocations	Aucune action	Augmentation du nombre d'enfants bénéficiant d'allocations et des fonds consacrés aux coûts des centres de jour à plein temps pendant les jours scolaires précédant la fête du Travail, 1 628,5 $	Fonds offerts pour aider davantage d'enfants bénéficiant des services de garde subventionnés et détenteurs de licences

OBJECTIFS QUINQUENNAUX DE LA PROVINCE	ANNÉE 1 2002-2003	ANNÉE 2 2003-2004	TOTAL ANNÉES 1 ET 2
10. Développer l'ÉC	Financement offert	Financement offert	En cours
11. Effectuer une campagne de sensibilisation du public et de recrutement d'étudiants pour attirer un nombre accru d'étudiants dans le domaine	Information sur Internet, feuillets de renseignements, brochures, affiches, dispositifs d'affichage, banderoles, publicité, salons des carrières	25 000 $	En cours
12. Inciter les fournisseurs de services de garde en milieu familial et les aides des services à l'enfant à commencer une formation	Aucune action	250 $ par personne en subventions de formation	82 subventions approuvées
13. Geler les droits quotidiens maximum exigés des parents	Accompli	Accompli	Objectif atteint
14. Prendre des mesures incitatives pour encourager les services de garde en milieu familial pour enfants en bas âge	Aucune action directe; discussion au sujet de la possibilité de consacrer des fonds à la sensibilisation du public à l'égard de la valeur des services de garde pour enfants titulaires d'une licence		

Prévention de la violence familiale

Objectifs

- Favoriser l'élimination de la violence entre partenaires intimes par la mise sur pied et le soutien de services offerts dans les collectivités.
- Assurer l'orientation de la politique et des programmes et financer des services spécialisés à l'intention des femmes, des hommes et des enfants pris dans le cycle de la violence familiale. Ces services sont offerts par l'intermédiaire de 34 organismes communautaires de toute la province.

Responsabilités

- Accorder des subventions aux organismes puis surveiller et évaluer leurs opérations financières et la prestation de leurs services afin de veiller à la reddition des comptes à l'égard des fonds publics.
- Élaborer et mettre en œuvre des politiques et des normes relatives aux programmes des refuges pour femmes, ainsi que des services de soutien à l'intention des femmes, des enfants et des hommes pris dans le cycle de la violence familiale.
- Fournir des services de consultation au sujet des programmes et un soutien aux organismes externes.

09-4C-2 Prévention de la violence familiale

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dépenses réelles 2003-2004 en milliers de $	ETP	Dépenses prévues 2003-2004* en milliers de $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Total des salaires et avantages sociaux	517,8	9,00	517,3	0,5	
Autres dépenses	99,1		99,9	(0,8)	
Organismes externes	9 811,9		9 996,0	(184,1)	1
Total des autres dépenses	9 911,0		10 095,9	(184,9)	

* *Les dépenses prévues pour 2003-2004 reprennent une allocation provenant des crédits d'autorisation pour l'augmentation des coûts salariaux liée à l'augmentation générale des salaires.*

1. L'écart est attribuable aux retards dans la mise en œuvre des contrats des projets Lavoie.

Activités/faits saillants en 2003-2004

- La Direction de la prévention de la violence familiale a offert des possibilités de formation au personnel des organismes de prévention de la violence familiale qu'elle finance.
- Elle a mené en permanence des consultations auprès des fournisseurs de services sur des questions de politique et des questions opérationnelles précises, et a soutenu dans une certaine mesure la prise en charge de questions touchant les clients.
- Elle a poursuivi ses examens annuels de l'assurance de la qualité des services offerts aux femmes, aux enfants et aux hommes pris dans le cycle de la violence.
- Elle a surveillé la mise en œuvre des recommandations contenues dans les examens de vérification des organismes.
- Elle a poursuivi ses efforts visant à s'assurer que tous les organismes subventionnés disposent de contrats et de conventions d'achat de service signés, valides et en vigueur et des normes et des manuels de programme également à jour.
- Elle a continué à travailler avec les principaux intervenants dans la collectivité et les autres ministères concernés dans le but de cerner les lacunes existantes à l'égard des services et de proposer un programme qui les comble.
- Elle a continué à organiser et à soutenir les réunions régionales sur la prévention de la violence familiale avec les intervenants concernés (Gendarmerie royale du Canada, Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances, organismes de protection de l'enfance, etc.) afin de favoriser l'adoption d'une approche communautaire en matière de prévention et d'intervention qui serait axée sur la communication, le soutien et l'orientation.
- Elle a continué à faire partie de plusieurs comités et groupes de consultation et de planification interministériels, intergouvernementaux et intersectoriels à l'échelle locale, nationale et internationale.
- Elle a augmenté le montant des subventions de base versées à tous les organismes de prévention de la violence familiale.

- Elle a financé un groupe de maîtrise de la colère à l'intention des femmes de Brandon et des environs ayant déjà vécu une relation de violence et présentant des comportements violents.

- Elle a renouvelé le financement d'un service de visites surveillées à Selkirk (le service de visites d'Entre-les-Lacs et de l'Est), un programme satellite de la Winnipeg Children's Access Agency.

- Elle a mis en place pour l'organisme The Laurel Centre de nouveaux fonds destinés aux contrats visant à offrir des services de traitement de longue durée aux femmes afin de régler des problèmes de violence et de dépendance.

- Elle a révisé les manuels de normes des programmes d'hébergement de deuxième étape, des centres de ressources pour femmes, des refuges et des programmes de soutien en milieu urbain afin d'en renforcer et soutenir les objectifs et résultats.

- Elle a élaboré et mis en œuvre un manuel de normes des programmes à l'intention du centre de ressources pour hommes.

- Elle a contribué à la conception du site Web des programmes, notamment à l'inscription de renseignements sur les ressources et leurs coordonnées, à la sensibilisation à l'égard de la violence familiale et à l'ajout de liens à d'autres services pertinents.

- Elle a offert un atelier d'une journée sur la gestion des affaires publiques à l'intention des conseils d'administration des dix refuges pour femmes du Manitoba.

- Elle a continué à appuyer la tenue du mois de la Prévention de la violence familiale grâce à la campagne publicitaire d'un mois qui avait pour thème « Les promesses s'oublient, la violence non » ainsi qu'à la distribution de macarons, d'affiches, de brochures et d'annonces dans les abribus.

- Elle a continué à se concentrer sur la coordination de la législation, de la politique et du protocole d'intervention en matière de violence familiale au sein du gouvernement et avec les autres ordres de gouvernement.

Gamme de services offerts

Centres de ressources pour femmes

Neuf centres de ressources pour femmes offrent aux femmes qui ont été touchées par des actes de violence familiale des services individuels de consultation, d'information et d'orientation, de prise de contact et de soutien, ainsi que des programmes éducatifs, des cours de bénévolat et des activités de développement communautaire.

- Fort Garry Women's Resource Centre Inc.
- Interlake Women's Resource Centre Inc.
- Lakeshore Women's Resource Centre Inc.
- North End Women's Centre Inc.
- Pluri-elles (Manitoba) Inc.
- Swan Valley Crisis Centre Inc.
- Snow Lake Centre in Family Violence Inc.
- The Women's Centre
- Women's Safe Haven/Resource Service Inc.

Refuges pour femmes victimes de violence

Dix refuges pour femmes offrent de l'hébergement en situation d'urgence et des services de conseils à l'appui des femmes victimes de violence familiale et de leurs enfants.

- Eastman Crisis Centre Inc.
- Ikwe-Widdjiitiwin Inc.
- Parkland Crisis Centre Inc.
- Portage Women's Shelter Inc.
- Nova House Inc.
- South Central Committee on Family Violence Inc.
- The Pas Committee for Women in Crisis Inc.
- Thompson Crisis Centre Inc.
- Osborne House Inc.
- Westman Women's Shelter (YWCA de Brandon)

Lignes d'information et d'écoute d'urgence

La ligne sans frais d'information et d'écoute d'urgence (1 877 977-0007) offre une source d'information accessible depuis toute la province et du soutien aux personnes qui recherchent de l'aide concernant la violence dans leur famille ou dans la famille d'autres personnes qui leur sont proches.

Programmes d'hébergement de deuxième étape

Il existe quatre programmes d'hébergement de deuxième étape offrant des services et de l'hébergement sûrs, abordables et de longue durée aux femmes qui sortent d'une relation de violence et qui ont des besoins importants à combler. Ces programmes offrent également des services complets de soutien pratique et affectif, qui comprennent des consultations individuelles ou en groupe, du soutien pour les parents et de l'information.

- Alpha House
- L'Entre-temps des Franco-Manitobaines Inc.
- Samaritan House Ministries Inc.
- W.I.S.H. (Women in Second Stage Housing) Inc.

Programmes de soutien urbain

Six programmes de soutien en milieu urbain établis à Winnipeg offrent des services de conseils individuels et de longue durée, la possibilité de participer à des groupes de soutien ouverts et fermés, de la formation à l'intention d'autres fournisseurs de services et des activités de sensibilisation du public.

- Evolve Program - Klinic Community Health Centre Inc.
- Family Violence Counselling Program - Ma Mawi Wi Chi Itata Centre Inc.
- Family Violence Counselling Program - Norwest Co-op Community Health Centre
- Immigrant Women's Counselling Services - Nor'West Co-op Community Health Centre
- Native Women's Transition Centre
- The Laurel Centre

Programmes spécialisés

Les sept programmes spécialisés suivants offrent des services tels que des visites surveillées, des conseils aux couples, un centre de ressources pour hommes et des programmes à l'intention des hommes qui ont été touchés par des actes de violence familiale.

- Elizabeth Hill Counselling – Couples Counselling Program
- The Men's Resource Centre
- Winnipeg Children's Access Agency
- Brandon Access/Exchange Services
- Thompson Access/Exchange Centre
- YWCA de Brandon – Couples Counselling Program
- Men's Program – The Counselling Centre

Nombre de clients desservis par les programmes d'hébergement de deuxième étape
2001-2002 à 2003-2004

Type de programme	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Logement provisoire *	77	182	169
Hébergement prolongé **	181	199	133
Total	258	381	302

* *Comprend les femmes et les enfants logeant temporairement dans un refuge.*
** *Comprend les femmes et les enfants qui sont hébergés ou non. Les totaux ne comprennent plus les femmes et les enfants faisant l'objet d'un suivi, lesquels sont par définition déjà inclus dans la catégorie des clients en résidence.*

Nombre de clients ayant recours à des programmes de soutien urbain
2001-2002 à 2003-2004

	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Total	2 022	2 338	3 425

Nombre d'appels reçus par les lignes d'information et d'écoute d'urgence
2001-2002 à 2003-2004

Type de service	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Osborne House	8 419	8 276	7 862
Ikwe Widdjiitiwin *	2 974	11 601	10 533
Autres lignes d'écoute d'urgence	8 619	10 284	10 613
Total	20 012	30 161	29 008

* *Ikwe Widdjiitiwin ne reçoit pas d'appels par l'intermédiaire de la ligne sans frais d'information et d'écoute d'urgence 1 877 comme c'est le cas de tous les autres refuges du Manitoba. Ce refuge a conservé sa propre ligne afin d'améliorer l'accès à ses services pour les femmes qui vivent dans les collectivités rurales autochtones.*

Nombre de nuitées – Services de refuges pour femmes
2001-2002 à 2003-2004

Type d'organisme	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Refuges	46 970	44 503	45 049
Centres de ressources pour femmes *	1 210	732	3 247
Total	48 180	45 235	48 296

* *L'augmentation du nombre de nuitées dans les centres de ressources pour femmes en 2003-2004 est attribuable à l'intégration des données de Women's Safe Haven.*

Nombre de clients desservis par les refuges
2001-2002 à 2003-2004

Type de service	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Intervention d'urgence :			
en résidence	1 906	1 677	1 555
ailleurs	1 084	716	714
Counseling à l'intention des enfants *	2 517	1 472	1 289
Counseling de suivi	617	627	535
Total	6 124	4 492	3 558**

* *Le counseling à l'intention des enfants comprend les services en résidence et ailleurs.*

** *Comprend les femmes et les enfants qui sont hébergés ou non. En raison d'une modification des systèmes de déclaration statistique, le total de 2003-2004 ne comprend plus les 535 clients faisant l'objet d'un suivi, lesquels sont par définition déjà inclus dans la catégorie des clients en résidence.*

Nombre de clientes desservies par les centres de ressources pour femmes
2001-2002 à 2003-2004

	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Total *	28 709	35 879	32 033

* *Comprend les clientes du service d'information et d'orientation et du service de counseling*

Évolution du financement aux organismes externes, selon le type de service (en milliers de dollars)

Catégorie	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Refuges	3 947,5	4 052,0	4 113,2
Dispense des frais	56,3	54,6	48,1
Frais d'installation	633,4	633,4	633,4
Indemnité journalière	1 085,1	1 090,8	1 081,5
Total partiel, refuges	5 722,3	5 830,8	5 876,2
Comités	19,5	20,6	20,9
Hébergement de deuxième étape	352,0	412,5	418,9
Programmes de soutien urbain	1 456,1	1 632,6	1 695,7
Centres de ressources pour femmes	1 072,4	1 164,5	1 225,1
Projets de l'enquête Lavoie	516,3	501,2	575,1
Total	**9 138,6**	**9 562,2**	**9 811,9**

Aide aux communautés

Objectifs

- Contribuer à favoriser le développement social sain des enfants, des familles et des collectivités (en particulier des collectivités défavorisées) grâce à la mise en place et à la gestion d'une gamme de services de prévention et d'intervention précoce destinés aux enfants, aux familles et aux collectivités vulnérables.

Responsabilités

- Établir et entretenir des relations avec les organismes communautaires afin de mettre en place et de gérer une gamme de services de prévention et d'intervention précoce destinés aux enfants, aux familles et aux collectivités vulnérables ainsi que d'assurer l'intégration des services.
- Participer à des démarches en vue de définir les besoins relatifs au soutien et au développement communautaires.
- Représenter la Division et le ministère au chapitre du soutien et du développement communautaires.
- Offrir du financement aux organismes communautaires et veiller au respect des exigences en matière de reddition des comptes.
- Offrir du soutien, des conseils et des services de consultation quant à la politique pour ce qui est des questions relatives au soutien communautaire et des organismes qui reçoivent du financement.
- Offrir du soutien, des conseils et des services de consultation quant à la politique pour le Programme de conciliation familiale. Ce programme offre des services d'information et d'orientation, de la consultation en matière de conciliation, des évaluations ordonnées par la Cour, y compris des consultations rapides, des programmes de groupe destinés aux enfants, des services de médiation et de médiation complète ainsi que des services d'éducation des parents.

- Concevoir et mettre en œuvre un cadre stratégique de soutien communautaire pour guider la prestation des programmes et des services par les organismes et le gouvernement dans le but de répondre aux besoins et de favoriser le développement social sain des enfants, des familles et des collectivités vulnérables.

09-4C-3 Aide aux communautés

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dépenses réelles 2003-2004 en milliers de $	ETP	Dépenses prévues 2003-2004 en milliers de $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Total des salaires et avantages sociaux	248,6	4,00	302,8	(54,2)	
Autres dépenses	20,9		21,7	(0,8)	
Organismes externes	7 548,1		7 548,1	0,0	
Fonds d'innovations pour les familles	642,5		642,5	0,0	
Total des autres dépenses	8 211,5		8 212,3	(0,8)	

Activités/faits saillants en 2003-2004

En 2003-2004, la Direction était engagée dans les activités principales suivantes :

- Elle a offert du financement à 27 organismes, qui assurent la prestation d'environ 74 programmes à l'intention des enfants et des familles.
- Elle a coordonné l'examen, la négociation, la révision et la mise en œuvre de conventions d'achat de services avec des organismes qui reçoivent du financement.
- Elle a participé à la planification et à la mise en œuvre du Projet d'intégration des services du ministère.
- Elle a géré des questions relatives au financement, aux collectivités et aux relations avec les organismes de même que les demandes de renseignements à propos des programmes et des projets des organismes recevant une aide financière.
- Elle a étudié plusieurs propositions dans le cadre d'autres programmes du gouvernement et a offert des conseils à leur sujet.
- Elle a pris part à plusieurs comités interministériels et intergouvernementaux.

Conciliation familiale

Le Programme de conciliation familiale est exécuté par la Division de la prestation de services dans les communautés du ministère et constitue le volet de services sociaux de la Division de la famille de la Cour du Banc de la Reine. La responsabilité de la politique relative à la conciliation familiale revient au Programme de soutien communautaire de la Division des services à l'enfant et à la famille.

À Winnipeg, les services de conciliation familiale sont fournis par le Service de conciliation familiale de la Direction des services à Winnipeg. Dans les autres régions de la province, ils sont offerts par le

personnel des bureaux régionaux avec l'aide financière de la Direction des services ruraux et du Nord de la Division de la prestation de services dans les communautés dans la région de l'Ouest, la région des Parcs, la région du Nord et la région de Thompson.

Le Service de conciliation familiale a pour objectif d'assurer la prestation de toute une gamme de services de règlement des différends de qualité supérieure aux familles touchées par une séparation ou un divorce, en cherchant avant toute chose à maintenir la fonction parentale.

Pour atteindre son objectif, le Service de conciliation familiale exerce les activités suivantes :

- il administre le Programme de conciliation familiale à Winnipeg, qui prête son assistance à la Division de la famille de la Cour du Banc de la Reine au chapitre des services sociaux de différentes façons (services d'information et d'orientation, évaluations ordonnées par la Cour, ce qui comprend la consultation rapide, la médiation, la conciliation, la consultation, les programmes de groupe et le programme d'éducation des parents);

- il élabore les politiques relatives aux programmes et les normes de service dans l'ensemble de la province et en assure la surveillance;

- il se charge de la formation, des services de consultation et du leadership relativement à l'établissement de services régionaux;

- il consulte les autres organismes, les professionnels et la population.

Ces activités requièrent la prestation des services suivants :

- Assurés dès le départ, les **Services d'information et d'orientation** aident les particuliers et les familles à régler des problèmes et à trouver les solutions possibles, les renseignent sur les services communautaires et publics qui pourraient leur convenir et les orientent suivant les besoins.

- Les **Services de consultation en matière de conciliation** sont offerts à court terme afin d'aider les parents et les enfants à s'adapter à la réorganisation familiale à la suite d'une séparation ou d'un divorce.

- Le **Service de médiation** est une forme d'intervention structurée à court terme conçue pour aider les parents qui vivent une séparation ou un divorce à élaborer un plan de garde parentale, à maintenir les liens entre enfants, parents et famille élargie et à protéger les enfants des conflits parentaux. La médiation est la formule privilégiée de règlement des conflits concernant la garde et le droit de visite. Les parents peuvent aussi confier à la médiation les questions financières afférentes à leur séparation (comédiation globale), comme la pension alimentaire des enfants et du conjoint, et le partage des biens matrimoniaux.

- Les **rapports d'évaluation ordonnés par les tribunaux** fournissent des évaluations familiales détaillées, des opinions professionnelles et des recommandations à la Cour concernant la garde, le droit de visite et la tutelle qui tiennent compte de l'intérêt supérieur des enfants. Cette façon de procéder permet de régler les conflits en matière de garde, de droit de visite et de tutelle en fournissant des renseignements qui peuvent servir dans les réunions en vue d'un règlement, au cours des négociations avec les avocats ou pendant les procédures si les circonstances le justifient. Les rapports desservent les parents, les enfants, les avocats et la Cour en recommandant des mesures et l'utilisation de ressources qui peuvent aider à atténuer les effets destructeurs des conflits sur les familles concernées.

- Le **Service de consultation rapide** (projet pilote) constitue une forme de consultation de plus courte durée à l'intention des familles et des enfants qui est à l'écoute des enfants de 11 à 16 ans et qui fournit des renseignements supplémentaires sous forme de consultation concernant le temps

partagé, les besoins liés au développement de l'enfant, la communication parentale et d'autres aspects des plans parentaux pour les enfants de tous les âges.

- Le **programme d'éducation des parents** « Pour l'amour des enfants » éduque les parents et les sensibilise aux besoins de leurs enfants dans une situation de divorce. Ce programme est très utile pour tous les parents qui se séparent et constitue un premier pas essentiel vers la médiation.

- Destiné aux enfants de 8 à 12 ans, le **Groupe de soutien pour enfants** aide les enfants traumatisés, perdus et désorganisés à la suite d'un divorce. D'une durée de dix semaines, les séances du Groupe s'adressent aux enfants qui vivent dans des familles touchées par un conflit parental grave.

- Le personnel présente des **exposés** sur les enfants et le divorce aux membres d'organismes communautaires et participe à divers comités de la collectivité et du gouvernement.

Activités/faits saillants en 2003-2004

- Le Service de conciliation familiale a assuré la prestation de services de conciliation familiale de qualité supérieure, qui comprenaient 2 588 prises de contact avec les clients et qui ont permis à 4 043 clients de recevoir des services dans le cadre du programme d'éducation des parents « Pour l'amour des enfants », dont la mise en œuvre et le perfectionnement se sont poursuivis.

- Il a assuré la prestation de services de consultation en matière de conciliation (36 prises de contact avec les clients).

- Il a offert des services de médiation à 616 familles.

- Il a rédigé 328 rapports d'évaluation ordonnés par les tribunaux.

- Il a offert des services de consultation rapide à 133 familles.

- Il a animé des ateliers pour enfants, auxquels ont participé 39 enfants.

Outre ces réalisations, le Service de conciliation familiale était en 2003-2004 engagé dans les activités suivantes :

- Il a continué à informer et à sensibiliser la population aux besoins des familles touchées par un divorce et aux services de conciliation familiale qu'il offre par un grand nombre d'exposés et de réunions.

- Il a continué à décrire les services de conciliation familiale aux avocats et aux juges, afin de promouvoir une utilisation plus judicieuse des services et une meilleure orientation.

- Il a examiné les programmes éducatifs à l'intention des parents qui divorcent ou se séparent et de leurs enfants afin de déterminer les programmes les plus efficaces.

- Il a continué à rédiger et à passer en revue les lignes directrices du programme.

- Il a continué à utiliser des services d'évaluation ciblés qui répondent aux besoins différenciés des familles qui vivent une séparation ou un divorce.

- Il a maintenu le Service de consultation rapide; celui-ci propose aux familles et aux juges des conseils sur des questions en litige dans un laps de temps plus court, est particulièrement à l'écoute des enfants de 11 à 16 ans et propose aussi des conseils sur d'autres questions touchant les enfants de tous les âges.

Profil du Service de conciliation familiale

Type de service	2001-2002						2002-2003						2003-2004					
	Winnipeg	Ouest	Parcs	Thompson	Nord	Total	Winnipeg	Ouest	Parcs	Thompson	Nord	Total	Winnipeg	Ouest	Parcs	Thompson	Nord	Total
Information et orientation	1 676	690	-	126	-	2 492	1 650	661	-	134	10	2 455	1 853	599	11	98	27	2 588
Consultation en matière de conciliation	17	4	1	4	-	26	6	4	-	17	1	29	15	3	8	9	1	36
Médiation	453	81	14	41	1	590	480	102	2	34	8	626	461	95	23	25	12	616
Rapport d'évaluation ordonné par les tribunaux	186	43	13	13	2	257	183	43	8	12	8	254	255	34	11	10	18	328
Consultation rapide	31	-	-	-	-	31	122	-	-	-	-	122	133	-	-	-	-	133
Thérapie de groupe pour enfants	18	-	-	-	-	18	18	-	-	-	-	18	20	7	-	-	12	39
Programme d'éducation des parents	3 090	346	102	13	-	3 551	3 026	289	-	34	136	3 485	3 432	339	96	49	127	4 043
TOTAL	**5 471**	**1 164**	**130**	**197**	**3**	**6 965**	**5 485**	**1 099**	**10**	**231**	**163**	**6 988**	**6 169**	**1 077**	**149**	**191**	**197**	**7 783**

Sources de renvoi au service de médiation du Service de conciliation familiale

Source de renvoi	Winnipeg			Région de l'Ouest			Région des Parcs			Région de Thompson			Région du Nord		
	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Tribunaux	18 %	18 %	25 %	6 %	7 %	7 %	7 %	-	8 %	12 %	9 %	8 %	-	-	8 %
Avocat	13 %	13 %	4 %	30 %	26 %	26 %	7 %	-	4 %	29 %	35 %	50 %	-	25 %	-
Propre initiative	64 %	66 %	71 %	57 %	62 %	62 %	79 %	100 %	88 %	44 %	41 %	42 %	100 %	75 %	84 %
Autre	5 %	3 %	-	7 %	5 %	5 %	7 %	-	-	15 %	15 %	-	-	-	8 %
Total	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**

116

Division de la prestation de services dans les communautés

Objectifs

- Mettre au point et administrer un système de prestation des services intégré afin de mieux répondre aux besoins des Manitobains et continuellement améliorer la qualité, l'efficacité et l'accessibilité des services qu'offre le ministère.

Responsabilités

- Assurer la prestation de la plupart des programmes de services sociaux et d'aide au revenu du ministère à l'intention des citoyens admissibles.

La Division exerce ses activités par l'entremise de cinq directions et d'une section d'aide à la prestation de services :

- Aide à la prestation de services
- Services ruraux et du Nord
- Services à Winnipeg
- Services provinciaux
- Centre manitobain de développement
- Services à l'enfant et à la famille de Winnipeg

AIDE À LA PRESTATION DE SERVICES

Objectifs

- Fournir du savoir-faire et du soutien en matière de programmes à la direction et au personnel responsables de la prestation de services dans les bureaux de la Direction des services ruraux et du Nord et de la Direction des services à Winnipeg.

Responsabilités

- Offrir au jour le jour dans toute la province des services de consultation et de savoir-faire en matière de politiques et de programmes aux membres de la direction et du personnel responsables de la prestation de services.

- Veiller à ce que le personnel responsable de la prestation des services ait accès à des renseignements à jour sur les politiques et les programmes et sache les interpréter, grâce à une communication continue avec les trois divisions du ministère responsables des programmes.

- Appuyer l'élaboration de programmes et de politiques en veillant à ce que les préoccupations des personnes sur le terrain et les besoins des citoyens ayant recours aux services du ministère soient communiqués aux divisions chargées des programmes.

- Examiner et analyser les questions ayant trait aux services fournis et préparer des documents d'information à ce sujet.

- Coordonner les communications entre les directions responsables des programmes et le système de prestation de services régionaux.

- Aider le personnel responsable de la prestation des services à établir et à entretenir des relations de travail avec les organismes partenaires qui fournissent des services au nom du ministère.
- Aider les régions à gérer le budget des programmes.
- Étudier et évaluer la méthode employée pour la prestation des services ainsi que les charges de travail afin d'appuyer l'amélioration constante en matière de prestation des services.
- Offrir un savoir-faire professionnel pour soutenir les projets de technologies de l'information intégrées.
- Reconnaître les nouvelles tendances et préoccupations entraînées par la mise en œuvre du Projet d'intégration des services, et y réagir.
- Coordonner la formation du personnel des divisions.
- Assurer la mise en place de services sociaux d'urgence et coordonner l'aide offerte aux municipalités dans le cas d'une urgence ou d'un sinistre.

09-5A Aide à la prestation de services

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dépenses réelles 2003-2004 en milliers de $	ETP	Dépenses prévues 2003-2004* en milliers de $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Total des salaires et avantages sociaux	1 778,9	35,00	1 982,8	(203,9)	
Total des autres dépenses	5 069,6		5 071,3	(1,7)	

* *Les dépenses prévues pour 2003-2004 reprennent les montants figurant dans le Budget des dépenses principal imprimé au nom du ministère des Services à la famille et du Logement, auxquels s'ajoute une allocation provenant des crédits d'autorisation pour les coûts de fonctionnement supplémentaires.*

Activités/faits saillants en 2003-2004

- La Direction de l'aide à la prestation de services a élaboré un cadre et une méthode pour aider les divisions et les régions responsables des programmes à assurer la prestation de services intégrés.
- Elle a défini les lacunes au niveau des politiques et des services et a continué à œuvrer de concert avec les divisions et les régions responsables des programmes pour les combler.
- Elle a mis au point de nouvelles méthodes pour faciliter la communication, la coordination, la résolution de problèmes et la prise de décisions dans toutes les régions.
- Elle a coordonné la contribution des régions quant aux questions relatives à l'ensemble du système.
- Elle a élaboré une marche à suivre pour octroyer le financement des programmes aux régions ainsi que pour en assurer la surveillance et le suivi.
- Elle a mis en œuvre la troisième phase de l'Initiative de stabilisation du personnel.

- Elle a établi un processus de communication pour régler les questions ayant trait aux services fournis.

- Elle a offert au personnel des bureaux régionaux des services de consultation en matière de gestion des cas et des questions fondamentales ainsi que du traitement clinique.

- Elle a pris part à la mise sur pied des systèmes inFACT (système intégré de suivi des cas et des finances) et Garde d'enfants - accès en ligne.

- Elle s'est entretenue avec les équipes de direction et de gestion afin d'évaluer les besoins et les priorités en matière de formation dans l'ensemble de la Division.

- Elle a répondu aux besoins immédiats et à court terme en matière de formation qui ont découlé de la mise en œuvre du Projet d'intégration des services.

- Elle a offert à 24 collectivités et à 884 particuliers de la formation sur les services sociaux d'urgence.

- Elle a coordonné l'évacuation de 850 personnes de 5 collectivités menacées par des feux de forêt.

- Elle a géré le Programme pour les besoins spéciaux dans la province.

- Elle a offert des services de soutien spécialisé dans le cadre du Programme d'aide à l'emploi et au revenu.

SERVICES RURAUX ET DU NORD

Objectifs

- Fournir pour le ministère des services sociaux, des programmes d'aide au revenu et des services à l'enfant et à la famille aux Manitobains admissibles vivant dans les régions rurales et du Nord de la province (régions du Centre, de l'Est, d'Entre-les-Lacs, du Nord, des Parcs et de l'Ouest).

Voici les principaux programmes offerts dans chaque région :

- Aide à l'emploi et au revenu
- Aide à la vie en société
- Services de réadaptation professionnelle
- Services spéciaux pour enfants
- Garde de jour pour enfants
- Services à l'enfant et à la famille (seulement dans les régions de l'Est, d'Entre-les-Lacs, des Parcs et du Nord)
- Conciliation familiale (seulement dans les régions de l'Ouest, des Parcs et du Nord)
- Services sociaux d'urgence

Responsabilités

- Fournir des services d'aide à l'emploi et au revenu aux Manitobains dans le besoin.

- Procurer des services d'aide aux adultes atteints d'une déficience mentale et à leur famille, afin que ces personnes puissent vivre en société avec le moins de restrictions possible.

- Exécuter les programmes de réadaptation professionnelle destinés aux adultes atteints d'une déficience physique, mentale ou psychiatrique, ou qui ont des difficultés d'apprentissage.

- Offrir du soutien et des services aux familles ayant un ou des enfants atteints d'un trouble du développement ou d'une déficience physique.

- Aider les garderies à respecter les normes établies en matière de garde et assurer un soutien financier aux familles admissibles.

- Fournir des services de prévention aux familles, de manière à favoriser le bien-être de la cellule familiale au moyen d'activités d'éducation et de développement communautaire.

- Assurer la prestation de services de protection pour les enfants susceptibles d'être victimes de négligence ou de mauvais traitements ainsi que des services de soutien et de protection aux enfants pris en charge.

- Proposer des services d'orientation, de conciliation, d'évaluation et de médiation aux familles en conflit.

- Veiller à l'établissement de plans de services sociaux d'urgence et aider les administrations locales en cas d'urgence ou de catastrophe.

09-5B Services ruraux et du Nord

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dépenses réelles 2003-2004 en milliers de $	ETP	Dépenses prévues 2003-2004 en milliers de $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Total des salaires et avantages sociaux	16 238,0	338,21	17 752,9	(1 514,9)	
Total des autres dépenses	3 153,6		2 487,8	665,8	1

1. L'écart est attribuable aux coûts de fonctionnement plus élevés que prévu.

Activités/faits saillants en 2003-2004

- La Direction des services ruraux et du Nord a réuni les systèmes distincts de prestation des services de la Direction de l'aide à l'emploi et au revenu et de la Direction des opérations régionales pour former une seule structure de gestion.

- Elle a formé l'équipe de direction des services ruraux et du Nord et a désigné des directeurs de programmes afin d'accroître l'efficacité de la gestion entre les programmes et les régions.

- Elle a établi un processus de planification stratégique dans chaque région.

- Elle a amorcé le transfert des cas et des ressources humaines de la Division des services à l'enfant et à la famille vers les régies autochtones dans le cadre de la Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones - Initiative de protection de l'enfance.

- Elle a préparé le transfert des cas relevant du Programme d'aide municipale vers le Programme d'aide à l'emploi et au revenu provincial.

- Elle a amorcé la démarche visant à améliorer l'intégration de la prestation des services aux Manitobains admissibles à plus d'un des programmes offerts par le ministère.

SERVICES À WINNIPEG

Objectifs

- Fournir pour le ministère des services sociaux et de l'aide au revenu aux Manitobains de Winnipeg admissibles, en collaboration avec l'Office régional de la santé de Winnipeg.

  La responsabilité de la prestation des services revient à six zones communautaires jumelées :

  - River East/Transcona
  - Inkster/Seven Oaks
  - Pointe Douglas/Centre-ville
  - Saint-Boniface/Saint-Vital
  - Fort Garry/River Heights
  - St. James-Assiniboia/Assiniboine Sud

  Voici les principaux programmes dont devra se charger chaque zone communautaire jumelée :

  - Aide à l'emploi et au revenu
  - Aide à la vie en société
  - Services de réadaptation professionnelle
  - Services spéciaux pour enfants
  - Garde de jour pour enfants
  - Services sociaux d'urgence

  La Direction dirige également deux unités de prestation des services dans l'ensemble de la ville :

  - L'unité de coordination des ressources de Winnipeg est responsable de la prestation des services de conciliation familiale, de réglementation des soins en résidence et de plusieurs autres services spécialisés. Elle se charge également de la coordination des services de relève et de transport de même que des autres ressources dans les différentes zones communautaires.

  - L'unité de réception des demandes et des initiatives en matière d'emploi doit favoriser les possibilités d'emploi et gérer l'aide à l'intention des demandeurs qui n'ont pas de déficience ni d'enfant à charge.

Responsabilités

- Fournir des services d'aide à l'emploi et au revenu aux Manitobains dans le besoin.

- Procurer des services d'aide aux adultes atteints d'une déficience mentale et à leur famille, afin que ces personnes puissent vivre en société avec le moins de restrictions possible.

- Exécuter les programmes de réadaptation professionnelle destinés aux adultes atteints d'une déficience physique, mentale ou psychiatrique, ou qui ont des difficultés d'apprentissage.

- Offrir des services et du soutien aux familles ayant un ou des enfants atteints d'un trouble du développement ou d'une déficience physique.

- Aider les garderies à respecter les normes établies en matière de garde et assurer un soutien financier aux familles admissibles.

- Assurer la mise en place de services sociaux d'urgence et offrir de l'aide à la ville de Winnipeg dans le cas d'une urgence ou d'un sinistre.

- Proposer des services d'orientation, de conciliation, d'évaluation et de médiation aux familles en conflit.

09-5C Services à Winnipeg

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dépenses réelles 2003-2004 en milliers de $	ETP	Dépenses prévues 2003-2004 en milliers de $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Total des salaires et avantages sociaux	23 829,9	492,50	23 731,5	98,4	
Total des autres dépenses	3 570,5		3 507,2	63,3	

Activités/faits saillants en 2003-2004

- La Direction des services à Winnipeg a formé six zones communautaires jumelées ayant une structure de gestion intégrée et des équipes qui leur sont propres.

- Elle a élaboré des politiques de prestation des services propres à chaque zone communautaire.

- Elle a conçu une méthode pour décentraliser la réception des demandes relatives aux programmes ministériels dans les zones communautaires.

- Elle a mis au point un modèle pour coordonner la gestion des cas des personnes participant à plusieurs programmes.

- Elle a élaboré et mis en œuvre une stratégie de communications afin d'informer les clients et les organismes de la transition en cours vers les équipes des zones communautaires.

- Elle a remanié les cas et le personnel en ce qui concerne les programmes importants offerts à Winnipeg (22 000 participants au Programme d'aide à l'emploi et au revenu, 2 000 participants au Programme d'aide à la vie en société, 1 000 participants au programme des Services spéciaux pour enfants et 380 participants au programme des Services de réadaptation professionnelle) en formant six nouvelles équipes régionales.

- Dans le cadre du Projet d'intégration des services de Winnipeg du ministère, la Direction a, en collaboration avec l'Office régional de la santé de Winnipeg :

  - mis en œuvre une méthode de gestion des changements et de formation d'équipes visant les équipes conjointes de gestion des zones communautaires du ministère des Services à la famille et du Logement et de l'Office régional de la santé de Winnipeg;

  - établi des mécanismes de gestion et de coordination afin de soutenir son partenariat avec l'Office régional de la santé de Winnipeg;

- chargé six directeurs de zones communautaires de la gestion des programmes du ministère et de l'Office régional de la santé de Winnipeg;

- élaboré un cadre conceptuel pour le Projet d'intégration des services de Winnipeg;

- tenu des consultations communautaires dans les zones communautaires de River East, de Transcona et d'Inkster afin d'établir les besoins des collectivités à considérer lors de la planification de la prestation des services;

- ouvert le centre d'accès de River East;

- commencé la planification de la mise sur pied de centres d'accès dans les zones communautaires de Transcona et d'Inkster;

- amorcé la planification de l'intégration des Services spécialisés à l'intention des enfants et des jeunes;

- défini un processus de navigation parmi les services afin de faciliter l'accès aux services de santé et aux services sociaux.

- Elle a présenté et défini les processus décisionnels propres à chaque programme à l'intention des gestionnaires et des superviseurs.

- Elle a établi la description du poste de superviseur des services sociaux communautaires en y intégrant les responsabilités touchant différents programmes.

- Elle a mis sur pied une formation sur tous les programmes du ministère, qu'elle a offerte aux gestionnaires et aux superviseurs.

- Elle a désigné des directeurs pour chaque programme du ministère afin d'accroître l'efficacité de la gestion entre les programmes et les zones communautaires.

- Elle a élaboré un cadre et un processus de mise en commun pour assurer le partage des ressources et la cohérence au niveau de la prestation des services dans les zones communautaires de Winnipeg.

- Elle a établi un processus de planification stratégique dans chaque zone communautaire et dans le cadre du Projet d'intégration des services de Winnipeg.

SERVICES PROVINCIAUX

Objectifs

- Administrer les programmes de prestations de revenu et les programmes d'aide au logement à l'échelle de la province.

- Administrer la prestation des services de santé aux personnes bénéficiant de prestations d'aide à l'emploi et au revenu ainsi qu'à leurs enfants à charge.

Responsabilités

- Offrir des services d'évaluation et s'occuper de la distribution d'allocations dans le cadre des programmes suivants :

  - Prestations de revenu :
    Programme de revenu supplémentaire des parents
    Programme 55 ans et plus - Supplément du revenu du Manitoba
    Allocations pour la garde d'enfants

  - Allocations de logement :
    Allocations aux locataires âgés pour le logement (ALAL)
    Allocations aux familles locataires pour le logement (AFLL)
    Assistance aux locataires de 55 ans et plus pour les taxes scolaires
    Programme de supplément au loyer

- Offrir des services d'évaluation et d'autorisation afin d'accorder des prestations de services de santé, conformément aux tarifs approuvés et aux lettres d'accord, aux personnes bénéficiant de prestations d'aide à l'emploi et au revenu ainsi qu'aux enfants pris en charge.

09-5D Services provinciaux

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dépenses réelles 2003-2004 en milliers de $	ETP	Dépenses prévues 2003-2004 en milliers de $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Total des salaires et avantages sociaux	2 042,3	51,00	1 976,5	65,8	
Total des autres dépenses	476,3		506,6	(30,3)	

Activités/faits saillants en 2003-2004

- La Direction des services provinciaux a fourni des services directs à plus de 32 000 citoyens de la province. (Pour obtenir de plus amples renseignements et des statistiques, voir les sections particulières aux programmes de la Division de l'emploi, du revenu et du logement, de la Division des services pour personnes handicapées et de la Division des services à l'enfant et à la famille.)

- Elle a traité environ 36 000 réclamations pour des services dentaires, d'optique ou de chiropractie présentées au nom de personnes bénéficiant de prestations d'aide à l'emploi et au revenu et de leurs enfants à charge.

- Elle a participé jusqu'à la fin à la mise en place du système Garde d'enfants - accès en ligne.

CENTRE MANITOBAIN DE DÉVELOPPEMENT

Objectifs

- Offrir des soins de longue durée axés sur les pensionnaires, de la supervision ainsi que des programmes de développement à l'intention des adultes atteints d'une déficience mentale provenant de toutes les régions du Manitoba.

- Améliorer la qualité de vie des Manitobains qui résident au Centre manitobain de développement en se concentrant sur la prestation de services axés sur les pensionnaires et sur l'amélioration constante de leur qualité.

Responsabilités

- Prodiguer des soins de longue durée en établissement et offrir des programmes conformément à la vision que partagent le personnel, les pensionnaires, leur famille et la collectivité, ainsi qu'aux normes d'agrément établies dans le domaine des soins de longue durée.

- Offrir des services aux pensionnaires du Centre manitobain de développement, notamment des services médicaux, pharmaceutiques, infirmiers, dentaires, physiothérapeutiques, psychiatriques, alimentaires spéciaux, récréatifs, psychologiques et ergothérapeutiques.

- Assurer la prestation de services de soutien au développement, dont des services d'évaluation des clients, de communication, d'alphabétisation, des services en arts, en théâtre, en musique, des programmes de développement personnel, des services d'aumônerie et de la formation professionnelle.

- Fournir des services de relève et des services externes pour aider les fournisseurs de soins dans la collectivité à assurer en permanence l'intégration des anciens pensionnaires dans la collectivité.

- Examiner les possibilités de partenariat avec des organismes communautaires dont pourraient bénéficier les pensionnaires du Centre.

- Maintenir des liens avec les familles des pensionnaires et les encourager à participer activement aux soins des pensionnaires.

- Assurer l'orientation, la formation et le perfectionnement du personnel visé en fonction des compétences particulières du Centre, assurer une prise en charge compatible avec un modèle de prestation de services axé sur le travail d'équipe et préparer l'évolution progressive du mode de fonctionnement du Centre.

- Gérer les ressources financières accordées.

09-5E Centre manitobain de développement

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dépenses réelles 2003-2004 en milliers de $	ETP	Dépenses prévues 2003-2004* en milliers de $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Total des salaires et avantages sociaux	25 995,5	590,00	26 184,0	(188,5)	
Total des autres dépenses	3 230,6		2 773,6	457,0	1

* *Les dépenses prévues pour 2003-2004 reprennent les montants figurant dans le Budget des dépenses principal imprimé au nom du ministère des Services à la famille et du Logement, auxquels s'ajoute une allocation provenant des crédits d'autorisation pour l'augmentation des coûts salariaux liée à l'augmentation générale des salaires.*

1. L'écart est principalement attribuable à la hausse du prix des produits pharmaceutiques.

Activités/faits saillants en 2003-2004

- Le Centre manitobain de développement a assuré la prestation de soins de longue durée de qualité axés sur les pensionnaires ainsi que de programmes de développement à l'intention d'une population moyenne de 414 pensionnaires par jour.
- Il a amorcé le troisième cycle du processus d'élaboration du plan individuel de chaque pensionnaire prescrit par la *Loi sur les personnes vulnérables ayant une déficience mentale*.
- Il a collaboré avec les organismes du Programme d'aide à la vie en société pour assurer le placement dans la collectivité de six pensionnaires.
- Il a collaboré avec le service mobile de dépistage du cancer du sein du Manitoba pour réaliser sur place un examen et une mammographie à l'intention de 41 pensionnaires du Centre.
- Il a offert 25 stages cliniques destinés aux infirmières auxiliaires autorisées du Assiniboine Community College et 6 stages cliniques destinés aux aides en soins de santé du Red River Community College.
- Il a continué à établir des rapports d'incident/des risques trimestriels et annuels à l'intention de la haute direction.
- Il a collaboré avec le Red River College pour permettre à 27 infirmières auxiliaires psychiatriques du Centre de terminer l'année de préparation à son programme de formation d'employés des services de développement.
- Il a poursuivi son engagement envers le développement durable. En 2003-2004, environ 23,6 tonnes de produits ont été recyclés.
- Il a réalisé le résumé des médicaments administrés pendant dix ans de tous les bénéficiaires du Programme d'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle.
- Il a ouvert une unité d'intervention d'urgence de quatre lits pour des femmes pensionnaires de la collectivité qui présentent un comportement à risque élevé.
- Il a officialisé un programme de reconnaissance des employés.

- Il a effectué un examen complet de la gestion des présences.
- Il a introduit la philosophie des soins alternatifs de l'Éden dans les programmes de gériatrie et de soins de longue durée.
- Il a approuvé le plan stratégique 2004-2007.
- Il a effectué des mises à niveau importantes du réseau d'extinction d'incendie.
- Il a amorcé la mise en place de dossiers cliniques informatiques afin de remplacer le système d'inscription manuelle.

Centre manitobain de développement - Admissions et radiations
1993-1994 à 2003-2004

Exercice	Population de départ	Admissions	Ré-admissions	Total des admissions	Renvois	Décès	Population à la clôture
1993-1994	559	3	8	11	10	12	**548**
1994-1995	548	6	1	7	9	7	**539**
1995-1996	539	4	4	8	5	10	**532**
1996-1997	532	4	2	6	10	10	**518**
1997-1998	518	2	2	4	11	15	**496**
1998-1999	496	0	0	0	6	8	**482**
1999-2000	482	2	0	2	3	14	**467**
2000-2001	467	3	1	4	6	11	**454**
2001-2002	454	1	1	2	2	9	**445**
2002-2003	445	3	1	4	12	15	**422**
2003-2004	422	3	1	4	6	11	**409**

SERVICES À L'ENFANT ET À LA FAMILLE DE WINNIPEG

Objectifs

- Offrir à Winnipeg une gamme complète de services dans les domaines de la protection des enfants et du soutien de la famille, conformément à la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille* et à la *Loi sur l'adoption*.

Responsabilités

- Fournir des services de protection aux enfants susceptibles d'être victimes de mauvais traitements ou de négligence.
- Élaborer et fournir des services de placement de base et spécialisés afin de répondre aux besoins d'enfants pris en charge.
- Fournir des services pour préserver et réunir des familles.

- Offrir des services d'adoption et de post-adoption aux enfants et aux familles lorsque la réunification de la famille n'est pas possible.

- Travailler avec la communauté afin de fournir des services préventifs et de soutien aux familles.

09-5F Services à l'enfant et à la famille de Winnipeg

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dépenses réelles 2003-2004 en milliers de $	ETP	Dépenses prévues 2003-2004* en milliers de $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Total des salaires et avantages sociaux	32 711,5	556,65	32 687,6	23,9	
Total des autres dépenses	4 851,7		4 530,8	320,9	

* *Les dépenses prévues pour 2003-2004 reprennent les montants figurant dans le Budget des dépenses principal imprimé au nom du ministère des Services à la famille et du Logement, auxquels s'ajoute une allocation provenant des crédits d'autorisation pour les besoins salariaux supplémentaires.*

Activités/faits saillants en 2003-2004

- La Direction des services à l'enfant et à la famille de Winnipeg a continué à participer à la Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones - Initiative de protection de l'enfance, qui entraînera le transfert d'une partie de son travail aux nouvelles régies autochtones qui auront été créées. Au cours de l'exercice 2003-2004, la Direction a terminé l'exécution du Processus de sélection d'une régie. Dans le cadre de ce processus, elle est arrivée à établir une première estimation de la charge de travail et des ressources afférentes qui pourraient être transférées aux régies autochtones. Ces renseignements étaient essentiels à la planification conjointe de ce projet avec les régies autochtones. Ils aideront par ailleurs le ministère à élaborer un modèle pour assurer la prestation des services à l'enfant et à la famille à Winnipeg après le transfert des responsabilités. En outre, la Direction a conclu des ententes de détachement inversé avec plusieurs offices autochtones afin de commencer à faciliter le transfert de travail.

- La Direction des services à l'enfant et à la famille de Winnipeg a mis sur pied une équipe interne ayant pour rôle l'élaboration de plans qui la feront s'intégrer à la structure du Projet d'intégration des services à Winnipeg lorsque le transfert des responsabilités de la Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones - Initiative de protection de l'enfance sera terminé. Cette équipe comprenait plusieurs employés de la Direction, et tout au long de 2003-2004, elle s'est réunie régulièrement pour élaborer ce plan. La Direction a pris une part active dans les comités de planification ministériels et interministériels liés au Projet d'intégration des services.

- Le 4 février 2004, l'unité des services à la famille Concordia de la Direction a déménagé au centre d'accès de River East situé au 975, autoroute Henderson. Ce centre de services de santé et de services sociaux a été établi en vue de répondre aux besoins de la collectivité de River East. Il offre un large éventail de services de santé et de services sociaux.

- La Direction des services à l'enfant et à la famille de Winnipeg a formé une équipe de soutien à la transition composée de membres de tous les groupes d'employés de la direction afin d'améliorer la communication relative au transfert des responsabilités et d'aider le personnel à faire face aux conséquences des changements qui en découleront. Au cours de 2003-2004, l'équipe de soutien à la transition s'est réunie régulièrement. Elle joue un rôle de consultation auprès de l'unité de gestion des changements de la Direction en présentant des recommandations sur les stratégies visant à

régler les problèmes cernés par le personnel et les principaux intervenants, améliorant ainsi la transparence du processus de changement. Parmi les stratégies particulières mises en œuvre à la suite des recommandations de l'équipe de soutien à la transition en 2003-2004, on compte les ateliers de soutien des employés pendant le changement, les séances d'information avec le personnel de même que la distribution de feuillets de renseignements sur les principales préoccupations.

- En 2003-2004, la Direction des services à l'enfant et à la famille de Winnipeg a offert différents programmes qui avaient pour buts de favoriser le bien-être au sein de l'organisation et d'aider les employés à perfectionner leurs compétences professionnelles. Des occasions de formation ont été offertes dans les domaines suivants :

  - le rôle du soutien administratif en évolution;
  - la gestion du comportement agressif et du potentiel de violence dans un cadre de thérapie;
  - le travail avec les parents aux prises avec l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale;
  - les ateliers d'introduction et avancés sur les compétences en matière de supervision;
  - un aperçu de la nouvelle *Loi sur le système de justice pénale pour adolescents*;
  - les compétences en matière de leadership;
  - le soutien du personnel pendant le changement;
  - la formation du personnel responsable de la réception des demandes dans les cas de mauvais traitements, afin d'accroître leurs connaissances et leur expérience pratique dans les domaines de l'exploitation des enfants, de l'évaluation du risque des agresseurs sexuels d'enfants et de l'intervention auprès des familles touchées par des conflits en matière de garde.

- La Direction a continué de prendre part au comité de mise en commun qu'a établi le ministère des Services à la famille et du Logement en 2002. Il s'agit d'un groupe de discussion dans lequel les gestionnaires de la Direction et les cadres des unités de négociation abordent les questions d'intérêt commun touchant les services. Pendant l'exercice 2003-2004, le comité de mise en commun a abordé plusieurs questions prioritaires, a présenté des recommandations à leur sujet ou les a réglées.

- Un accord de principe a été conclu pour la mutation dans la fonction publique du personnel du gouvernement du Manitoba et du syndicat général des employés travaillant à la Direction des services à l'enfant et à la famille de Winnipeg.

- En mars 2004, après une période de consultation, la Direction a mis en œuvre une nouvelle politique de supervision. Dans le contexte d'une philosophie de gestion, cette politique décrit les buts généraux de la supervision dans les services à l'enfant et à la famille et elle établit les attentes relatives à la méthode de supervision, à la rapidité de la supervision et à la consignation. La politique définit également le rôle et les responsabilités du superviseur et de l'employé, de même qu'une méthode de résolution de problèmes. La mise en œuvre de la politique a été soutenue par la prestation d'une séance de formation de deux jours qui a été offerte à deux reprises en décembre 2003.

- Des représentants de la Direction des services à l'enfant et à la famille de Winnipeg ont pris part au comité directeur qui a prodigué des conseils au Bureau du protecteur des enfants dans le cadre de son évaluation du réseau de refuges d'urgence à Winnipeg.

- La Direction a mis en place un protocole visant à raffermir la responsabilisation et à assurer au personnel de son réseau de refuges d'urgence un accès régulier à de la supervision.

- Afin d'éviter les changements de placement, la Direction a mis en œuvre un programme de spécialiste en matière de problèmes de comportement pour aider les familles d'accueil. Établi en janvier 2004, ce projet pilote d'une durée d'un an a pour objectif de réduire les probabilités qu'un enfant soit retiré d'un foyer d'accueil en raison de problèmes de comportement. Dans le cadre de ce projet, les familles d'accueil, les travailleurs sociaux en placement en famille d'accueil et les gestionnaires de cas peuvent avoir accès à l'avis d'un professionnel en consultant un spécialiste formé en matière de problèmes de comportement. Ce spécialiste travaille en étroite collaboration avec l'équipe de prestation des services afin de concevoir des stratégies d'intervention pour aider les familles d'accueil à gérer le comportement de l'enfant de façon plus efficace. Ce projet sera évalué quand une année se sera écoulée.

- Tout au long de 2003-2004, la Direction a continué à intégrer les programmes communautaires d'intervention précoce et de réception des demandes afin d'évaluer les renvois, d'offrir des services de protection des enfants au besoin et d'aider les familles à accéder à des ressources alternatives. Cela a accéléré les services et en a augmenté l'efficacité, les programmes offerts par l'unité communautaire d'intervention précoce étant davantage accessibles aux familles qui en ont le plus besoin et le personnel travaillant davantage en collaboration pour s'assurer de la disponibilités des services requis.

- La Direction a poursuivi la mise en œuvre et l'évolution de deux projets importants en matière de services visant à régler de façon spécialisée et professionnelle des problèmes qui, souvent, entraînent la nécessité de fournir des soins alternatifs aux enfants. Plus précisément, dans le cadre d'un projet pilote, la Direction a mis sur pied des services spécialisés à l'intention des familles qui vivent un conflit entre parents et adolescents et des familles aux prises avec des dépendances.

- En collaboration avec l'Université du Manitoba, la Direction a mis au point une nouvelle méthode de sélection des étudiants en tenant compte de leur expérience sur le terrain acquise à la Faculté du travail social. Une orientation améliorée et plus complète a ainsi été mise à contribution. La méthode de sélection remaniée a également été employée pour choisir des stagiaires dans les Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis.

- La Direction a continué à retenir les services de plus de 400 bénévoles, qui ont travaillé en étroite collaboration avec son personnel en lui offrant différents services de soutien.

- La Direction a continué à soutenir la participation de la collectivité en octroyant des fonds et en collaborant avec les quatre conseils des zones communautaires. Les conseils régionaux ont appuyé de nombreux projets communautaires et ont tenu un rôle consultatif auprès des gestionnaires de la Direction. L'une de leurs activités les plus importantes au cours de 2003-2004 a consisté à lancer une démarche conjointe en vue d'élaborer des plans pour régir leur rôle constant lorsque le transfert des responsabilités de la Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones - Initiative de protection de l'enfance sera terminé.

- Durant l'exercice 2003-2004, la Direction a continué à encourager les partenariats avec les fournisseurs de services indirects et les principaux intervenants. Voici quelques exemples de projets particuliers auxquels la Direction a pris part en 2003-2004 :

  - En collaboration avec de nombreux groupes communautaires (p. ex., Armée du Salut, Sage House Outreach, Thunderbird House et Spirit of Little Sisters, Rossbrook House), la Direction a offert le tout premier congé en milieu de semaine consacré aux jeunes de 14 à 17 ans victimes d'exploitation sexuelle.

  - Elle a ouvert le premier laboratoire d'informatique consacré aux enfants à Winnipeg. Ce laboratoire a été commandité par le Marlene Street Advisory Group et les Community Connections Computers.

- En collaboration avec le Indian Metis Friendship Centre, deux programmes pour les « Sparks » dans le cadre les activités des Guides autochtones ont eu lieu dans les environs de Broadway Ouest et de Mayfair.

- La Direction a aidé la division scolaire de Pembina Trails à mettre au point un protocole d'évaluation de la menace pour les étudiants.

- Elle a apporté sa participation intersectorielle à l'école David Livingston et a aidé les quartiers environnants à établir des réseaux de soutien pour les parents.

- Elle a continué de favoriser la collaboration avec la Child Abuse Unit, l'Integrative Child Exploitation Unit, la High-Risk Offender Unit et le Child Protection Centre du Service de police de Winnipeg.

- Elle a continué à prendre part au comité consultatif de VOICES (Manitoba Youth in Care Network), et par le biais du fonds de bourses d'études Keith Cooper, elle a aidé quatre jeunes ayant déjà été pris en charge à poursuivre des études postsecondaires.

Ministère des Services à la famille et du Logement

Sommaire des recettes selon la source (en milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2004 et comparaison avec l'exercice précédent

Recettes réelles 2002-2003	Recettes réelles 2003-2004	Augment. (Dimin.)	Note expl.	Source des recettes	Recettes réelles 2003-2004	Recettes prévues 2003-2004	Augment. (Dimin.)	Note expl.
				FONDS DE FONCTIONNEMENT				
				Gouvernement du Canada				
2 949,3	3 931,2	981,9		(1) Aide à l'employabilité des personnes handicapées	3 931,2	3 931,6	(0,4)	
50,0	50,0	0,0		(2) Fonds du droit de la famille axé sur l'enfant (Programme d'éducation des parents)	50,0	0,0	50,0	4
114,6	114,6	0,0		(3) Fonds du droit de la famille axé sur l'enfant (Service de consultation rapide)	114,6	0,0	114,6	4
3 113,9	4 095,8	981,9		Total partiel	4 095,8	3 931,6	164,2	
				Autres sources de revenu				
7 309,9	8 284,6	974,7	1	(1) Allocations spéciales pour enfants – Recouvrements	8 284,6	7 100,0	1 184,6	1
6 619,7	7 657,4	1 037,7	2	(2) Aide au revenu – Recouvrements	7 657,4	6 110,0	1 547,4	2
209,8	209,8	0,0		(3) Taxe pour l'aide sociale des administrations locales des territoires non organisés	209,8	210,0	(0,2)	
779,7	1 152,6	372,9	3	(4) Divers	1 152,6	968,9	183,7	
14 919,1	17 304,4	2 385,3		Total partiel	17 304,4	14 388,9	2 915,5	
18 033,0	21 400,2	3 367,2		**Total des recettes**	21 400,2	18 320,5	3 079,7	

1. L'augmentation des recouvrements liés aux Allocations spéciales pour enfants par rapport aux recettes réelles de 2002-2003 et aux recettes prévues pour 2003-2004 est principalement attribuable à l'annualisation de la hausse de la Prestation nationale pour enfants en juillet 2002, à la hausse qui est entrée en vigueur en juillet 2003, ainsi qu'à l'augmentation du nombre d'enfants pris en charge.
2. L'augmentation des recouvrements liés à l'Aide au revenu par rapport aux recettes réelles de 2002-2003 et aux prévisions pour 2003-2004 s'explique principalement par la hausse des recouvrements du Régime de pensions du Canada.
3. L'augmentation des revenus divers par rapport aux recettes réelles de 2002-2003 est principalement attribuable à la hausse des recouvrements des Services à l'enfant et à la famille de Winnipeg ainsi qu'à l'introduction en 2003-2004 de frais pour les vérifications dans le registre des cas d'enfants maltraités.
4. Le gouvernement du Canada n'a pris aucun engagement relativement à cette entente au-delà du 31 mars 2003. Une nouvelle entente de financement a été signée en mars 2004 concernant le recouvrement des frais de 2003-2004.

Ministère des Services à la famille et du Logement
Sommaire des dépenses et de l'effectif des cinq derniers exercices par affectation budgétaire
(en milliers de dollars)
Pour les exercices clos entre le 31 mars 2000 et le 31 mars 2004

	Dépenses réelles et corrigées*									
	1999-2000		2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004	
Affectation	**ETP**	**$**	**ETP**	**$**	**ETP**	**$**	**ETP**	**$**	**ETP**	**$**
09-1 Administration et finances	136,50	9 234,6	135,00	9 618,1	130,00	9 176,0	131,00	9 392,6	132,00	9 782,9
09-2 Emploi, revenu et logement	26,00	231 528,6	30,00	210 191,3	30,00	194 178,5	28,00	189 242,3	28,00	191 421,1
09-3 Services pour personnes handicapées	47,22	212 166,6	48,22	243 256,1	48,22	271 457,1	48,22	293 446,9	48,22	317 876,2
09-4 Services à l'enfant et à la famille	90,50	164 465,7	95,50	183 092,0	92,00	201 110,2	92,00	204 570,5	92,00	222 174,6
09-5 Prestation de services dans les communautés **	1 408,71	103 231,4	2 021,31	105 732,0	2 013,52	112 663,5	2 063,36	114 825,1	2 063,36	122 948,4
09-6 Amortissement et autres coûts reliés aux immobilisations		3 331,1		5 373,6		5 848,0		5 996,6		4 836,9
Total Services à la famille et Logement	1 708,93	723 958,0	2 330,03	757 263,1	2 313,74	794 433,3	2 362,58	817 474,0	2 363,58	869 040,1

* *Les dépenses corrigées tiennent compte des données historiques à titre comparatif pour les postes ayant été affectés par une réorganisation au cours des exercices en question.*

** *Les données sur les ETP des Services à l'enfant et à la famille de Winnipeg ne sont pas disponibles pour l'exercice 1999-2000.*

MINISTÈRE DES SERVICES À LA FAMILLE ET DU LOGEMENT

RAPPROCHEMENT

DÉTAILS	2003-2004 PRÉVISIONS (en milliers de dollars)
Budget principal 2003-2004	869 406,6
Transfert de crédits provenant des :	
- crédits d'autorisation	3 351,9*
Budget des dépenses 2003-2004 - Services à la famille et Logement	**872 758,5**

* *Couvre l'augmentation des coûts salariaux liée à l'augmentation générale des salaires, les indemnités de départ et de retraite imprévues de même que l'aide financière accordée dans le cadre du projet de développement des qualités de chef de 2003.*

Ministère des Services à la famille et du Logement
Sommaire des dépenses
(en milliers de dollars)
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2004 et comparaison avec l'exercice précédent

Dépenses prévues 2003-2004[a]	Affectation	Dépenses réelles 2003-2004	Dépenses réelles 2002-2003[b]	Augment. (Dimin.)	Note expl.
	09-1 Administration et finances				
29,0	(a) Traitement de la ministre	28,9	28,3	0,6	
	(b) Direction générale				
605,8	Salaires et avantages sociaux	535,8	610,9	(75,1)	
73,2	Autres dépenses	72,5	71,5	1,0	
	(c) Commission d'appel des services sociaux				
213,9	Salaires et avantages sociaux	257,0	244,1	12,9	
145,0	Autres dépenses	104,5	105,6	(1,1)	
	(d) Gestion des ressources humaines				
1 135,0	Salaires et avantages sociaux	1 177,3	1 072,7	104,6	
119,9	Autres dépenses	117,4	107,6	9,8	
	(e) Politique et planification				
1 089,0	Salaires et avantages sociaux	1 003,7	909,0	94,7	
148,5	Autres dépenses	141,3	131,0	10,3	
	(f) Services financiers et administratifs				
1 484,8	Salaires et avantages sociaux	1 529,5	1 364,7	164,8	
430,4	Autres dépenses	423,8	430,3	(6,5)	
	(g) Technologies de l'information				
2 490,5	Salaires et avantages sociaux	2 531,4	2 496,9	34,5	
1 821,6	Autres dépenses	1 598,5	1 719,8	(121,3)	
	(h) Bureau des personnes handicapées				
225,4	Salaires et avantages sociaux	180,7	57,1	123,6	1
93,7	Autres dépenses	80,6	43,1	37,5	1
10 105,7	**Total 09-1**	**9 782,9**	**9 392,6**	**390,3**	

Ministère des Services à la famille et du Logement
Sommaire des dépenses
(en milliers de dollars)
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2004 et comparaison avec l'exercice précédent

Dépenses prévues 2003-2004[a]	Affectation	Dépenses réelles 2003-2004	Dépenses réelles 2002-2003[b]	Augment. (Dimin.)	Note expl.
	09-2 Emploi, revenu et logement				
	(a) Initiatives stratégiques et soutien des programmes				
416,5	Salaires et avantages sociaux	504,9	563,9	(59,0)	
74,0	Autres dépenses	72,3	69,0	3,3	
	(b) Programmes d'aide à l'emploi et au revenu				
1 194,7	Salaires et avantages sociaux	1 063,7	1 192,1	(128,4)	
1 862,6	Autres dépenses	1 801,2	1 795,7	5,5	
143 289,6	Aide à l'emploi et au revenu	141 270,6	139 113,3	2 157,3	2
17 830,2	Services de santé	9 997,8	9 316,3	681,5	3
5 727,1	Supplément du revenu	5 752,7	5 806,6	(53,9)	
2 694,9	Promotion de l'autonomie	2 333,4	2 396,3	(62,9)	
	(c) Société d'habitation et de rénovation du Manitoba				
26 901,9	Paiements de transfert	25 454,5	25 577,7	(123,2)	
3 600,0	Subventions et allocations	3 170,0	3 411,4	(241,4)	
203 591,5	**Total 09-2**	**191 421,1**	**189 242,3**	**2 178,8**	

Ministère des Services à la famille et du Logement
Sommaire des dépenses
(en milliers de dollars)
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2004 et comparaison avec l'exercice précédent

Dépenses prévues 2003-2004[a]	Affectation	Dépenses réelles 2003-2004	Dépenses réelles 2002-2003[b]	Augment. (Dimin.)	Note expl.
	09-3 Services pour personnes handicapées				
	(a) Initiatives stratégiques et soutien des programmes				
1 360,5	Salaires et avantages sociaux	1 255,2	1 113,6	141,6	
1 480,1	Autres dépenses	1 463,5	1 466,7	(3,2)	
	(b) Programmes pour enfants et adultes				
1 215,7	Salaires et avantages sociaux	986,4	1 160,7	(174,3)	
545,9	Autres dépenses	545,9	535,5	10,4	
113 720,9	(3) Aide à la vie en société	110 405,6	98 761,2	11 644,4	4
	(4) Programmes pour enfants				
14 746,4	Services spéciaux pour enfants	14 319,9	12 396,4	1 923,5	5
9 151,2	Services communautaires et garde pour enfants	7 674,0	7 643,0	31,0	
	(5) Soutien de l'emploi et du revenu				
126 840,1	Aide à l'emploi et au revenu	126 861,7	120 300,1	6 561,6	6
27 704,9	Services de santé	35 202,1	31 460,5	3 741,6	7
15 815,9	Aide financière aux personnes handicapées	15 572,9	15 082,5	490,4	
3 208,1	Réadaptation professionnelle	3 109,5	3 051,7	57,8	
	(c) Bureau du commissaire aux personnes vulnérables				
374,5	Salaires et avantages sociaux	388,1	353,0	35,1	
175,8	Autres dépenses	91,4	122,0	(30,6)	
316 340,0	**Total 09-3**	**317 876,2**	**293 446,9**	**24 429,3**	

Ministère des Services à la famille et du Logement
Sommaire des dépenses
(en milliers de dollars)
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2004 et comparaison avec l'exercice précédent

Dépenses prévues 2003-2004[a]	Affectation	Dépenses réelles 2003-2004	Dépenses réelles 2002-2003[b]	Augment. (Dimin.)	Note expl.
	09-4 Services à l'enfant et à la famille				
	(a) Initiatives stratégiques et soutien des programmes				
989,9	Salaires et avantages sociaux	1 032,5	936,3	96,2	
54,6	Autres dépenses	55,6	48,3	7,3	
4 950,5	Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones - Initiative de protection de l'enfance	4 837,1	2 451,6	2 385,5	8
	(b) Services de protection des enfants				
2 550,8	Salaires et avantages sociaux	2 547,6	2 513,2	34,4	
1 651,2	Autres dépenses	2 086,0	1 436,5	649,5	9
119 455,8	Régies et entretien des enfants	127 976,9	116 622,6	11 354,3	10
828,0	Fonds d'innovations pour les familles - Organismes autorisés	735,6	707,7	27,9	
	(c) Aide aux familles et aux communautés				
	(1) Garde de jour pour enfants				
881,2	Salaires et avantages sociaux	874,1	955,4	(81,3)	
405,2	Autres dépenses	401,2	276,8	124,4	11
63 852,4	Aide financière et subventions	62 739,1	60 235,8	2 503,3	12
	(2) Prévention de la violence familiale				
517,3	Salaires et avantages sociaux	517,8	475,8	42,0	
99,9	Autres dépenses	99,1	99,5	(0,4)	
9 996,0	Organismes externes	9 811,9	9 562,2	249,7	
	(3) Aide aux communautés				
302,8	Salaires et avantages sociaux	248,6	258,4	(9,8)	
21,7	Autres dépenses	20,9	22,1	(1,2)	
7 548,1	Organismes externes	7 548,1	7 335,6	212,5	
642,5	Fonds d'innovations pour les familles	642,5	632,7	9,8	
214 747,9	**Total 09-4**	**222 174,6**	**204 570,5**	**17 604,1**	

Ministère des Services à la famille et du Logement
Sommaire des dépenses
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2004 et comparaison avec l'exercice précédent

Dépenses prévues 2003-2004[a]	Affectation	Dépenses réelles 2003-2004	Dépenses réelles 2002-2003[b]	Augment. (Dimin.)	Note expl.
	09-5 Prestation de services dans les communautés				
	(a) Aide à la prestation de services				
1 982,8	Salaires et avantages sociaux	1 778,9	1 758,5	20,4	
5 071,3	Autres dépenses	5 069,6	5 057,9	11,7	
	(b) Services ruraux et du Nord				
17 752,9	Salaires et avantages sociaux	16 238,0	16 182,9	55,1	
2 487,8	Autres dépenses	3 153,6	2 878,3	275,3	
	(c) Services à Winnipeg				
23 731,5	Salaires et avantages sociaux	23 829,9	22 067,6	1 762,3	13
3 507,2	Autres dépenses	3 570,5	3 300,3	270,2	
	(d) Services provinciaux				
1 976,5	Salaires et avantages sociaux	2 042,3	1 855,5	186,8	
506,6	Autres dépenses	476,3	417,4	58,9	
	(e) Centre manitobain de développement				
26 184,0	Salaires et avantages sociaux	25 995,5	24 433,6	1 561,9	13
2 945,0	Autres dépenses	3 407,2	3 203,7	203,5	
(171,4)	Sommes récupérables d'autres postes	(176,6)	(164,2)	(12,4)	
	(f) Services à l'enfant et à la famille de Winnipeg				
32 687,6	Salaires et avantages sociaux	32 711,5	29 222,4	3 489,1	14
4 530,8	Autres dépenses	4 851,7	4 611,2	240,5	
123 192,6	**Total 09-5**	**122 948,4**	**114 825,1**	**8 123,3**	
4 780,8	**09-6 Amortissement et autres coûts reliés aux immobilisations**	**4 836,9**	**5 996,6**	**(1 159,7)**	15
872 758,5	**Total Services à la famille et Logement**	**869 040,1**	**817 474,0**	**51 566,1**	

1. L'écart reflète la première année complète de fonctionnement de ce bureau.
2. L'écart est principalement attribuable à la hausse des frais liés aux cas dans le cadre du Programme d'aide à l'emploi et au revenu et du Programme d'aide municipale.
3. L'écart est principalement attribuable à l'augmentation du nombre d'ordonnances médicales dans le programme de remboursement des médicaments de même qu'à la hausse des frais associés au programme de soins dentaires.
4. L'écart s'explique principalement par l'annualisation des augmentations approuvées pour une partie de l'exercice 2002-2003 ainsi que par les nouvelles hausses approuvées au niveau de la quantité et des prix pour l'exercice 2003-2004.
5. L'écart est principalement attribuable à l'augmentation du nombre de cas dans le cadre du projet d'analyse appliquée du comportement de même qu'aux hausses approuvées au niveau du nombre de cas et des prix pour l'exercice 2003-2004.
6. L'écart reflète l'augmentation du nombre de cas ainsi que la hausse de 20 $ des prestations mensuelles, qui est entrée en vigueur au mois de février 2004.
7. L'écart s'explique principalement par la hausse du coût moyen des médicaments prescrits de même que par l'augmentation du nombre d'ordonnances exécutées.
8. L'écart s'explique principalement par l'augmentation des fonds de transition consacrés aux régies, à l'aménagement des offices et aux coûts des activités courantes.
9. L'écart est principalement attribuable à la hausse des frais de justice et des coûts associés aux technologies de l'information.
10. L'écart est principalement attribuable à l'augmentation des coûts aux Services à l'enfant et à la famille de Winnipeg, à la hausse des coûts salariaux dans les centres de traitement pour enfants et les établissements de soins en résidence ainsi qu'à l'augmentation des indemnités journalières pour l'entretien des enfants, les adoptions subventionnées et la parité des salaires pour les offices des Premières nations.
11. L'écart s'explique principalement par les augmentations relatives à l'exécution du Programme d'évaluation des compétences et à la campagne de sensibilisation du public.
12. L'écart s'explique principalement par la hausse de 2 % des subventions, par l'élargissement des fonds de fonctionnement aux places non subventionnées existantes et aux nouvelles garderies autorisées de même que par l'augmentation du nombre d'enfants ayant recours aux services de garde subventionnés.
13. L'écart est principalement attribuable à l'augmentation des coûts salariaux liée à la convention collective.
14. L'écart est principalement attribuable à la mutation de personnel des Services à l'enfant et à la famille de Winnipeg dans la fonction publique.
15. L'écart s'explique principalement par la diminution des frais du Service de bureautique, compensé en partie par l'augmentation de l'amortissement et des intérêts pour les immobilisations acquises en 2003-2004.

REMARQUES :

a) Les dépenses prévues pour 2003-2004 reprennent les montants figurant dans le Budget des dépenses principal imprimé au nom du ministère des Services à la famille et du Logement, auxquels s'ajoutent une allocation provenant des crédits d'autorisation pour l'augmentation des coûts salariaux liée à l'augmentation générale des salaires, les indemnités de départ et de retraite imprévues de même que l'aide financière accordée dans le cadre du projet de développement des qualités de chef de 2003.

b) Les données de 2002-2003 ont été remaniées de manière à être conformes à la structure des crédits de 2003-2004.

Société d'habitation et de rénovation du Manitoba (SHRM)

ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE
31 MARS 2004

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers ci-joints de la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba sont la responsabilité de la direction et ont été préparés conformément aux conventions comptables énoncées dans les états financiers. Ces conventions comptables ont été appliquées de la même manière qu'à l'exercice précédent. La direction est d'avis que les états financiers ont été préparés correctement dans les limites raisonnables de l'importance relative, avec le plus grand discernement de la direction à l'égard de toutes les estimations nécessaires et en tenant compte de toutes les données disponibles au 1er novembre 2004.

La direction maintient des contrôles internes qui fournissent un degré raisonnable d'assurance quant à la fiabilité et à l'exactitude de l'information financière et qui permettent de s'assurer que l'actif de la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba est bien protégé.

La responsabilité du Bureau du vérificateur général de la province du Manitoba consiste à exprimer une opinion indépendante et professionnelle sur la question de savoir si les états financiers de la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba donnent une image fidèle selon les conventions comptables énoncées dans les notes complémentaires. Le rapport du vérificateur indique l'étendue de la vérification et fournit l'opinion du vérificateur.

Au nom de la direction

Henry Bos, directeur, Services ministériels

Kim Sharman, sous-ministre adjointe

Le 1er novembre 2004

Bureau du
Vérificateur général

330 Portage Avenue, 5ème étage
Winnipeg (Manitoba) CANADA
R3C 0C4

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Destinataires : Assemblée législative du Manitoba
Conseil d'administration de la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba

Nous avons vérifié le bilan de la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba au 31 mars 2004 et les états des résultats, du déficit du fonds de la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Bureau du Vérificateur général

Bureau du vérificateur général

Winnipeg (Manitoba)
Le 1er novembre 2004

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION ET DE RÉNOVATION DU MANITOBA
BILAN
31 MARS 2004

ACTIF

	2004	2003
Encaisse (note 5)	82 151 251 $	89 178 758 $
Débiteurs et montants à recevoir (note 6)	26 848 052	20 765 428
Prêts et créances hypothécaires à recouvrer (note 7)	165 873 300	169 879 871
Investissements dans des terrains et des projets d'habitation :		
Projets d'habitation (note 8)	85 214 161	92 295 202
Investissements dans des projets d'habitation (note 9)	2 252 901	2 589 574
Frais d'aménagement des terrains (note 10)	2 649 591	1 716 523
Terrains (note 11)	12 198 560	11 946 190
	102 315 213	108 547 489
	377 187 816 $	388 371 546 $

PASSIF ET SOLDE DU FONDS

Créditeurs, retenues de garantie et charges à payer	37 332 260 $	31 964 538 $
Provision pour modernisation et amélioration	-	7 328 589
Produits reportés (note 12)	2 241 123	2 244 224
Dette à long terme (note 13)	520 405 850	532 239 841
Fonds de réserve pour risques (note 14)	12 029 230	14 285 533
Apports reportés (note 14)	52 214 530	48 121 888
Déficit du fonds de la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba	(247 035 177)	(247 813 067)
Éventualités (note 23)		
Engagements (note 24)		
Garanties (note 25)		
	377 187 816 $	388 371 546 $

Au nom du conseil :

Administrateur

Administrateur

(se reporter aux notes complementaires)

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION ET DE RÉNOVATION DU MANITOBA
ÉTAT DES RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	2004	2003
Produits :		
Subventions de la province du Manitoba (note 15)	30 822 960 $	25 692 948 $
Apports reçus sous forme de services (note 16)	2 050 300	6 206 916
Produits de location (note 17)	61 663 363	60 223 820
Apports reçus sous forme de subventions	68 482 198	67 651 851
Intérêts :		
Prêts et créances hypothécaires	16 783 387	17 225 789
Banque et autres	113 259	13 992
	16 896 646	17 239 781
Ventes de terrains - coentreprise (note 10)	3 428 490	1 482 399
Autres	77 079	198 223
	183 421 036	178 695 938
Charges :		
Activités relatives aux projets d'habitation (note 17)	99 994 897	99 148 254
Subventions locatives (note 18)	45 724 412	44 433 233
Subventions (note 19)	3 985 068	4 289 457
Intérêts débiteurs (note 20)	16 825 813	17 644 092
Services administratifs (note 16)	1 592 800	2 550 822
Perte (gain) à la vente de projets d'habitation et de terrains	552 223	(797)
Provision pour pertes et réductions de valeur	(6 437)	731 465
Coût des ventes de terrains – coentreprise	2 738 214	1 028 079
Charges relatives aux réparations et aux rénovations (note 16)	9 259 180	8 308 542
Autres	805 091	537 176
Régime de retraite (note 21)	1 171 885	-
	182 643 146	178 670 323
Excédent des produits sur les charges	777 890 $	25 615 $

(se reporter aux notes complémentaires)

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION ET DE RÉNOVATION DU MANITOBA
ÉTAT DU DÉFICIT DU FONDS DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION ET DE RÉNOVATION DU MANITOBA
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	2004	2003
Déficit au début, tel que présenté antérieurement	(17 787 340) $	(17 306 665) $
Plus : montant au titre de la modification de convention comptable (note 3)	(230 025 727)	(230 532 017)
Déficit après retraitement	(247 813 067)	(247 838 682)
Plus : excédent des produits sur les charges	777 890	25 615
Déficit à la fin	(247 035 177) $	(247 813 067) $

(se reporter aux notes complémentaires)

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION ET DE RÉNOVATION DU MANITOBA
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	2004	2003
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Fonctionnement :		
Excédent des produits sur les charges	777 890 $	25 615 $
Plus (moins) : éléments sans incidence sur l'encaisse :		
Amortissement	8 132 725	8 220 294
Provision pour pertes et réductions de valeur	(6 437)	731 465
Perte (gain) à la vente de projets d'habitation et de terrains	552 223	(797)
Subventions du gouvernement fédéral – projets d'habitation	(743 433)	(743 433)
	8 712 968	8 233 144
Variation nette des soldes hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs et montants à recevoir	(6 082 624)	(142 061)
Créditeurs, retenues de garantie et charges à payer	5 367 722	6 935 531
Provision pour modernisation et amélioration	(7 328 589)	(8 209 010)
Produits reportés	(3 101)	617 605
Apports reportés	4 092 642	4 380 104
Frais d'aménagement des terrains	(933 068)	(968 477)
Terrains détenus en coentreprise	256 933	167 641
Fonds de réserve pour risques	(2 256 303)	373 485
	1 826 580	11 387 962
Financement :		
Emprunts	1 150 631	525 262
Remboursement d'emprunts	(12 984 622)	(10 795 809)
	(11 833 991)	(10 270 547)
Investissement :		
Nouveaux terrains et projets d'habitation	(1 104 304)	(2 151 644)
Nouveaux prêts et créances hypothécaires	(174 270)	(345 500)
Produit de la vente de terrains et de projets d'habitation	71 200	69 962
Produit du remboursement de prêts et de créances hypothécaires	4 187 278	5 133 801
	2 979 904	2 706 619
(Diminution) augmentation de l'encaisse	(7 027 507)	3 824 034
Encaisse au début	89 178 758	85 354 724
Encaisse à la fin	82 151 251 $	89 178 758 $

(se reporter aux notes complémentaires)

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION ET DE RÉNOVATION DU MANITOBA
NOTES COMPLÉMENTAIRES – 31 MARS 2004

1. Autorité

La Société d'habitation et de rénovation du Manitoba (la « SHRM ») exerce ses activités en vertu de la *Loi sur la Société d'habitation et de rénovation*, soit le chapitre H 160 des Lois refondues du Manitoba 1987. Les objectifs de cette loi sont les suivants :

a) faire en sorte qu'un nombre suffisant de logements soit disponible au Manitoba;

b) rendre le logement plus abordable et plus accessible aux Manitobains, notamment ceux dont le revenu est moyen ou faible et ceux qui ont des besoins particuliers;

c) entretenir et améliorer les logements existants;

d) stimuler et influencer le marché de l'habitation afin d'avantager l'ensemble des Manitobains.

La SHRM est gérée par un conseil d'administration dont les membres sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Le conseil doit être composé d'un minimum de cinq membres et d'un maximum de treize membres. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut désigner un président et un vice-président parmi les membres du conseil.

La SHRM dépend du gouvernement de la province du Manitoba sur le plan économique.

Les présents états financiers incluent, dans la note 17, les résultats des activités relatives aux projets d'habitation détenus par la SHRM et gérés par le Bureau du logement du Manitoba (le « BLM »). Le BLM a été constitué en société en 1992 à titre d'organisme relevant de la SHRM.

Le BLM est géré par un conseil d'administration nommé par le ministre des Services à la famille et du Logement.

2. Principales conventions comptables

a) Règles comptables

Les états financiers de la SHRM ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

b) Prêts et créances hypothécaires à recouvrer

Les prêts et créances hypothécaires à recouvrer sont évalués aux montants en capital, moins une provision pour prêts douteux.

c) Renonciation au remboursement d'un prêt

La renonciation au remboursement d'un prêt-subvention est approuvée conformément aux modalités du contrat de prêt. La SHRM comptabilise une provision pour moins-value équivalant au montant du prêt lorsque le prêt est accordé. Lorsque l'emprunteur satisfait aux conditions de la renonciation, la SHRM comptabilise le montant annuel de la renonciation en réduisant le montant du prêt-subvention et la provision pour moins-value qui y est associée.

d) Provision pour prêts douteux

La SHRM maintient une provision pour prêts douteux qui a pour effet de réduire à la valeur de réalisation estimative la valeur comptable des prêts et créances hypothécaires à recouvrer. Selon le programme en vertu duquel le prêt ou le prêt hypothécaire est accordé, la valeur de réalisation estimative est établie en fonction des pertes historiques de la SHRM relativement à des prêts similaires, ou en fonction de la valeur établie par expertise du projet financé par le prêt ou la créance hypothécaire.

Des provisions spécifiques sont créées pour les prêts et les créances hypothécaires individuels dont la valeur de réalisation estimative est inférieure à la valeur comptable. La SHRM ne maintient aucune provision générale pour prêts douteux. Le conseil d'administration de la SHRM a approuvé une politique qui détermine si le solde d'une créance hypothécaire ou d'un prêt individuel doit être considéré comme douteux en fonction du nombre de jours de retard.

e) Projets d'habitation et amortissement

i) Les projets de logement social sont évalués au coût moins l'amortissement cumulé.

ii) Les projets de logement du marché sont évalués au coût moins l'amortissement cumulé ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux montants.

iii) Le coût inclut les frais de construction directs, le coût d'acquisition du terrain, de même que les intérêts et les autres frais de possession connexes engagés au cours de la période de construction.

iv) Les projets d'habitation désignés comme abandonnés ou excédentaires compte tenu des besoins de la SHRM sont évalués au coût moins l'amortissement cumulé ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux montants.

v) Les projets d'habitation sont amortis de façon linéaire sur leur durée de vie utile estimative de la manière qui suit :

Immeubles en bois – 25 ans

Immeubles en briques – 40 ans

f) Investissements dans des projets d'habitation

Les investissements dans des projets d'habitation sont évalués au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement annuel est calculé de façon linéaire sur la durée de vie utile estimative de la manière qui suit :

Immeubles en bois – 25 ans

Immeubles en briques – 40 ans

g) Participation dans une coentreprise

La participation dans une coentreprise est constatée selon la méthode de la consolidation proportionnelle. En vertu de cette méthode de comptabilisation et de présentation de l'information financière, la quote-part de la SHRM de l'actif, du passif, des produits et des charges de la coentreprise est combinée, ligne par ligne, aux postes correspondants des états financiers de la SHRM.

h) Terrains

Les terrains sont évalués au moindre du coût et de la valeur établie par expertise ajustée en fonction de coûts de cession estimatifs, à l'exception des terrains loués à des coopératives. Le coût inclut le coût d'acquisition et les frais de possession connexes. Les frais de possession des terrains, incluant les intérêts, les frais d'aménagement et de planification et les subventions tenant lieu de taxes, déduction faite des produits tirés de l'utilisation des terrains non aménagés, étaient capitalisés dans les terrains jusqu'au 31 mars 1993. Depuis le 1er avril 1993, les frais de possession sont imputés aux résultats sur une base annuelle. Le coût des terrains acquis après le 31 mars 1993 représente le prix d'achat d'origine.

Les terrains loués à des coopératives sont évalués selon leur coût d'origine. La SHRM n'engage aucun passif ni ne contracte aucune obligation relativement aux immeubles des locataires situés sur les terrains. Les frais de possession des terrains, déduction faite des produits de location, sont imputés annuellement aux résultats de la SHRM.

i) Capitalisation des intérêts

Les intérêts débiteurs liés au financement de projets d'habitation et aux investissements dans des projets d'habitation sont capitalisés jusqu'à la date d'achèvement.

j) Coûts et obligations découlant du régime de retraite

Les cotisations au titre des services rendus au cours de l'exercice versées à l'égard des employés du BLM sont constatées en tant que charges de fonctionnement. Aucun autre passif n'est lié au coût annuel des prestations de retraite gagnées par les employés du BLM.

Cependant, un passif est lié au coût annuel des prestations de retraite gagnées par les anciens employés du ministère des Services à la famille et du Logement qui ont été affectés à la SHRM le 8 février 2003 (note 26).

k) Apports reçus sous forme de services administratifs

En vertu d'une entente conclue en 1984 entre la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba et le ministère des Services à la famille et du Logement, le Ministère fournit gratuitement des services administratifs à la SHRM. La valeur des apports reçus sous forme de services administratifs est comptabilisée dans les produits et les charges.

l) Modernisation et amélioration

Les coûts de modernisation et d'amélioration importants et non récurrents, qui ont été financés par des subventions affectées à cette fin, ont été constatés dans la période au cours de laquelle ces subventions ont été approuvées par le bailleur de fonds et comptabilisées par la SHRM. À mesure que ces coûts sont engagés, la provision au titre de la modernisation et de l'amélioration diminue. Les coûts normaux et récurrents liés à l'entretien et aux réparations, lesquels sont financés par des subventions annuelles, sont passés en charges au cours de la période pendant laquelle ils sont engagés.

m) Instruments financiers

i) Risque financier

Le risque financier représente le risque qui découle des fluctuations et du niveau de volatilité des taux d'intérêt. La SHRM n'utilise pas d'instruments dérivés pour réduire le risque de taux d'intérêt auquel elle est exposée. Ce risque est atténué grâce à l'utilisation presque exclusive de modalités prévoyant un taux fixe pour les prêts et les prêts hypothécaires qu'elle accorde et pour sa dette à long terme.

ii) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie avec laquelle la SHRM a conclu une entente ne respecte pas ses engagements. La SHRM effectue une évaluation du crédit avant de conclure des ententes et surveille activement et de façon continue le risque de crédit lié à ses débiteurs de même qu'aux prêts et aux créances hypothécaires à recouvrer.

iii) Juste valeur

Il n'existe aucun marché secondaire pour plusieurs des actifs financiers dans lesquels la SHRM investit ni pour les titres d'emprunt qu'elle émet. Cette situation, conjuguée à l'incertitude et aux variations potentiellement importantes des flux de trésorerie futurs liés à ces éléments, fait en sorte qu'il est difficile de calculer la juste valeur avec la fiabilité appropriée.

n) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et établisse des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants des actifs et des passifs présentés, ainsi que sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et des produits et charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Modification de convention comptable

Le 1er avril 2003, la SHRM a mis en œuvre la modification de convention comptable décrite ci-dessous :

Auparavant, l'amortissement des projets d'habitation et des investissements dans des projets d'habitation était fondé sur le remboursement réel du capital de la dette à long terme. L'amortissement des projets d'habitation admissibles au Programme de logement pour les ruraux et les Autochtones était fondé sur un remboursement théorique du capital correspondant au remboursement de la totalité de la dette à long terme contractée auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

Depuis le 1er avril 2003, les projets d'habitation, les investissements dans des projets d'habitation et les projets d'habitation admissibles au Programme de logement pour les ruraux et les Autochtones sont amortis de façon linéaire sur leur durée de vie utile estimative de la manière qui suit :

Immeubles en bois – 25 ans

Immeubles en briques – 40 ans

La modification de convention comptable susmentionnée, qui a été appliquée sur une base rétroactive avec retraitement des résultats des périodes précédentes, a entraîné les répercussions suivantes sur le bilan au 31 mars 2004 : une augmentation de 227 431 674 $ (228 421 555 $ en 2003) de l'amortissement cumulé lié aux projets d'habitation, une diminution de 10 891 891 $ (11 721 341 $ en 2003) des investissements dans des projets d'habitation, une diminution de 8 931 272 $ (9 730 193 $ en 2003) du financement de la SCHL pour les projets d'habitation, une augmentation de 386 641 $ (386 976 $ en 2003) du coût d'origine des projets d'habitation, et une diminution de 1 020 075 $ (506 290 $ en 2003) de l'insuffisance des produits par rapport aux charges transférée au fonds de la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba. En raison des modifications susmentionnées, le solde d'ouverture du poste Déficit du fonds de la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba au 1er avril 2003 a connu une augmentation de 230 025 727 $ (230 532 017 $ au 1er avril 2002).

4. Acquisition du pouvoir décisionnel visant les activités relatives au logement social

En vertu de l'Entente sur le logement social conclue entre la SHRM et la SCHL le 3 septembre 1998 et en vigueur depuis le 1er octobre 1998, la SCHL a cédé à la SHRM sa participation dans certains projets de logements publics conformément à une déclaration de fiducie. Depuis, la SHRM est la seule responsable de la politique de fonctionnement adoptée relativement à ces projets. Des ententes précédentes stipulaient que la politique de fonctionnement devait être établie conjointement par les deux parties. Les subventions locatives versées en vertu d'ententes conclues avec des tiers dont la SHRM a assumé la responsabilité sont présentées dans la note 18.

5. Encaisse

	2004	2003
Fonds déposés auprès du ministre des Finances :		
Dépôts en fiducie	62 401 480 $	62 233 148 $
Fonds de modernisation et d'amélioration	-	8 325 180
Fonds de réserve pour risques (note 14)	12 029 230	14 285 533
Fonds du Programme de prêt garanti pour l'achat d'une maison mobile (note 25)	812 102	789 993
Programme *Noon meal*	192 074	130 807
	75 434 886	85 764 661
Banque	6 707 690	3 406 589
Petite caisse	8 675	7 508
Encaisse	82 151 251 $	89 178 758 $

6. Débiteurs et montants à recevoir

	2004	2003
Société canadienne d'hypothèques et de logement	4 981 195 $	1 250 117 $
Gouvernement de la province du Manitoba et ses organismes	6 887 280	7 766 094
Loyers à recevoir – déduction faite de la provision de 5 499 175 $ (4 877 314 $ en 2003)	1 598 189	1 225 593
Intérêts courus sur les prêts et créances hypothécaires à recouvrer	508 029	716 876
Ville de Winnipeg – déduction faite de la provision de 67 927 $ (65 097 $ en 2003)	34 931	55 490
Autres – déduction faite de la provision de 21 138 $ (154 874 $ en 2003)	7 997 894	6 082 609
Gouvernement de la province du Manitoba – montant recouvrable au titre du régime de retraite (note 21)	4 840 534	3 668 649
Débiteurs et montants à recevoir	26 848 052 $	20 765 428 $

7. Prêts et créances hypothécaires à recouvrer

a) Composition des prêts et créances hypothécaires à recouvrer

	2004	2003
Programmes d'habitation fédéraux et provinciaux :		
Programme d'aide au logement sans but lucratif pour organismes privés	104 077 184 $	105 542 975 $
Programme de logement pour les ruraux et les Autochtones	34 960	70 277
Programme de logement pour les Autochtones en milieu urbain	38 231 765	39 799 039
	142 343 909	145 412 291
Programmes de loyers du marché :		
Programme Opération Logement coopératif	8 422 986	8 263 551
Programme de prêts hypothécaires indexés aux coopératives d'habitation	8 697 594	9 072 876
Programme d'accès au logement locatif pour les ruraux	566 365	577 528
Programme d'accès au logement locatif pour personnes âgées	5 252 580	5 363 198
	22 939 525	23 277 153
Autres programmes :		
Programme de centres résidentiels communautaires	5 618 837	6 379 011
Programmes pour les propriétaires de résidence du marché	187 214	275 095
Programmes d'aide à la remise en état pour les propriétaires	532 112	444 112
Autres	434 566	329 283
	6 772 729	7 427 501
	172 056 163	176 116 945
Moins – provision pour prêts douteux	6 182 863	6 237 074
Prêts et créances hypothécaires à recouvrer	165 873 300 $	169 879 871 $

Les prêts et les créances hypothécaires à recouvrer portent intérêt à divers taux variant de 0 % à 13,5 % et viennent à échéance à différentes dates jusqu'en 2024.

En plus des prêts et des créances hypothécaires décrits ci-dessus, des prêts-subventions en cours totalisant 29 632 071 $ (20 063 335 $ en 2003) ont été approuvés conformément aux modalités des contrats de prêt. Une provision pour moins-value équivalant au montant des prêts-subventions en cours a été comptabilisée par la SHRM.

b) Provision pour prêts douteux

La provision pour prêts douteux est composée des provisions spécifiques suivantes :

	2004	2003
Programmes de loyers du marché	5 990 346 $	5 990 397 $
Autres programmes	192 517	246 677
	6 182 863 $	6 237 074 $

8. Projets d'habitation

	2004	2003
Projets d'habitation terminés :		
Terrains	21 800 176 $	21 800 176 $
Bâtiments	384 498 043	384 526 795
	406 298 219	406 326 971
Moins – financement de la SCHL	5 567 011	6 310 444
	400 731 208	400 016 527
Moins – amortissement cumulé	315 517 047	307 721 325
Projets d'habitation	85 214 161 $	92 295 202 $

9. Investissements dans des projets d'habitation

Les investissements dans des projets d'habitation représentent la participation de la SHRM dans des projets de logement social qui, jusqu'au 1er octobre 1998, étaient gérés par la SCHL et qui sont depuis gérés par la SHRM en vertu du Programme de logement pour les ruraux et les Autochtones.

Le 3 septembre 1998, la SHRM et la SCHL ont conclu une déclaration de fiducie en vertu de laquelle la SCHL a cédé à la SHRM, à titre de fiduciaire, sa participation dans des projets de logements publics à frais partagés et dans des projets de logements publics financés à 100 % par la SCHL. La participation de la SHRM sera gagnée sur la durée restante des périodes pour lesquelles la SCHL s'est engagée à verser des subventions pour chaque projet, selon des montants correspondant à l'amortissement annuel des actifs. Aucune augmentation des investissements dans des projets d'habitation n'a été comptabilisée par la SHRM.

10. Coentreprise

Le 11 mai 1989, la SHRM a fourni des terrains d'une superficie totale de 179 acres, à leur valeur établie par expertise, à une coentreprise créée en collaboration avec Ladco Company Limited. La valeur établie par expertise des terrains à cette date, après ajustement pour tenir compte des ventes ultérieures, se chiffrait à 2 079 132 $ (2 336 065 $ en 2003) et est comprise dans l'élément Coentreprise du poste Terrains détaillé à la note 11. Les activités de la coentreprise incluent la viabilisation, l'aménagement et la vente de terrains d'une superficie d'environ 476 acres situés dans la ville de Winnipeg, au Manitoba. Conformément aux modalités de l'entente, la SHRM a fourni des garanties de prêt d'un montant maximal de 2 400 000 $ aux fins des activités d'aménagement de la coentreprise (note 25).

Le tableau suivant présente un résumé de la quote-part revenant à la SHRM de l'actif, du passif, des produits et des charges de la coentreprise créée avec Ladco Company Limited.

	2004	2003
Actif à court terme :		
Encaisse et placements à court terme	177 516 $	189 762 $
Débiteurs découlant de ventes de terrains	2 316 067	1 049 522
	2 493 583	1 239 284
Actif à long terme :		
Aménagement en cours	2 649 591	1 716 523
Total de l'actif	5 143 174	2 955 807
Passif à court terme :		
Créditeurs et charges à payer	2 039 144	535 269
Actif net	3 104 030	2 420 538
Ventes de terrains	3 428 490	1 482 399
Coût des ventes de terrains	2 481 281	860 438
Marge brute	947 209	621 961
Charges :		
Intérêts sur la dette bancaire	70 588	3 904
Frais généraux	156 363	63 388
Autres	36 766	56 675
Total des charges	263 717	123 967
Bénéfice net de l'exercice	683 492 $	497 994 $

11. Terrains

	2004	2003
En cours d'aménagement	146 000 $	146 000 $
Destinés à être aménagés ou vendus dans l'avenir	8 239 036	7 729 733
Loués à des coopératives	1 734 392	1 734 392
Coentreprise	2 079 132	2 336 065
Terrains	12 198 560 $	11 946 190 $

12. Produits reportés

	2004	2003
Loyers payés d'avance par les locataires du Bureau du logement du Manitoba	1 975 115 $	1 995 304 $
Autres loyers de terrain payés d'avance et subventions reçues d'avance	266 008	248 920
Produits reportés	2 241 123 $	2 244 224 $

13. Dette à long terme

	2004	2003
Gouvernement de la province du Manitoba :		
Avances convertibles en avances à long terme, à des taux d'intérêt préférentiels	1 986 362 $	1 401 954 $
Avances à long terme à des taux d'intérêt variant de 6,125 % à 13,375 %, échéant à diverses dates jusqu'en 2030 et exigeant des paiements annuels de capital et d'intérêts de 43 992 842 $ (46 740 265 $ en 2003)	334 753 095	343 650 271
Société canadienne d'hypothèques et de logement :		
Avances à long terme à des taux d'intérêt variant de 5,75 % à 11,00 %, échéant à diverses dates jusqu'en 2030 et exigeant des paiements annuels de capital et d'intérêts de 15 112 820 $ (15 115 477 $ en 2003)	180 601 062	184 615 157
Emprunts hypothécaires à rembourser (pris en charge lors d'acquisitions de propriétés), à des taux d'intérêt variant de 5,125 % à 9,625 %, échéant à diverses dates jusqu'en 2030 et exigeant des paiements annuels de capital et d'intérêts de 325 479 $ (275 215 $ en 2003)	3 065 331	2 572 459
Dette à long terme	520 405 850 $	532 239 841 $

Les remboursements en capital estimatifs sur la dette à long terme s'établissent comme suit :

2005	13 444 362 $
2006	14 521 244
2007	15 659 562
2008	16 059 900
2009	17 343 437
Après 2010	443 377 345
	520 405 850 $

14. Apports reportés et fonds de réserve pour risques

En vertu de l'Entente sur le logement social signée par la SHRM et la SCHL, la SCHL fournira un apport annuel fixe à la SHRM relativement à des projets d'habitation particuliers pour le reste de la période pour laquelle la SCHL s'est engagée à verser des subventions. L'Entente est entrée en vigueur le 1er octobre 1998 et la période de subvention se termine le 31 août 2031. L'Entente stipule qu'une tranche précise des apports fédéraux annuels doit être consacrée aux programmes d'habitation destinés aux foyers à faible revenu, ainsi qu'il est défini dans l'Entente. La tranche des apports fédéraux qui peut être consacrée à d'autres programmes d'habitation est également précisée dans l'Entente. Les apports fédéraux non utilisés sont reportés par la SHRM aux fins d'utilisation future; toutefois, conformément à l'Entente, ces apports doivent être entièrement utilisés avant la fin de la période de subvention, soit le 31 août 2031.

En vertu de l'Entente sur le logement social conclue entre la SCHL et la SHRM le 3 septembre 1998, la SCHL a effectué un paiement unique de 12 700 000 $ à la SHRM en 1999. Ce montant a été versé afin d'atténuer les risques de fonctionnement futurs liés à la responsabilité financière de la SHRM à l'égard des programmes d'habitation reçus de la SCHL en vertu de l'Entente. Ce montant a été comptabilisé à titre de fonds de réserve pour risques et augmente ou diminue selon que des intérêts sont gagnés ou que des frais sont engagés par la SHRM relativement aux risques identifiés.

15. Subventions de la province du Manitoba

	2004	2003
Ministère des Services à la famille et du Logement :		
Programmes de fonctionnement de la SHRM	21 361 229 $	21 304 600 $
Administration de la SHRM	4 622 771	455 284
Subventions	3 170 028	3 411 365
	29 154 028	25 171 249
Subventions obtenues du ministère des Finances :		
Programme d'aide aux locataires de 55 ans et plus en matière de taxes scolaires	497 047	521 699
Montant reçu au titre du régime de retraite (note 21)	1 171 885	-
Subventions de la province du Manitoba	30 822 960 $	25 692 948 $

16. Apports sous forme de services administratifs

	2004	2003
Les services administratifs fournis par le ministère des Services à la famille et du Logement sont répartis comme suit :		
- inclus dans l'état des résultats, Services administratifs	646 500 $	2 095 538 $
- inclus dans les charges d'administration détaillées à la note 17, Activités relatives aux projets d'habitation gérés par le Bureau du logement du Manitoba	789 000	1 829 100
- inclus dans les charges d'administration détaillées à la note 17, Activités relatives aux projets d'habitation gérés par des organismes	10 600	273 900
- inclus dans les subventions locatives, note 18	278 600	1 624 600
- inclus dans l'état des résultats, Charges relatives aux réparations et aux rénovations	325 600	383 778
Total des services administratifs fournis par le ministère des Services à la famille et du Logement	2 050 300 $	6 206 916 $

17. Activités relatives aux projets d'habitation

Le Bureau du logement du Manitoba (le « BLM ») et les groupes gérés par des organismes sont responsables de la gestion et du fonctionnement de l'ensemble des projets de logements sociaux de la SHRM. Leurs résultats s'établissent comme suit :

	Gérés par le BLM	Gérés par des organismes	2004	2003
Produits				
Location	49 877 854 $	11 785 509 $	61 663 363 $	60 223 820 $
Charges				
Administration (note 16)	13 129 950	1 431 553	14 561 503	13 864 602
Fonctionnement	32 766 027	7 201 184	39 967 211	38 628 155
Subventions tenant lieu de taxes	8 818 327	1 480 088	10 298 415	11 168 128
Amortissement et intérêts	29 189 248	5 978 520	35 167 768	35 487 369
	83 903 552	16 091 345	99 994 897	99 148 254
Perte de fonctionnement	34 025 698 $	4 305 836 $	38 331 534 $	38 924 434 $

18. Subventions locatives

La SHRM doit verser des subventions locatives continues en vertu de contrats d'exploitation conclus avec des tiers. Les subventions locatives nettes requises par ces tiers s'établissent comme suit :

	2004	2003
Sociétés d'habitation sans but lucratif	26 193 279 $	27 008 674 $
Sociétés d'habitation coopératives	3 939 887	4 068 358
Propriétaires privés	4 704 111	4 724 036
Ententes de gestion immobilière	10 887 135	8 632 165
Subventions locatives nettes	45 724 412 $	44 433 233 $

19. Subventions

	2004	2003
Allocations-logement aux familles locataires	894 000 $	823 979 $
Allocations-logement aux locataires âgés	2 276 028	2 587 386
Programme d'aide aux locataires de 55 ans et plus en matière de taxes scolaires	497 047	521 699
Logement pour les personnes âgées et les infirmes	155 423	155 423
Programme Opération Logement coopératif	162 570	200 970
	3 985 068 $	4 289 457 $

20. Intérêts débiteurs

Outre les intérêts débiteurs de 16 825 813 $ (17 644 092 $ en 2003), des intérêts débiteurs de 25 281 477 $ (27 852 197 $ en 2003) sont inclus dans la note 17 au poste Amortissement et intérêts.

21. Obligations découlant du régime de retraite

Les employés de la SHRM et du BLM sont admissibles à des prestations de retraite versées par la Caisse de retraite de la fonction publique du Manitoba. En vertu de ce régime de retraite à prestations déterminées, le BLM doit verser un montant égal à celui des cotisations des employés à la caisse de retraite pour les services rendus au cours de l'exercice. Ces paiements sont imputés aux activités relatives aux projets d'habitation au moment où ils sont versés et aucun autre passif n'est lié au coût annuel des prestations de retraite gagnées par les employés du BLM. La charge de retraite liée aux employés du BLM constatée pour l'exercice terminé le 31 mars 2004 s'établissait à 478 909 $ (466 665 $ en 2003).

Un passif est lié au coût annuel des prestations de retraite gagnées par les anciens employés du ministère des Services à la famille et du Logement qui ont été affectés à la SHRM le 8 février 2003 (note 26). Le passif de 4 840 534 $ (3 668 649 $ en 2003), le montant de 4 840 534 $ (3 668 649 $ en 2003) recouvrable de la province du Manitoba qui y est associé, la variation de 1 171 885 $ du passif, qui représente une charge, et la variation de 1 171 885 $ du montant recouvrable, qui représente un produit, sont comptabilisés dans les états financiers.

22. Indemnités de départ

Depuis le 1er avril 1998, la SHRM comptabilise un passif estimatif à l'égard des indemnités de départ cumulées des employés du Bureau du logement du Manitoba. Le montant de ce passif estimatif est établi selon une méthode de calcul prescrite par le gouvernement de la province du Manitoba.

Lorsqu'un employé prend sa retraite, le calcul de l'indemnité de départ s'obtient par la multiplication du nombre d'années de service de l'employé admissible (jusqu'à concurrence de 22 ans ou de 15 ans) par son salaire hebdomadaire à la date où il prend sa retraite. Pour être admissible, un employé doit compter au minimum neuf années de service et ne plus occuper de poste au sein de la SHRM.

La province du Manitoba a accepté de prendre en charge les indemnités de départ cumulées par les employés de la SHRM au 31 mars 1998. De ce fait, la SHRM a comptabilisé, en date du 1er avril 1998, un montant de 877 105 $ à recevoir de la province du Manitoba, soit un montant égal au passif estimatif constaté à l'égard des indemnités de départ cumulées au 31 mars 1998.

La SHRM a constaté un passif au titre des indemnités de départ de 569 000 $, lequel est lié aux indemnités de départ gagnées par les anciens employés du ministère des Services à la famille et du Logement qui ont été affectés à la SHRM le 8 février 2003 (note 26). Le 1er avril 2003, la SHRM a comptabilisé un montant de 569 000 $ à recevoir de la province du Manitoba, soit un montant égal au passif constaté à l'égard des indemnités de départ cumulées à cette date.

Aucune condition de remboursement n'est liée aux montants à recevoir de la province du Manitoba et, par conséquent, le montant restera à 1 446 105 $.

23. Éventualités

La SHRM est partie à des actions en justice entreprises dans le cours normal de ses activités et dont il est impossible de prévoir le résultat à l'heure actuelle. La direction de la SHRM est d'avis que les décisions rendues à la suite de ces actions n'auront pas d'incidence importante sur la situation financière de la SHRM. Tout règlement sera constaté au cours de l'exercice où il sera conclu.

24. Engagements

La SHRM était liée par les engagements suivants au 31 mars 2004 :

a) Modernisation et amélioration de projets d'habitation 1 244 938 $

b) Charges de réparation et de rénovation 6 602 895 $

c) Subventions :

En vertu de l'Entente sur le logement social conclue le 3 septembre 1998, la SHRM est maintenant entièrement responsable des engagements en matière de financement de tous les projets de logements sociaux au Manitoba. Ces engagements viennent à échéance par tranches jusqu'en 2031 et se terminent en même temps que la période de financement convenue dans l'Entente sur le logement social, soit le 31 août 2031. Les engagements estimatifs des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

2005	18 218 500 $
2006	28 219 700
2007	28 400 300
2008	28 761 700
2009	29 432 700

25. Garanties

La SHRM a garanti le remboursement d'emprunts hypothécaires et a émis des lettres de crédit qui garantissent les modalités afférentes aux ententes d'aménagement des terrains et aux contrats de construction. Les garanties en cours s'établissent comme suit :

	2004	2003
Garantie des investissements de la coentreprise (note 10)	2 400 000 $	2 400 000 $
Programme de prêt garanti pour l'achat d'une maison mobile	877 951	1 133 585
Autres garanties d'emprunts hypothécaires	2 838 801	807 166
Total des garanties	6 116 752 $	4 340 751 $

Une commission de garantie de 2½ % est perçue pour chaque emprunt hypothécaire découlant du Programme de prêt garanti pour l'achat d'une maison mobile. Au 31 mars 2004, l'actif du Programme de prêt garanti pour l'achat d'une maison mobile s'établissait à 812 102 $ (789 993 $ en 2003) et était inclus dans l'encaisse (note 5). Le passif du fonds en fiducie est inclus dans les créditeurs.

26. Affectation de personnel à la SHRM

Le 8 février 2003, tout le personnel de la division du Logement du ministère des Services à la famille et du Logement a été affecté à la SHRM afin de soutenir les activités de cette dernière.

27. Chiffres correspondants de l'exercice précédent

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice courant.